



Règlement WSL 2024

DERNIÈRE MISE À JOUR : 1er juillet 2024

Les Surfeurs peuvent demander par écrit à la WSL une copie de toutes les modifications apportées à la version précédente du Règlement WSL.

**World Surf League
2201 Rosecrans Avenue
El Segundo, CA 90245
États-Unis**

Téléphone : +1 (310) 450 1212

E-mail : support@worldsurfleague.com

www.worldsurfleague.com

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Règlement ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, par des moyens mécaniques ou électroniques, y compris des systèmes de stockage ou de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite de l'Association of Surfing Professionals LLC.

World Surf League, WSL, ASP, It's On, Dream Tour, Big Wave Tour Awards, CT, QS, AirTour, QS 5000 Tour, You Can't Script This, Championship Tour, Qualification Series, et tous les logos associés sont des marques commerciales et des marques de service de l'Association of Surfing Professionals LLC ou de ses filiales.

Les modifications apportées au présent Règlement sont applicables dès leur publication sur le site www.worldsurfleague.com.

Le présent Règlement est protégé par les droits d'auteur de l'Association of Surfing Professionals LLC

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : LE CHAMPIONSHIP TOUR (CT)	9
1.01 : Prize Money	9
1.02 : Calendrier	9
1.03 : Épreuves	9
1.04 : Activités liées à l'Événement	9
1.05 : Points du classement CT	9
1.06 : Formats	10
1.07 : Règles de Classement CT	12
1.08 : Remplaçants	13
1.09 : Qualification pour la Saison suivante du CT masculin	14
1.10 : Qualification pour la Saison suivante du CT féminin	16
1.11 : Règles des Surfeurs du CT	18
1.12 : Wildcards	18
1.13 : Omission intentionnelle	19
1.14 : Surfeurs amateurs	19
1.15 : Non-présentation aux Événements	19
1.16 : Report et annulation d'Événements CT ; annulation de la Saison de surf	20
1.17 : Défaut de concourir	21
1.18 : Grossesse	21
1.19 : Commotion cérébrale	22
1.20 : Droits d'inscription au CT	22
1.21 : Compétition dans des Événements non WSL	22
1.22 : Zones officielles closes	22
1.23 : Pass de sécurité / zones accessibles	22
1.24 : Retraite des Surfeurs du CT	22
1.25 : Limitation de responsabilité de la WSL	22
1.26 : Participation aux Événements QS de la WSL	23
CHAPITRE 2 : ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE DE QUALIFICATION ET DE LA CHALLENGER SERIES	
2.01 : Droits de licence	24
2.02 : Mise à niveau/rétrogradation d'un Événement	24
2.03 : Annulation d'un Événement	24
2.04 : Modification des détails de l'Événement	24
2.05 : Fiscalité des Prize Money	24
2.06 : Prize Money	25
2.07 : Calendrier	26
2.08 : Formats	26
2.09 : Épreuves et autres Événements de la QS/Challenger Series	29
2.10 : QS : Points du classement de la Challenger Series et du classement régional	30
2.11 : Événements comptant pour la qualification	31
2.12 : Ajustements des classements suite à une blessure ou à une grossesse	31
2.13 : Frais de la série de qualification	32
2.14 : Droits d'inscription	33
2.15 : Procédure d'inscription et de participation aux Événements	33
2.16 : Statut régional du Surfeur à des fins d'adhésion	34
2.17 : Confirmations d'inscription	35
2.18 : Annulation d'inscription, remboursements et certificats médicaux	

	35
2.19 : Sélection d'inscriptions	36
2.20 : Points d'attribution de classement des Surfeurs QS	38
2.21 : Ordre des attributions de classement QS	39
2.22 : Champions en titre aux Événements QS	39
2.23 : Remplaçants	39
2.24 : Défaut de concourir	40
2.25 : Grossesse	40
2.26 : Commotion cérébrale	41
2.27 : Non-présentation aux Événements de la QS/Challenger Series	
auxquels inscrits	41
2.28 : Obligations des Surfeurs à l'égard des médias	41
2.29 : Règles générales pour les événements de la WSL	41
2.30 : Âge minimum	42
CHAPITRE 3 : RÈGLEMENT DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	43
3.01 : Règles applicables	43
3.02 : Octroi de licences	43
3.03 : Calendrier des Événements spéciaux	43
3.04 : Apparition du Surfeur	43
CHAPITRE 4 : RÈGLES DU LONGBOARD	44
4.01 : Octroi de licences	44
4.02 : Prize Money	44
4.03 : Calendrier	44
4.04 : Points de classement	44
4.05 : Qualification pour le WLT	45
4.06 : Qualification pour la Finale WLT	45
4.07 : Formats d'Événements	46
4.08 : Règles d'inscription	47
4.09 : Frais et assurance des Surfeurs	47
4.10 : Attribution de classement	47
4.11 : Classement régional de qualification	47
4.12 : Exigences en matière de planche	47
4.13 : Critères de jugement pour le longboard	47
4.14 : Classement des blessures et/ou compensation d'attribution de classement en cas de blessure	48
4.15 : Manquement aux manches / Non-présentation/ Défaut de concourir	48
4.16 : Obligations médiatiques	49
CHAPITRE 5 : RÈGLEMENT DU TOUR JUNIOR	50
5.01 : Age	50
5.02 : Frais et assurance des Surfeurs	50
5.03 : Règles d'inscription	50
5.04 : Répartition des Prize Money du championnat World Junior	50
5.05 : Classement du World Junior	50
5.06 : Calendrier	50
5.07 : Qualification pour le championnat World Junior	50
5.08 : Ordre des attributions de classement du WJC	50
5.09 : Format du championnat World Junior	51
5.10 : Qualification pour les Événements de la QS/Challenger Series pour	
née suivante	51
5.11 : Prize Money et points aux Événements JQS	51
5.12 : Points de classement JQS	51
5.13 : Sélection des inscriptions	51

5.14 :	Ordre de l'attribution du classement de la JQS	51
5.15 :	Classement JQS	52
CHAPITRE 6 : RÈGLEMENT DU MASTER TOUR		53
6.01 :	Âge	53
6.02 :	Prize Money	53
6.03 :	Sélection des invités	53
6.04 :	Ordre de l'attribution de classement	53
6.05 :	Format	53
6.06 :	Calendrier	53
6.07 :	Invitation des Surfeurs	53
6.08 :	Événements comptants vers une qualification	53
CHAPITRE 7 : LES ÉVÉNEMENTS BIG WAVE		54
7.01 :	Calendrier	54
7.02 :	Annonces des Événements BW	54
7.03 :	Conditions préalables pour concourir	54
7.04 :	Prize Money	55
7.05 :	Zone de compétition BW	55
7.06 :	Non-présentation aux Événements BW	55
7.07 :	Grossesse	55
7.08 :	Commotion cérébrale	56
7.09 :	Pass de sécurité / zones accessibles	56
7.10 :	Limitation de la responsabilité de la WSL	56
7.11 :	Format : Événement Jaws BW	56
7.12 :	Règlement spécifique des manches pour l'Événement Jaws BW	57
7.13 :	Critères d'évaluation pour l'Événement Jaws BW	57
7.14 :	Notation des vagues Jaws BW	57
7.15 :	Ex æquo	57
7.16 :	Priorité	58
7.17 :	Règlement Jaws BW en matière d'interférence	58
7.18 :	Responsabilités du Surfeur	59
7.19 :	Format : Événement Nazaré BW	59
7.20 :	Manches	
7.21 :	Décompte des vagues	60
7.22 :	Priorité	60
7.23 :	Interférence de priorité et pénalités	62
7.24 :	Critères d'évaluation pour l'Événement Nazaré BW	63
7.25 :	Notation des vagues Nazaré BW	63
7.26 :	Ex æquo	64
7.27 :	Prix supplémentaires	
7.28 :	VNM et Responsabilités des Équipes	64
CHAPITRE 8 : RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS WAVE SYSTEM		65
IS »)		65
CHAPITRE 9 : RÈGLEMENT DE L'AIRTOUR		66
9.01 :	Invitation des Surfeurs	66
9.02 :	Notation	66
9.03 :	Format	66
9.04 :	Ex æquo	66
9.05 :	Calendrier	67
9.06 :	Composition du panel des Juges	67
9.07 :	Critères d'évaluation	67
9.08 :	Priorité et Interférence	67

CHAPITRE 10 : RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION	68
10.01 : La « Décision »	68
10.02 : Durée des manches	68
10.03 : Début et fin des manches	69
10.04 : Interruptions des manches	70
10.05 : Tableau des vagues	71
10.06 : Ex æquo	71
10.07 : Protestations	71
10.08 : Annonces	72
10.09 : Règlement en matière des Caddies des Surfeurs	72
10.10 : Coaching électronique	73
10.11 : Équipement approuvé	73
10.12 : Défaut de concourir	74
10.13 : Tenue de compétition	74
10.14 : Obligations supplémentaires lors des Événements	75
10.15 : Photographes en milieu aquatique	76
10.16 : Les doublés	76
10.17 : Prolongations de durée pour les Événements non -CT	76
10.18 : Annulation ou report d'un Événement non-CT (autre qu'en raison d'un cas de Force majeure ou d'Absence de surf compétitif)	76
10.19 : Annulation ou report d'un Événement non CT en raison d'un cas de Force majeure ou d'Absence de surf compétitif	76
10.20 : Décès ou invalidité d'un Surfeur lors d'un Événement	77
10.21 : Politique relative aux athlètes transgenres	77
CHAPITRE 11 : RÈGLES EN MATIÈRE DE PRIORITÉ ET D'INTERFÉRENCES	78
11.01 : Application des règles en matière de Priorité et d'Interférences	78
11.02 : Chevauchement des manches	78
11.03 : Droit de passage dans les situations de non-Priorité	78
11.04 : Point Break	79
11.05 : Reef ou Beach Break - Situation à pic unique	79
11.06 : Reef ou Beach Break – Situation à pics multiples	79
11.07 : « Snaking »	79
11.08 : Interférence lors du paiement	80
11.09 : Droit de passage à l'aide du système de Priorité	80
11.10 : Priorité générale	81
11.11 : « Règle de blocage » dans les situations de non-Priorité	81
11.12 : Harcèlement excessif dans des situations de non-Priorité	81
11.13 : « Règle de blocage » dans les situations de Priorité	81
11.14 : Priorité lors d'une manche à deux (2) Surfeurs	83
11.15 : Priorité lors d'une manche à trois (3) Surfeurs	83
11.16 : Priorité lors d'une manche à quatre (4) Surfeurs	83
11.17 : Pénalité d'interférence	84
11.18 : Harcèlement excessif dans des situations de Priorité	85
11.19 : Utilisation de la Priorité	85
11.20 : Interférence antisportive grave	85
11.21 : Utilisation non autorisée d'un moyen de transport	85
CHAPITRE 12 : LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES VÉHICULES MOTOCYCLES À MOTEUR (VNM)	86
12.01 : Utilisation de VNM	86
12.02 : Lignes directrices pour l'utilisation des VNM	86
12.03 : Pilotes qualifiés	86
12.04 : Priorité	87

12.05 : Autorité du Juge principal à l'égard des VNM	87
12.06 : Général	87
CHAPITRE 13 : ARBITRAGE	88
13.01 : Sélection et révision des Juges	88
13.02 : Composition du panel des Juges	88
13.03 : Compositions réparties	88
13.04 : Échelle de notation des vagues	89
13.05 : Critères d'évaluation (no concerne pas le chapitre 4 - Longboard et	
chapitre 7 - Les Événements Big Wave)89
13.06 : Règles générales d'arbitrage	89
13.07 : Frais d'arbitrage	90
13.08 : Jugement pour les activités non liées à l'Événement 90	
13.09 : Système de notation informatique de la WSL	90
13.10 : Zone d'arbitrage WSL	90
13.11 : Rôle du Juge principal lors des Événements CT et CS	90
CHAPITRE 14 : POLITIQUE DE CONDUITE DE LA WSL	91
14.01 : Introduction	91
14.02 : Conduite sportive	91
14.03 : Normes de conduite supplémentaires	91
14.04 : Atteinte à l'image du surf	92
14.05 : Équipement et planches de surf officiels de la WSL	92
14.06 : Jeux d'argent, intérêts financiers ou relations inappropriés et corruption	93
14.07 : Meilleurs efforts	94
14.08 : Agression verbale	95
14.09 : Agression physique et combat mutuel	95
14.10 : Discrimination, harcèlement sexuel ou abus	96
14.11 : Médias sociaux	96
14.12 : Autres infractions et sanctions diverses	97
14.13 : Disqualification au cours d'un Événement	100
14.14 : Amendes	100
14.15 : Évaluation des infractions et imposition de mesures disciplinaires	101
14.16 : Recours contre les Mesures disciplinaires prises par le Directeur des sanctions disciplinaires de la WSL	102
14.17 : Confidentialité des procédures disciplinaires	102
ANNEXE A - RÉPARTITION DES PRIZE MONEY DU CT MASCULIN ET FÉMININ	103
ANNEXE B - POINTS DE CLASSEMENT	106
ANNEXE C - PRIZE MONEY DES ÉVÉNEMENTS DE LA QS/CHALLENGER SERIES	116
ANNEXE D - DÉFINITIONS	117
ANNEXE E - BUREAUX RÉGIONAUX DE LA WSL	126

PRÉFACE

Cette édition du présent Règlement contient toutes les règles actuelles régissant le CT, la Challenger Series, la série QS, les Événements spéciaux, le Longboard Tour, le Junior Tour, le Masters Tour, les Événements Big Wave, les Événements [Wave System et Airtour qui sont en vigueur pour la Saison de surf 2024.

Les termes utilisés dans le présent Règlement qui ne sont pas définis ont la signification qui leur est attribuée à l'annexe D - Définitions.

La WSL peut modifier ou compléter le présent Règlement de temps à autre avec l'accord du Bureau des tournois et des compétitions ; toutefois, toute modification ou tout complément relevant de l'autorité du Comité spécial ne peut être modifié ou complété qu'avec l'accord écrit du Comité spécial. Le Comité spécial est habilité à examiner (et à approuver ou à rejeter) les propositions de modification, de mise en œuvre ou d'amendement des dispositions existantes relatives au CT dans les domaines suivants :

- le nombre et les lieux des Événements CT (y compris toute modification matérielle des dates des Événements CT) ;
- le nombre d'Événements CT organisés dans les bassins à surf ;
- le nombre de Surfeurs participants au CT ; et
- les questions en matière de compétition.

La WSL notifie par écrit au Comité spécial, avec un préavis raisonnable, toute proposition de modification concernant les questions en matière de compétition, la justification de la ou des modification(s) proposée(s), et lui accorde un délai raisonnable pour examiner ces questions. Lorsqu'il examine ces questions, le Comité spécial tient compte à tout moment des Principes clés suivants :

- préserver l'intégrité du surf et du CT ;
- préserver les intérêts des athlètes individuels participants au CT ;
- favoriser le développement et la croissance du CT et des Événements CT ;
- créer un modèle commercial durable afin de permettre au CT et au surf du CT de continuer à se développer ; et
- exploiter le CT conformément aux principes éthiques.

Nonobstant ce qui précède, toute modification ou tout complément relevant de l'autorité du Comité spécial peut être approuvé uniquement par la WSL si celle-ci le juge raisonnablement nécessaire pour faire face à une pandémie.

CHAPITRE 1 : LE CHAMPIONSHIP TOUR (CT)

Ce chapitre s'applique à tous les Événements du CT, aux Surfeurs du CT et au Personnel d'encadrement, sauf indication contraire.

1.01 **Prize Money**

- (a) Toutes les attributions de Prize Money doivent être conformes à la répartition approuvée à l'annexe A du présent Règlement, telle que décidée par le Bureau des tournois et des compétitions.
- (b) La WSL facilitera le paiement de tous les Prize Money directement sur le compte bancaire du Surfeur, sauf accord contraire.

1.02 **Calendrier** : À la fin de la Saison de surf du CT, il y aura une pause d'au moins un mois avant le début de la prochaine Saison de surf du CT.

1.03 **Épreuves** : Les formats, dates et détails des événements d'épreuves du CT doivent être finalisés avant le début du Créneau de l'Événement CT et seront soumis à l'approbation du Bureau des tournois et des compétitions.

1.04 **Activités liées à l'Événement** : **Si un Bureau régional de la WSL et/ou un Sponsor de l'Événement souhaite organiser des événements supplémentaires et/ou des activités liées au surf à l'intérieur du Créneau de l'événement, telles que des sessions d'expression, des manches pour les célébrités, etc.** le Sponsor de l'Événement doit obtenir l'approbation écrite du Bureau des tournois et des compétitions au moins soixante (60) jours avant le début du Créneau de l'Événement CT.

1.05 **Points du classement CT**

- (a) La répartition des points pour tous les Événements CT (autres que la Finale WSL) est indiquée à l'annexe B. Ces points sont collectés tout au long de la Saison de surf et contribueront au Classement des Surfeurs et aux Avantages liés à l'attribution du classement conformément au présent Règlement.
- (b) Pour les ex æquo au classement pour les places qualificatives sur le CT ou les 5 premières places à la fin de la Saison régulière du CT pour la Finale WSL, se référer à la Règle 1.09 et 1.10.
- (c) Sous réserve de la Règle 1.05(b), tous les ex æquo au Classement de fin d'année du CT apparaîtront comme des ex æquo à cette position pour les besoins du classement. Pour les besoins de l'attribution du classement, les ex æquo seront départagés en tenant compte des éléments suivants :
 - (i) les résultats de la Saison en cours des meilleurs Événements CT de la Saison régulière, pour chacun de ces Surfeurs, en remontant de leur meilleure performance à leur plus mauvaise. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur occupera la position d'ex æquo au classement tandis que l'autre Surfeur occupera la position de classement inférieure. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) lors des Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position de classement inférieure ;

toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu le score moyen le plus élevé lors des Événements CT de cette Saison régulière de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position de classement inférieure.

- (d) Les Points du classement CT seront attribués lors de tous les Événements CT à tous les Surfeurs du CT autres que les Wildcards de l'Événement. Les Wildcards de la WSL (deux hommes et deux femmes) qui seront sélectionnés après le Cut de mi-saison ne pourront concourir sur le CT qu'au début de la saison suivante ; toutefois, la WSL peut, à sa seule discrétion, décider qu'un seul Wildcard de la WSL pourra concourir après le Cut de mi-saison pour les points de classement du CT dans les places disponibles pour les Wildcards de la WSL, si la Wildcard de la WSL est un ancien champion du monde ou a participé à la Finale WSL.
- (e) A l'issue de la Finale WSL, les places au Classement CT des cinq (5) premiers hommes et femmes seront réattribuées en fonction de leur classement lors de la Finale WSL (c'est-à-dire premier, deuxième, troisième, quatrième ou cinquième). À la fin de la Saison régulière de surf, les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes, selon les Points de classement du CT, se qualifieront pour la Finale de la WSL. Si un Surfeur parmi les 5 meilleurs qui s'est qualifié pour la Finale WSL se blesse et ne peut pas participer à la Finale WSL, il n'y aura pas de remplacement pour ce Surfeur (par exemple, si l'un des cinq Surfeurs de la Finale WSL se blesse et ne peut pas participer, ce Surfeur ne sera pas remplacé par le Surfeur classé 6e au Classement final du CT avant la Finale WSL). La compétition se poursuivra avec 4 Surfeurs seulement dans cette Division.
- (f) Pour le Classement final du CT de fin d'année après la Finale WSL, si le Surfeur classé premier est blessé et ne peut pas concourir, ce Surfeur sera classé deuxième au Classement final du CT de la WSL. Les Surfeurs classés n°2, n°3 et n°4 seront n°5 dans le Classement final du CT en cas de blessure.

1.06

Formats

- (a) Les Événements CT masculins avant le Cut de mi-saison seront composés de trente-six (36) Surfeurs et le format suivant sera utilisé :
 - (i) Le Premier Tour se déroule en douze (12) manches de trois (3) Surfeurs. La 1^{ère} et la 2^{ème} place sont qualifiées pour le Tour à 32 participants et la 3^{ème} place est qualifiée pour le Tour éliminatoire.
 - (ii) Le Tour éliminatoire se déroule en quatre (4) manches de trois (3) Surfeurs, la 1^{ère} et la 2^{ème} place étant qualifiées pour le Tour à 32 participants et la 3^{ème} place étant classée 33^{ème}.
 - (iii) Le Tour à 32 participants se déroule en seize (16) manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur se qualifiant pour le Tour à 16 participants et la 2^{ème} place étant classée 17^{ème}.
 - (iv) Le Tour à 16 participants se déroule en huit (8) manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur se qualifiant pour les Quarts de finale et la 2^{ème} place étant classée 9^{ème}.
 - (v) Les Quarts de finale, les Demi-finales et la Finale se

- déroulent en manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur de chaque manche progressant jusqu'à ce qu'un vainqueur soit déclaré en Finale.
- (b) Les Événements CT masculins après le Cut de mi-saison seront composés de vingt-quatre (24) Surfeurs et le format suivant sera utilisé :
- (i) Le Premier Tour se déroule en huit (8) manches de trois (3) Surfeurs. La 1^{ère} et la 2^{ème} place sont qualifiées pour le Tour à 16 participants et la 3^{ème} place continue au Tour éliminatoire.
 - (ii) Le Tour éliminatoire se déroule en huit (8) manches de deux (2) Surfeurs, la 1^{ère} place étant qualifiée pour le Tour à 16 participants et la 2^{ème} place étant classée 17^{ème}.
 - (iii) Le Tour à 16 participants se déroule en huit (8) manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur se qualifiant pour les Quarts de finale et la 2^{ème} place étant classée 9^{ème}.
 - (iv) Les Quarts de finale, les Demi-finales et la Finale se déroulent en manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur de chaque manche progressant jusqu'à ce qu'un vainqueur soit déclaré en Finale.
- (c) Les Événements CT féminins (à l'exception de la Finale WSL) seront composés de dix-huit (18) Surfeuses avant le Cut de mi-saison et le format suivant sera utilisé :
- (i) Le Premier tour se déroule en six (6) manches de trois (3) Surfeuses. La 1^{ère} et la 2^{ème} place sont qualifiées pour le Troisième tour et la 3^{ème} place continue au Tour éliminatoire.
 - (ii) Le Tour éliminatoire se déroule en deux (2) manches de trois (3) Surfeuses, la 1^{ère} et la 2^{ème} place étant qualifiées pour le Tour à 16 participants et la 3^{ème} place étant classée 17^{ème}.
 - (iii) Le Tour à 16 participants se déroule en huit (8) manches de deux (2) Surfeuses, le vainqueur se qualifiant pour les Quarts de finale et la 2^{ème} place étant classée 9^{ème}.
 - (v) Les Quarts de finale, les Demi-finales et la Finale se déroulent en manches de deux (2) Surfeuses, la vainqueur de chaque manche progressant jusqu'à ce qu'une vainqueur soit déclarée en Finale.
- (d) Les Événements CT féminins (à l'exception de la Finale WSL) seront composés de douze (12) Surfeuses après le Cut de mi-saison et le format suivant sera utilisé :
- (i) Le Premier tour se déroule en quatre (4) manches de trois (3) Surfeuses. La 1^{ère} place est qualifiée pour les Quarts de finale et les 2^{ème} et 3^{ème} places continuent au Tour éliminatoire.
 - (ii) Le Tour éliminatoire se déroule en quatre (4) manches de deux (2) Surfeuses, la 1^{ère} place étant qualifiée pour les Quarts de finale et la 2^{ème} place étant classée 9^{ème}.
 - (iii) Les Quarts de finale, les Demi-finales et la Finale se déroulent en manches de deux (2) Surfeuses, la vainqueur de chaque manche progressant jusqu'à ce qu'une vainqueur soit déclarée en Finale
- (e) La finale de la WSL sera composée des cinq (5) meilleurs Surfeurs hommes (sur la base des Points du classement CT pour les hommes à l'issue du dernier Événement CT de la Saison

régulière) et des cinq (5) meilleures Surfeuses femmes (sur la base des Points du classement CT pour les femmes à l'issue du dernier Événement CT de la Saison régulière) et le format suivant sera utilisé :

- (i) Le Match 1 est une (1) manche entre le Surfeur à la 5^{ème} place (sur la base des Points du classement CT à l'issue du dernier Événement CT de la Saison régulière) et le Surfeur à la 4^{ème} place (sur la base des Points du classement CT à l'issue du dernier Événement CT de la Saison régulière), le vainqueur se qualifiant pour Match 2. Dans le Match 1, le Surfeur à la 4^{ème} place (sur la base des Point de classement CT suivant le dernier Événement CT de la saison régulière) aura la Priorité sur le Surfeur à la 5^{ème} place (basée sur les Point de classement CT suivant le dernier Événement CT de la saison régulière) au début de la manche.
 - (ii) Le Match 2 est une (1) manche entre le vainqueur du Premier tour et le Surfeur de la 3^{ème} place (sur la base des Points du classement CT à l'issue du dernier Événement CT de la Saison régulière), le vainqueur se qualifiant pour le Match 3.
 - (iii) Le Match 3 est une (1) manche entre le vainqueur du Match 2 et le Surfeur à la 2^{ème} place (sur la base des Points du classement CT à l'issue du dernier Événement CT de la Saison régulière), le vainqueur se qualifiant pour le Match final.
 - (iv) Le Match final est la meilleure de trois (3) manches entre le vainqueur du Match 3 et le Surfeur à la 1^{ère} place (sur la base des Points du classement CT à l'issue de la dernière Événement CT de la saison régulière), le vainqueur étant sacré Champion du monde.
- (f) Les manches du CT ne seront pas déplacées par rapport à l'ordre de passage initial, quelle que soit la situation du Surfeur, sauf avec l'approbation des Représentants des surfeurs et du Responsable des tournois et des compétitions, et uniquement si les planches de surf du Surfeur ne sont pas arrivées en raison du temps de voyage limité entre les Événements CT.
- (g) Si le temps de voyage est limité à trois (3) jours ou moins entre les Événements CT et qu'un Surfeur n'a pas reçu ses planches de surf en raison de problèmes de la compagnie aérienne et que le Surfeur a fourni au Bureau des tournois et des compétitions la preuve de la part de la compagnie aérienne que ses planches de surf ne sont pas arrivées, ce Surfeur ne sera pas tenu de participer à une manche le premier jour du Créneau de l'Événement. Seules les manches où tous les Surfeurs ont leur planche de surf peuvent être courues le premier jour du Créneau de l'Événement. Les Surfeurs qui n'ont pas leur planche de surf ont jusqu'au lendemain pour participer à une manche si l'Événement CT est en cours.
- (i) Le Bureau des tournois et des compétitions décidera s'il faut utiliser le système de Chevauchement des manches (c'est-à-dire lorsque deux (2) manches de Surfeurs sont envoyées à l'eau pour concourir simultanément) lors d'un Événement CT (autre que la

Finale WSL).

- (j) Lorsque des manches qui se chevauchent sont organisées lors d'un Événement CT, se référer à la Règle 11.02 pour le format et les règles de compétition.

1.07

Règles de Classement CT

- (a) Les « **Points de base du classement** » pour les Surfeurs du CT, les Wildcards WSL et les Remplaçants WSL au début de chaque Saison de surf seront déterminés par la WSL avant le premier Événement CT, puis tous les Surfeurs se verront déduire 25 % de ce montant initial de points de base pour chacun des quatre (4) premiers Événements CT de la Saison de surf (les points de base seront de zéro (0) à partir du 5ème Événement CT).
- (b) Les « **Points du classement CT** » seront les « Points de base du classement » plus les « Points du classement CT » obtenus lors des Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf.
- (c) Les Wildcards WSL reçues pour des raisons autres que des blessures et les Remplaçants WSL recevront des Points de base du classement inférieurs à ceux classés derniers dans la Challenger Series, tels que déterminés par le Bureau des tournois et des compétitions.
- (d) Pour référence ci-dessous dans les règles 1.07(e) et (f), le « **Classement avant la blessure** » est le Classement CT du Surfeur de la Saison de surf de l'année précédente lorsque le Surfeur est blessé lors des premiers cinq (5) Événements CT de la Saison de surf et son Classement CT actuel lorsqu'il est blessé lors d'un Événement après le 5^{ème} Événement CT de la Saison de surf.
- (e) Un Surfeur qui a reçu une Wildcard masculine WSL en raison d'une blessure se verra attribuer des Points de base du classement conformément à ce qui suit :
 - (i) Si son Classement avant la blessure était dans les dix (10) premiers, le Surfeur sera classé 13^{ème} ;
 - (ii) Si son Classement avant la blessure était dans les vingt (20) premiers, le Surfeur sera classé 25^{ème} ;
 - (iii) Si son Classement avant la blessure était dans les trente-quatre (34) premiers, le Surfeur sera classé 34^{ème}.
- (f) Un Surfeur qui a reçu une Wildcard masculine WSL après la Saison en raison d'une blessure sera classé conformément à ce qui suit pour ses deux premiers événements seulement :
 - (i) Si son Classement avant la blessure était Champion du Monde (1^{ère}), le Surfeur sera classé 8^{ème} ;
 - (i) Si son Classement avant la blessure était 2^{ème} à 5^{ème}, le Surfeur sera classé 12^{ème} ;
 - (i) Si son Classement avant la blessure était dans les trente-quatre (34) premiers, le Surfeur sera classé 34^{ème} ;
- (g) Une Surfeuse qui a reçu une Wildcard féminine WSL se verra allouée les Points de base du classement conformément à ce qui suit :
 - (i) Si son Classement avant la blessure était dans les cinq (5) premières, la Surfeuse sera classée 7^{ème} ;
 - (ii) Si son Classement avant la blessure était dans les dix (10) premières, la Surfeuse sera classée 13^{ème} ;

- (iii) Si son Classement avant la blessure était dans les dix-sept (17) premières, la Surfeuse sera classée 17ème
- (h) Une Surfeuse qui a reçu une Wildcard féminine WSL après la Mi-saison en raison d'une blessure sera classée conformément à ce qui suit pour ses deux premiers événements seulement :
 - (i) Si son Classement avant la blessure était Championne du Monde (1ère), la Surfeuse sera classée 4ème ;
 - (ii) Si son Classement avant la blessure était 2ème à 5ème, la Surfeuse sera classée 8ème ;
 - (iii) Si son Classement avant la blessure était dans les dix-sept (17) premières, la Surfeuse sera classée 17ème
- (i) A des fins de classement, si un Surfeur dans les 5 premiers de l'année précédente ou dans les 10 premiers de l'année en cours est blessé pour trois (3) événements ou plus mais se qualifie via le CT ou la Challenger Series, les Règles 1.07(e), (f), (g) et (h) peuvent s'appliquer à la discrétion du Bureau des tournois et des compétitions.
- (j) Les Événements CT seront classés dans l'ordre suivant : Points du classement CT, le Classement CT de l'année précédente, le Classement de la Challenger Series de l'année précédente jusqu'au début de la saison de la Challenger Series / Points de classement Challenger Series après le début de la saison, Points de classement QS régionaux, et les participants aux épreuves, dans l'ordre de leurs résultats. Si l'ordre du classement d'un Surfeur ne peut être déterminé, le Bureau des tournois et des compétitions établira l'ordre du classement à son entière discrétion.
- (k) Une nouvelle attribution de classement peut être effectuée pendant le Créneau de l'Événement, mais seulement avant le début de la première manche de chaque tour.
- (l) En ce qui concerne le format de l'Événement CT de la Saison régulière décrit dans la Règle 1.06, les vainqueurs du Tour 1 peuvent recevoir des avantages au sein de leur « niveau » respectif lors du reclassement pour le Tour 3. Nonobstant ce qui précède, lors du dernier Événement CT de la Saison régulière, les huit (8) premiers Surfeurs conserveront leur classement, quels que soient les résultats du Premier tour.
 - (i) Niveaux de classement pour les Événements de la Saison régulière masculine :
 - (1) tous les événements avant l'Événement final : 1 à 4/ 5 à 12/ 13 à 24/ 25 à 36
 - (2) l'Événement final : 1 à 8/ 9 à 12/ 13 à 24/ 25 à 36
 - (ii) Niveaux de classement pour les événements de la Saison régulière féminine :
 - (1) tous les événements se déroulant avant l'Événement final : 1 à 4/ 5 à 10/ 11 à 18
 - (2) l'Événement final : 1 à 8/ 5 à 12/ 13 à 18

1.08 Remplaçants

- (a) Sous réserve de la Règle 1.08(c), si un Surfeur qui s'est qualifié pour le CT décide de renoncer à sa position dans le classement dans un Événement CT en raison d'une retraite ou d'une blessure, le Bureau des tournois et des compétitions sélectionnera un remplaçant (« **Remplaçant** ») et le Remplaçant

peut être utilisé pour combler un maximum d'une (1) place du classement (« **Remplaçant WSL** »). Le Bureau des tournois et des compétitions sélectionnera le Remplaçant WSL à sa seule discrétion qui sera éligible pour une place de remplaçant pour les Événements CT avant le Cut de mi-saison. Le Bureau des tournois et des compétitions sélectionnera tout autre Surfeur nécessaire pour remplir les places de classement disponibles lors des Événements CT (« **Remplaçant à l'Événement** »), à sa seule discrétion.

- (b) Un Remplaçant WSL dispose de quarante-huit (48) heures (ou d'un délai raisonnable en fonction de l'Événement CT) après la première tentative de contact par la WSL pour accepter ou refuser l'offre de remplacement. Si un Surfeur se retire pendant le Créneau de l'Événement et qu'aucun des remplaçants n'est sur place, un autre Surfeur de remplacement peut être sélectionné par la WSL. Pour les points d'attribution de classement et de classement, les Remplaçants à l'Événement seront traités de la même manière qu'une Wildcard pour un Événement.
- (c) Si un Surfeur blessé ou une Surfeuse enceinte se présente pour recevoir des Points de classement et un Prize Money minimum, sa place dans la manche peut être prise par un Remplaçant sans qu'il soit nécessaire de refaire le classement des autres manches du Tour d'ouverture. Le classement normal du Remplaçant s'appliquera pour les tours suivants. En outre, ce Remplaçant ne paiera aucun droit d'inscription et recevra la différence des Prize Money entre le montant reçu par le Surfeur qu'il a remplacé et le résultat qu'il a obtenu.
- (d) Toutes les Wildcards et les Remplaçants dans les Événements WSL doivent signer l'Accord d'athlète du Championship Tour et seront soumis à l'approbation de la WSL.

1.09

Qualification pour la Saison suivante du CT masculin

- (a) Les Surfeurs qui se sont qualifiés pour le CT surferont sur tous les événements jusqu'au Cut de mi-saison avec un format de trente-six (36) hommes, après quoi le format sera réduit à vingt-quatre (24) hommes, avec la répartition suivante :
 - (i) les vingt-deux (22) premiers hommes du Classement actuel du CT qui seront qualifiés pour tous les Événements CT après le Cut de mi-saison, à l'exception de la Finale WSL (ces Surfeurs seront également qualifiés pour le début de la Saison régulière suivante, conformément à la Règle 1.09(d) ci-dessous).
 - (ii) en cas d'égalité pour l'une de ces positions, se référer à la Règle 1.09(e) ci-dessous.
 - (iii) une (1) Wildcard WSL pour l'Événement, qui peut être une Wildcard WSL pour tous les Événements après le Cut de mi-saison ou une Wildcard pour un Événement pour des événements individuels, comme cela est déterminé par le Bureau des tournois et des compétitions.
 - (iv) Une (1) Wildcard pour un Événement, le cas échéant.
- (b) La Finale WSL sera un Événement unique visant à sacrer les Champions du monde de la WSL et se déroulera après la fin de la Saison régulière :
 - (i) Les 5 meilleurs Surfeurs du Classement CT de la Saison

- régulière seront qualifiés.
- (ii) En cas d'égalité pour l'une de ces positions, se référer à la Règle 1.09(f) ci-dessous.
 - (iii) Si un Surfeur parmi les 5 meilleurs qui s'est qualifié pour la Finale WSL se blesse et ne peut pas concourir dans la Finale WSL, aucun remplaçant pour blessure de ce Surfeur sera nommé (par exemple, si l'un des cinq Surfeurs de la Finale WSL est blessé et ne peut pas concourir, ce Surfeur ne sera pas remplacé par le Surfeur classé 6e au Classement final du CT avant la Finale WSL). La compétition se poursuivra avec 4 Surfeurs seulement dans cette Division.
 - (iv) Pour le Classement final du CT de fin d'année après la Finale WSL, si le Surfeur classé premier est blessé et ne peut pas concourir, ce Surfeur sera classé deuxième au Classement final du CT. Les Surfeurs classés n°2, n°3 et n°4 seront n°5 dans le Classement final du CT en cas de blessure.
- (c) S'il y a cinq (5) Événements CT de la Saison régulière avant le Cut de mi-saison, il y aura un (1) Throwaway pour déterminer les vingt-deux (22) premiers hommes conformément à la Règle 1.09(a).
- (d) Sous réserve de la Règle 1.09(e), les Surfeurs ci-dessous se qualifieront pour tous les Événements de la WSL organisés avant le Cut de mi-saison de la Saison de surf CT masculine de l'année suivante :
- (i) les vingt-deux (22) premiers hommes du classement actuel du CT au Cut de mi-saison de la Saison régulière de surf en cours ;
 - (ii) les dix (10) premiers hommes du classement de la Challenger Series à la fin de la Saison de surf en cours qui ne se sont pas déjà qualifiés comme l'un des vingt-deux (22) premiers hommes du classement CT en cours ;
 - (iii) deux (2) Wildcards WSL (voir la Règle 1.12 pour plus d'informations) ; et
 - (iv) s'il y a des Doubles qualifications telles qu'un Surfeur avec un Classement Challenger Series de onze (11) ou plus se serait qualifié, ces places sur le CT seront traitées comme des Wildcards WSL supplémentaires (se référer à la Règle 1.12 pour plus d'informations) (« *Wildcards WSL masculines supplémentaires* »).
- (e) En cas d'égalité entre des Surfeurs classés vingt-deuxième (22) au classement CT de fin d'année lors du Cut de mi-saison, les dispositions suivantes s'appliquent :
- (i) Si une place de Wildcard WSL est disponible, un Surfeur ex æquo peut se voir attribuer cette place et sera classé en fonction de son classement CT, et non comme le serait une Wildcard WSL.
 - (ii) S'il n'y a pas de position de Wildcard WSL disponible, les dispositions suivantes s'appliquent dans l'ordre indiqué ci-dessous :

- (x) les résultats de leur meilleur Événement CT de la Saison régulière au cours de cette Saison de surf seront pris en compte, en remontant jusqu'à leur meilleur Événement CT de la Saison régulière pour tenter de rompre l'égalité. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur prend la place de vingt-deuxième (22). Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (y) sera appliquée ;
 - (y) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) au cours des Événements CT de la Saison régulière dans la Saison de surf en cours occupera la place de vingt-deuxième (22) et le Surfeur moins bien classé ne sera pas requalifié ; toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu la meilleure moyenne de résultats des manches au cours de cette Saison de surf occupera la place de vingt-deuxième (22) et le Surfeur le moins bien classé ne sera pas requalifié.
- (f) En cas (1) d'égalité entre les Surfeurs classés cinq (5) au Classement CT de fin de Saison régulière ou (2) d'égalité entre les cinq (5) Surfeurs qualifiés pour la Finale WSL, afin de déterminer la qualification pour la Finale WSL ou le classement pour la Finale WSL, selon le cas, les dispositions suivantes s'appliquent :
- (i) les résultats des meilleures Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf pour chacun de ces Surfeurs, en remontant de leur meilleure performance à leur plus mauvaise. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur prend la place de la position d'égalité au classement tandis que l'autre Surfeur prend la position inférieure au classement. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) lors des Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement ; toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu le score moyen le plus élevé lors des Événements CT de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement.

1.10

Qualification pour la saison suivante du CT féminin

- (a) Les Surfeuses qui se sont qualifiées pour le CT surferont sur tous les Événements CT jusqu'au Cut de mi-saison avec un format de

- dix-huit (18) femmes, après quoi le format sera réduit à douze (12) femmes, avec la répartition suivante :
- (i) Les dix (10) premières femmes du Classement actuel du CT, qui seront qualifiées pour tous les Événements CT après le Cut de mi-saison, à l'exception de la Finale WSL (ces Surfeuses seront également qualifiées pour le début de la Saison régulière suivante, conformément à la Règle 1.10(d) ci-dessous).
 - (ii) En cas d'égalité pour l'une de ces positions, se référer à la Règle 1.10(e) ci-dessous.
 - (iii) Une (1) Wildcard WSL, qui peut être une Wildcard WSL pour tous les Événements après le Cut de mi-saison ou une Wildcard pour un Événement pour des événements individuels, comme déterminé par le bureau des tournois et les compétitions.
 - (iv) Une (1) Wildcard pour un Événement, le cas échéant.
- (b) la Finale WSL sera un Événement unique visant à sacrer les Championnes du monde de la WSL et se déroulera après la fin de la Saison régulière :
- (i) Les 5 meilleurs Surfeuses du Classement CT de la Saison régulière seront qualifiées.
 - (ii) En cas d'égalité pour l'une de ces positions, se référer à la Règle 1.10(e) ci-dessous.
- (c) S'il y a cinq (5) Événements CT de la Saison régulière avant le Cut de mi-saison, il y aura un (1) Throwaway pour déterminer les dix (10) premières femmes, conformément à la Règle 1.10(a).
- (d) Sous réserve de la Règle 1.10(c), les Surfeuses ci-dessous se qualifieront pour tous les Événements de la WSL organisés avant le Cut de mi-saison de la Saison de surf CT féminine de l'année suivante :
- (i) les dix (10) premières femmes du Classement actuel du CT au Cut de mi-saison de la Saison régulière de surf en cours ;
 - (ii) les cinq (5) premières femmes du Classement de la Challenger Series à la fin de la Saison de surf en cours qui ne se sont pas déjà qualifiées comme l'une des dix (10) premières femmes du Classement CT en cours ;
 - (iii) deux (2) Wildcards WSL (voir la Règle 1.12 pour plus d'informations) ; et
 - (iv) s'il y a des Doubles qualifications telles qu'une Surfeuse avec un Classement de la Challenger Series de six (6) ou plus se serait qualifiée, ces places sur le CT seront traitées comme des Wildcards WSL supplémentaires (« *Wildcards WSL féminines supplémentaires* »).
- (e) En cas d'égalité entre des Surfeuses classées dixième (10) au Classement CT féminin de fin d'année lors du Cut de mi-saison, les dispositions suivantes s'appliquent :
- (i) Si une place de Wildcard WSL est disponible, une Surfeuse ex æquo peut se voir attribuer cette place et

sera classée en fonction de son Classement CT, et non comme le serait une Wildcard WSL.

- (ii) S'il n'y a pas de position de Wildcard WSL disponible, les dispositions suivantes s'appliquent dans l'ordre indiqué ci-dessous :
 - (x) les résultats de leur meilleur Événement CT de la Saison régulière au cours de cette Saison de surf seront pris en compte, en remontant jusqu'à leur meilleur Événement CT de la Saison régulière pour tenter de rompre l'égalité. Si une Surfeuse surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et cette Surfeuse prend la place de dixième (10). Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (y) sera appliquée ;
 - (y) la Surfeuse ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) au cours des Événements CT de la Saison régulière dans cette Saison de surf occupera la place de dixième (10) et la Surfeuse moins bien classée ne sera pas requalifiée ; toutefois, s'il y a toujours égalité, la Surfeuse ayant obtenu la meilleure moyenne de résultats des manches au cours de la Saison de surf du CT occupera la place de dix (10) et la Surfeuse la moins bien classée ne sera pas requalifiée.
- (f) En cas (1) d'égalité entre les Surfeuses classées cinq (5) au Classement CT de fin de Saison régulière ou (2) d'égalité entre les cinq (5) Surfeuses qualifiées pour la Finale WSL, afin de déterminer la qualification pour la Finale WSL ou le classement pour la Finale WSL, selon le cas, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) les résultats des meilleurs Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf pour chacune de ces Surfeuses, en remontant de leur meilleure performance à leur plus mauvaise. Si une Surfeuse surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et cette Surfeuse prend la place de la position d'égalité au classement tandis que l'autre Surfeuse prend la position inférieure au classement. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) la Surfeuse ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) lors des Événements CT de la Saison régulière de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeuse occupera la position inférieure au classement ; toutefois, s'il y a toujours égalité, la Surfeuse

ayant obtenu le score moyen le plus élevé lors des Événements CT de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeuse occupera la position inférieure au classement.

1.11 Règles des Surfeurs du CT

- (a) Tous les Surfeurs classés dans le CT doivent signer l'Accord d'athlète du Championship Tour avant de participer au premier Événement CT de la Saison de surf ou à une date désignée par la WSL. Si un Surfeur ne signe pas l'Accord d'athlète du Championship Tour, il ne sera pas autorisé à participer à la compétition et n'aura pas droit au nombre minimum de points du Classement CT ni au montant minimum des Prize Money.
- (b) Tous les Surfeurs qualifiés pour le CT sont tenus de participer à tous les Événements CT conformément à l'Accord d'athlète du Championship Tour, à moins qu'une exemption valable ne soit accordée par la WSL conformément à l'Accord d'athlète du Championship Tour ou au présent Règlement. Se référer à la Règle 1.15 pour plus d'informations.
- (c) Au cours de chaque Saison de surf, les Surfeurs du CT doivent (1) promouvoir les Événements de la Challenger Series dans leur région d'origine, sur leurs Médias sociaux avec au moins deux messages, et (2) participer à d'autres médias pour promouvoir ces événements, à la demande raisonnable de la WSL.
- (d) Les Surfeurs du CT peuvent demander toute Wildcard disponible pour participer aux Événements de la Challenger Series. La WSL déterminera à sa seule discrétion qui recevra les Wildcards pour ces événements.
- (e) La WSL organisera une réunion d'orientation des Surfeurs avant le premier Événement CT de la Saison régulière de chaque Saison de surf. La participation à cette réunion est obligatoire pour tous les Surfeurs du CT.

1.12 Wildcards

- (a) Sous réserve de la Règle 1.12(b), pour chaque Saison de surf, lors des Événements CT de la Saison régulière :
Jusqu'au Cut de mi-saison :
 - (i) deux (2) (hommes) et toutes les Wildcards WSL masculines supplémentaires / deux (2) (femmes) et toutes les Wildcards WSL féminines supplémentaires seront sélectionnés par le Bureau des tournois et des compétitions pour la Saison de surf à sa seule discrétion (« **Wildcards WSL** »). Les Wildcards WSL recevront des Points du classement CT.
 - (ii) deux (2) (hommes) / une (1) (femme) wildcard(s) seront sélectionnés par le Bureau des Tournois et des Compétitions pour chaque Événement CT pour lequel la WSL a une ou plusieurs places wildcard (« **Wildcard pour un Événement** »). Les Wildcards pour un Événement ne recevront pas de Points du classement CT.Après le Cut de mi-saison ;
 - (i) une (1) Wildcard WSL masculine / une (1) Wildcard WSL féminine seront sélectionnés par le Bureau des tournois et des compétitions à sa seule discrétion. Les Wildcards WSL ne recevront pas de Points du classement CT dans les Événements CT après le Cut de mi-saison ; toutefois, la

WSL peut, à sa seule discrétion, décider qu'une seule Wildcard WSL participera aux Événements CT après le Cut de mi-saison pour obtenir des Points de classement dans les places disponibles pour les Wildcards WSL si le Surfeur est un ancien champion du monde ou un compétiteur de la WSL Final Five.

- (ii) un (1) (homme) / une (1) (femme) wildcard(s) seront sélectionnés par le Bureau des Tournois et des Compétitions pour chaque Événement CT pour lequel la WSL a une Wildcard pour un Événement. Les Wildcards pour un Événement ne recevront pas de Points du classement CT.
- (b) Toutes les Wildcards doivent signer l'Accord d'athlète du Championship Tour et sont soumises à l'approbation du Bureau des tournois et des compétitions.

1.13 Omission intentionnelle

1.14 **Surfeurs amateurs** : Les amateurs peuvent surfer dans les Événements CT de la Saison régulière à condition que cela soit autorisé par les règles locales relatives aux amateurs et qu'ils paient le droit d'inscription correspondant à l'Événement CT. Le Surfeur amateur peut percevoir les Prize Money gagnés lors d'un Événement CT, mais il lui appartient de s'assurer que ces Prize Money sont gérés de manière appropriée afin de conserver son statut d'amateur s'il le souhaite. Les amateurs peuvent refuser le Prize Money et, dans ce cas, la WSL le conservera et l'amateur sera remboursé de son droit d'inscription au lieu du Prize Money.

1.15 **Non-présentation aux Événements**

- (a) Les Surfeurs du CT doivent participer à tous les Événements CT pour lesquels ils se sont qualifiés. Le fait de ne pas participer à un Événement CT entraînera les mesures disciplinaires décrites dans la Règle 14.12 et le Surfeur du CT ne recevra pas de Points de classement CT, de Points de classement, ou de Prize Money pour cet Événement CT, sauf dans les cas décrits dans la Règle 1.15. Les remplacements pour ces absences seront décidés conformément au Règle 1.08.
- (b) La non-présentation pour circonstances atténuantes, blessure ou grossesse peut être prise en compte par le Bureau des tournois et des compétitions. En cas de blessure ou de grossesse, un certificat médical doit être envoyé pour informer la WSL le plus tôt possible de la blessure ou de la grossesse. Le Coordinateur médical de la WSL a le droit de suivre et d'examiner toutes ces questions.
- (c) Si un Surfeur du CT a fourni un certificat médical acceptable pour le Coordinateur médical de la WSL, il recevra le minimum de Points de classement du CT (265 pour les hommes et 1045 pour les femmes) mais pas de Prize Money pour un Événement CT auquel le Surfeur n'a pas pu participer.
- (d) Si un Surfeur du CT n'est pas en mesure d'assister à un Événement CT en raison ou en relation avec une question de réponse à une pandémie et qu'il fournit des preuves à l'appui des restrictions qui l'ont empêché d'assister à l'Événement CT, qui sont acceptables pour le Bureau des tournois et des compétitions, le Surfeur du CT recevra un nombre minimum de Points de classement CT et un montant minimum de Prize Money

pour l'Événement CT.

- (e) Omission intentionnelle
- (f) Si un Surfeur CT classé qui est physiquement sur le lieu de l'Événement CT au plus tard vingt-quatre (24) heures avant le début du Créneau de l'Événement informe le Responsable des tournois et des compétitions qu'il ne participera pas à sa manche du premier tour pour des raisons de blessure mais qu'il sera présent pour sa manche du second tour, sa place sera conservée. La preuve d'un avis médical concernant la blessure du Surfeur du CT et sa capacité à être prêt pour sa manche du second tour doit être soumise au Coordinateur médical de la WSL avant que cet avantage ne soit accordé. Si le Surfeur ne se présente pas à l'heure de sortie pour sa manche du second tour, un Remplaçant lui sera attribué conformément à la Règle 1.08 et il sera soumis à la discipline comme s'il ne s'était pas présenté à l'Événement CT (mais qu'il avait prévenu le Responsable des tournois et des compétitions qu'il n'allait pas y participer)
- (g) Si un Surfeur CT classé ne prévient pas le Responsable des tournois et des compétitions qu'il ne participera pas à son premier tour et qu'il ne prend pas part à son premier tour, un Remplaçant prendra sa place après la fin du premier tour et le Remplaçant sera reclassé pour son deuxième tour et les suivants. Le reclassement pour les manches ne se fera qu'à partir du troisième tour.
- (h) Lorsqu'un Surfeur CT ne se présente pas à une manche à partir du troisième tour, l'autre Surfeur CT de la manche doit surfer seul dans la manche au cas où l'adversaire se présenterait en retard. Le Responsable des tournois et des compétitions peut ajuster le programme journalier en réduisant la durée de la manche affectée si le Responsable des tournois et des compétitions a été informé et est sûr que le Surfeur du CT ne participera pas à la manche prévue pour le Surfeur du CT.
- (i) Si un Surfeur du CT est présent lors d'un Événement du CT et qu'il se blesse lors de l'entraînement ou de l'échauffement pour cet Événement spécifique et qu'il ne peut donc plus participer à cet Événement, un Surfeur Remplaçant prendra sa place. Si le Surfeur se retire de l'Événement jusqu'à deux (2) jours avant le début de la compétition, le classement pour les manches sera effectué à nouveau. Si l'abandon du Surfeur a lieu le Jour avant le début de la compétition, le Surfeur Remplaçant prendra sa place dans la même manche. Les Surfeurs Remplaçants seront reclassés dans les manches du deuxième tour. Le Surfeur blessé recevra le minimum de points et de Prize Money et le Surfeur Remplaçant ne recevra le solde du Prize Money que s'il se qualifie pour la(les) manche(s) suivante(s).

1.16

Report and annulation d'Événements CT ; annulation de la Saison de surf

- (a) **Si la Compétition a commencé - Prolongement du Créneau de l'Événement pour terminer un Événement CT :** Les Surfeurs du CT restants dans l'Événement seront consultés par la WSL lors d'une réunion arrangée concernant toute décision de prolonger le Créneau de l'Événement CT pour terminer l'Événement CT ; étant entendu que la décision finale sera prise

par la WSL à sa seule discrétion, en prenant en considération les meilleurs intérêts de la WSL et du sport du surf.

- (b) **Si la Compétition a commencé - Annulation d'un Événement CT pour cause de Force majeure ou de « Absence de surf » :** Les dispositions suivantes s'appliquent lorsqu'un Événement CT est annulé par la WSL pour des raisons de Force majeure ou « d'Absence de surf » :

- (i) Les Prize Money seront payés aux Surfeurs du CT dans la position qu'ils auraient eue s'ils avaient été éliminés lors de la prochaine opportunité possible dans l'Événement CT. Le solde des Prize Money sera réparti équitablement entre les Surfeurs du CT.
- (ii) Si un tour n'est pas terminé, chaque Surfeur recevra les Points du classement CT qu'il a obtenus lors du tour précédent, ou les Points du classement CT de la dernière place si l'Événement CT a été annulé lors du 1er tour.
- (iii) Si un tour est terminé, chaque Surfeur du CT recevra les Points du classement CT qu'il a obtenus lors de ce tour.

- (c) **Si la compétition n'a PAS commencé - Report de l'Événement CT pour quelque raison que ce soit :** les dispositions suivantes s'appliquent lorsqu'un Événement est reporté par la WSL :

- (i) Aucun Prize Money ne sera payé aux Surfeurs du CT.
- (ii) Aucun Point du classement CT ne sera alloué aux Surfeurs du CT.

- (d) **Si la Compétition n'a PAS commencé - Annulation pour cause de Force majeure (à l'exclusion de « l'Absence de surf ») :** les dispositions suivantes s'appliquent lorsqu'un Événement CT est annulé par la WSL pour des raisons de Force majeure :

- (i) Le Prize Money minimum de l'Événement CT sera payé aux Surfeurs du CT inscrits.
- (ii) Aucun Point du classement CT ne sera attribué aux Surfeurs du CT.
- (iii) Nonobstant ce qui précède, si plus d'un (1) Événement CT est annulé au cours d'une Saison de surf (y compris si la Saison de surf est annulée), la WSL déterminera à sa seule discrétion si le Prize Money minimal sera payé pour ces Événements CT supplémentaires annulés.

- (e) **Si la Compétition n'a PAS commencé - Annulation pour cause d'Absence de surf :** les dispositions suivantes s'appliquent lorsqu'un Événement CT est annulé par la WSL pour des raisons d'absence de surf :

- (i) Les Prize Money de l'Événement CT seront divisés en parts égales entre les Surfeurs.
- (ii) Aucun Point du classement CT ne sera gagné par les Surfeurs du CT.

1.17 **Défaut de concourir :** les Surfeurs du CT doivent se conformer à l'Accord d'athlète du Championship Tour en ce qui concerne leur obligation de concourir à tous les Événements CT pendant la Saison de surf.

1.18 **Grossesse :** À partir du moment où une Surfeuse du CT est enceinte et jusqu'à son retour à la compétition après la naissance de son enfant, la Surfeuse du CT enceinte doit fournir un avis

écrit de son intention de participer ou de ne pas participer à chaque Événement CT. Cet avis doit être fourni vingt-et-un (21) jours avant la date de début de l'Événement à la WSL par l'intermédiaire du Bureau des tournois et des compétitions. Si la Surfeuse du CT confirme qu'elle participera à l'Événement et qu'elle décide de ne pas y participer avant la Date de début de l'Événement, elle renoncera au Prize Money de l'Événement CT mais se verra attribuer un nombre minimum de Points du classement CT. Une Surfeuse du CT enceinte doit s'enregistrer à l'Événement CT auprès d'un membre du Bureau des tournois et des compétitions pour recevoir les Prize Money et les Points du classement CT pour cet Événement CT. En tout état de cause, la WSL encourage vivement les Surfeuses enceintes à se conformer strictement aux conseils médicaux qu'elles ont reçus en ce qui concerne les voyages et les compétitions, et il peut être demandé à toute Surfeuse du CT enceinte de divulguer ces conseils médicaux à la WSL à tout moment. En outre, si une Surfeuse du CT enceinte informe la WSL qu'elle a l'intention de participer à un Événement CT et que la WSL a des inquiétudes quant à la sécurité de la Surfeuse du CT enceinte, la WSL peut demander à la Surfeuse de CT enceinte de fournir les documents médicaux d'aptitude appropriés (et, si nécessaire, de se soumettre à un examen médical indépendant) avant de participer à l'Événement CT. Les détails de la grossesse et tout avis médical divulgués seront tenus confidentiels par la WSL.

- 1.19 **Commotion cérébrale :** Tous les Surfeurs du CT doivent se conformer aux termes de tout Protocole de commotion cérébrale adopté par la WSL. En outre, après une commotion cérébrale survenue lors d'un entraînement ou d'une compétition, le Surfeur du CT victime d'une commotion cérébrale ne peut pas reprendre la compétition tant qu'il n'a pas été évalué et autorisé à reprendre la compétition par un médecin spécialisé dans les commotions cérébrales. Le Surfeur du CT doit fournir à la WSL la documentation médicale d'aptitude appropriée avant de participer à un Événement CT. Les détails de tout conseil médical divulgué seront tenus confidentiels par la WSL.
- 1.20 **Droits d'inscription au CT :** Les Wildcards et les Remplaçants d'Événements CT doivent payer un droit d'inscription de 2 000 USD à la WSL et n'auront pas besoin de payer un autre droit d'inscription dans la Saison de surf pour tout Événement CT pour lequel ils se sont qualifiés. Ce montant sera déduit de leur Prize Money si l'inscription n'est pas payée avant la Date de début de l'Événement.
- 1.21 **Compétition dans des Événements non WSL :** les Surfeurs du CT doivent se conformer aux obligations relatives aux Événements non sanctionnés par la WSL, telles que décrites dans l'Accord d'athlète du Championship Tour.
- 1.22 **Zones officielles closes**
- (a) Toutes les zones closes ou bureaux situés dans l'enceinte de l'Événement CT doivent être non-fumeurs.
 - (b) L'alcool ne peut être consommé que dans la zone VIP désignée (le cas échéant).
- 1.23 **Pass de sécurité / zones accessibles**
- (a) Les Surfeurs du CT sont tenus de se conformer à toutes les exigences de sécurité de la WSL pour entrer sur le site de l'Événement CT et dans toutes les zones réservées aux Surfeurs

du CT.

- (b) Sous réserve des exigences de la WSL en matière de sécurité et des plans de sécurité, chaque Surfeur du CT recevra une carte d'invité pour les membres de son Personnel d'encadrement, qui sont approuvés par la WSL. Cette invitation est réservée à leur usage exclusif et ne peut être cédée ou transférée à un tiers.

1.24 **Retraite des Surfeurs du CT**

- (a) Sur demande, la WSL fournira à tout Surfeur ayant participé au CT le formulaire de notification à fournir pour devenir un Surfeur retraité avant le début de la Saison de surf, qui sera alors remplacé par le Surfeur suivant dans le Classement respectif (CT ou Challenger Series) par lequel le Surfeur retraité s'est qualifié. Se référer à la Règle 1.08 pour plus d'informations.
- (b) Une fois que le premier Événement CT de la Saison régulière a commencé dans une Saison de surf, tout Surfeur du CT qui devient un Surfeur retraité sera remplacé par le Remplaçant de la saison.
- (c) La retraite ou l'acceptation de la retraite d'un Surfeur du CT n'annule aucune obligation du Surfeur en vertu de l'Accord d'athlète du Championship Tour ou des conditions d'inscription qu'il a acceptées.

1.25 **Limitation de la responsabilité de la WSL.** La WSL ne sera pas tenue responsable de la confiance (y compris les engagements financiers ou autres pris envers des tiers) qu'un Surfeur du CT accorde aux notifications (écrites, verbales ou autres) d'un représentant de la WSL en ce qui concerne sa qualification ou sa relégation du CT.

1.26 **Participation aux Événements QS de la WSL.** Un Surfeur du CT qui souhaite participer à un Événement QS doit en informer la WSL au moins trente (30) jours avant la date de début de l'Événement. La WSL a le droit d'approuver cette participation à sa seule discrétion.

CHAPITRE 2 : ÉVÉNEMENTS DE LA SÉRIE DE QUALIFICATION ET DE LA CHALLENGER SERIES

Le présent chapitre s'applique à tous les Événements et à tous les Surfeurs qui participent aux Événements des séries QS et Challenger de la WSL.

2.01 Droits de licence

- (a) Les Droits de licence pour les Événements de la série QS et de la Challenger Series sont fixés par le Bureau régional chargé de la délivrance des licences.
- (b) Au plus tard le 30 septembre de l'année précédente, tous les détenteurs de licence pour l'Événement doivent proposer des Dates d'Événement et confirmer leur engagement pour leur Événement en signant le Contrat de licence d'Événement de la WSL correspondant.
- (c) Pour tous les Événements, cinquante pour cent (50 %) des droits de licence doivent être versés à la Région de délivrance des licences, cent quatre-vingts (180) jours avant l'Événement. Le solde doit être payé quatre-vingt-dix (90) jours avant la Date de début de l'Événement. Les nouveaux Événements doivent avoir payé cent pour cent (100 %) de leurs Droits de licence pour que l'Événement soit inscrit au Calendrier de la WSL.
- (d) Si le Droit de licence n'est pas payé avant l'une ou l'autre des échéances prévues par la présente Règle, l'Événement est immédiatement retiré du Calendrier de la WSL et les Dates de l'Événement deviennent disponibles. Le double du montant total du Droit de licence est alors payable en totalité au Bureau régional lorsque le Détenteur de la licence pour l'Événement demande une licence pour cet Événement.

2.02 Mise à niveau/rétrogradation d'un Événement

- (a) Si un Détenteur de la licence pour l'Événement souhaite mettre à niveau le classement de son Événement sous licence, il doit en informer le Bureau régional au moins quarante-cinq (45) jours à l'avance. Le Bureau des tournois et des compétitions donnera l'approbation finale pour toutes les mises à niveau.
- (b) Si un Détenteur de la licence pour l'Événement souhaite rétrograder le classement de son Événement sous licence, il doit en informer le Bureau régional au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance. Dans le cas contraire, une amende égale au Droit de licence sera infligée à la hauteur de l'Événement le moins bien coté.

2.03 **Annulation d'un Événement** : Si un Événement est annulé par le Détenteur de la licence pour l'Événement, les Droits de licence payés avant l'annulation ne sont pas remboursables. Une pénalité d'un montant égal à dix pour cent (10 %) du Prize Money sera imposée par la WSL et devra être payée au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la Date de début de l'Événement avant que l'Événement ne soit réintégré par la WSL dans le Calendrier d'une future Saison de surf.

2.04 **Modification des Détails de l'Événement** : Si un Détenteur de la licence pour un Événement souhaite modifier la date ou le lieu de son Événement sous licence dans les soixante (60) jours de la date de Début prévue de l'Événement, le Détenteur de la licence pour l'Événement doit payer cinquante pour cent (50 %) du montant total du Prize Money dû pour l'Événement à la WSL. Ce paiement ne sera pas

remboursable et sera utilisé pour payer le Prize Money de l'Événement lorsqu'il aura lieu. Si l'Événement n'a pas lieu au cours de cette Saison de surf, le Prize Money payé à la WSL est perdu. Le paiement doit être effectué dans les sept (7) jours suivant la confirmation par la WSL que le lieu et les dates de l'Événement ont été modifiés. Le Détenteur de la licence pour l'Événement sera responsable de tous les coûts encourus par un Surfeur ou par la WSL, y compris les paiements non remboursables pour l'hébergement, les frais de déplacement et autres coûts raisonnables en raison de l'approbation de ces changements.

2.05

Fiscalité des Prize Money

- (a) Lorsque des taxes sont déduites du Prize Money, le Détenteur de la licence pour l'Événement doit fournir à chaque Surfeur un document détaillant les déductions ainsi que les formulaires de remboursement applicables. Le bureau régional doit être informé dès que le Détenteur de la licence pour l'Événement a connaissance de cette exigence et doit recevoir un reçu (copie) du service fiscal local indiquant les noms et les montants des taxes payées.
- (b) Si le Détenteur de la licence pour l'Événement ne se conforme pas à cette Règle dans les trois (3) mois suivant la fin de l'Événement, le Détenteur de la licence pour l'Événement doit rapidement fournir une explication à la WSL et le Détenteur de la licence pour l'Événement doit se conformer aux lois fiscales pertinentes. Le Détenteur de la licence pour l'Événement doit se conformer à toute demande de la WSL concernant l'indemnisation d'un Surfeur pour toute infraction à la présente Règle commise par le Détenteur de la licence pour l'Événement.
- (c) Les déductions fiscales ne doivent pas être ajoutées au Prize Money afin de maintenir la récompense minimum.

2.06

Prize Money

- (a) Pour les nouveaux Événements, une somme en espèces équivalente au Prize Money d'un Événement de cette catégorie doit être versée au Bureau régional au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la Date de début de l'Événement. Le non-paiement de ce montant entraînera l'annulation de l'Événement et la perte des droits de licence. Si un Événement est annulé au cours de la période de quatre-vingt-dix (90) jours, la somme en espèces et les Droits de licence seront confisqués et utilisés pour compenser les dépenses encourues par les Surfeurs et la Région de délivrance des licences.
- (b) Pour les Événements de la QS et de la Challenger Series, les Montants minimums des Prize Money sont indiqués à l'annexe C.
- (c) Les Prize Money des Événements de la QS et de la Challenger Series pour les Surfeurs étrangers doivent être payés par virement bancaire ou en espèces en dollars américains. Les ressortissants locaux peuvent être payés par chèque ou en espèces en monnaie locale, mais ces paiements doivent être calculés au taux d'achat du dollar américain à la date du paiement.
- (d) Toute modification de la répartition des Prize Money fixée dans le présent Règlement doit être approuvée par la WSL.

- (e) Tous les Prize Money sur place sont payables à la fin du jour où le Surfeur est éliminé de l'Événement si le paiement est effectué par un moyen autre qu'un virement bancaire. En cas de paiement par virement bancaire, le Détenteur de la licence pour l'Événement dispose de sept (7) jours à compter de la fin du Créneau de l'événement pour effectuer les paiements pour tous les Surfeurs ayant fourni leurs coordonnées bancaires. Le montant du Prize Money pour tout Surfeur qui n'a pas fourni ses coordonnées bancaires sept (7) jours après la Date de fin de l'Événement est perdu au profit du Bureau régional des licences.
- (f) Tous les paiements de Prize Money seront versés directement au Surfeur par le Détenteur de la licence pour l'Événement conformément au Contrat de licence de l'Événement concerné, mais au plus tard quatorze (14) jours après la fin de l'Événement.
- (g) Tout retard dans le paiement des Prize Money entraînera de graves conséquences pouvant aller jusqu'à la perte du droit d'organiser des éditions ultérieures de l'Événement, sans que la WSL ne renonce à son droit de se retourner contre le Détenteur de la licence pour l'Événement.
- (h) Tous les Surfeurs doivent signer tous les formulaires ou fournir des copies de leur pièce d'identité (passeport ou permis de conduire valide) au Détenteur de la licence pour l'Événement, si cela leur est demandé, avant de quitter l'Événement. Le non-respect de cette Règle peut entraîner la perte du Prize Money. Les Détenteurs de la licence pour l'Événement doivent avoir une personne sur place pendant les heures de compétition de chaque jour, depuis le début de la compétition jusqu'à trente (30) minutes après la fin de l'Événement, pour recevoir cette documentation. Si un Surfeur ne fournit pas ou ne complète pas les documents nécessaires, il dispose de sept (7) jours à compter de la Date de fin de l'Événement pour les fournir, faute de quoi il perdra son Prize Money.

2.07

Calendrier

- (a) La WSL s'efforcera, dans la mesure du possible, d'accorder aux Événements en cours le droit de fixer les dates de l'Événement. Cependant, la croissance future du circuit et d'autres conflits peuvent dicter la reprogrammation d'un Événement et la WSL aura toujours l'entière discrétion de désigner les dates d'un Événement.
- (b) Seuls les Événements ayant respecté la Règle 2.01(d) et toutes les autres exigences de la WSL seront inscrits au Calendrier de la WSL, à la seule discrétion de la WSL.
- (c) Calendrier des Événements de la QS et de la Challenger Series :
 - (i) Les Événements QS 5000 peuvent être organisés à n'importe quel moment de l'année et en même temps que les Événements QS ou CT programmés.
 - (ii) Les Événements de la Challenger Series ne peuvent être organisés que pendant la Saison de la Challenger Series telle que déterminée par le Bureau des tournois et des compétitions et ne peuvent être programmés aux mêmes dates que les Événements CT ou d'autres Événements de la Challenger Series.
- (d) Toutes les dates des Événements de la WSL figurent dans le

Calendrier de la WSL, qui est toujours susceptible d'être modifié à la seule discrétion de la WSL. Si un Surfeur engage des frais liés à une modification du Calendrier de la WSL dans les trente (30) jours suivant la Date de début de l'Événement, le Bureau des tournois et des compétitions examinera une demande de remboursement des frais et une demande de remboursement des frais pourra être déposée par le Surfeur à l'encontre d'un Détenteur de la licence pour l'Événement.

2.08 **Formats** : Le format suivant sera appliqué à tous les Événements de la Challenger Series Hommes :

FORMAT A			
	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 80	8 manches de 4	30 minutes	32 Classements
Tour à 64	16 manches de 4	30 minutes	48 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	30 minutes	
Tour à 16	8 manches de 2	30 minutes	
Quarts de finale	4 manches de 2	30 minutes	
Demi-finales	2 manches de 2	30 minutes	
Finale	1 manche de 2	30 minutes	
Total	47 manches	23 h 30 min	

Les formats suivants s'appliquent à tous les Événements QS masculins :

(a) QS 5000 Hommes

FORMAT B			
	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 160	16 manches de 4	25 min	64 Classements
Tour à 128	16 manches de 4	25 min	32 Classements
Tour à 96	16 manches de 4	25 min	32 Classements
Tour à 64	16 manches de 4	25 min	32 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	25 min	
Tour à 16	8 manches de 2	25 min	
Quarts de finale	4 manches de 2	25 min	
Demi-finales	2 manches de 2	25 min	
Finale	1 manche de 2	La durée recommandée est de 35 minutes, mais le Juge principal peut décider de la durée.	
Total	87 manches	36 heures 25 min	

Pour les Événements combinés, ou en cas de contraintes de temps dues à de mauvaises conditions de surf, le Tour à 16 peut se dérouler en quatre (4) manches de Surfeurs

Pour les Événements combinés, le Tour à 160 peut avoir des durées de manche de vingt (20) minutes à la discrétion du Directeur de surf, du Directeur du WSL Tour et du Juge principal.

(b) QS 1000, QS 3000 Hommes

FORMAT C	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 160	16 manches de 4	20 min	64 Classements
Tour à 128	16 manches de 4	20 min	32 Classements

Tour à 96	16 manches de 4	20 min	32 Classements
Tour à 64	16 manches de 4	20 min	32 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	20 min	
Tour à 16	4 manches de 4	20 min	
Quarts de finale	4 manches de 2	20 min	
Demi-finales	2 manches de 2	25 min	
Finale	1 manche de 2	30 minutes	
Total	83 manches	28 heures	

Si l'horaire le permet, pour les QS 1000 à 3000, la durée des manches pour le format C doit être portée à vingt-cinq (25) minutes.

Le format suivant sera appliqué aux Événements de la Challenger Series féminine :

FORMAT D			
	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 48	8 manches de 4	30 minutes	32 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	30 minutes	16 Classements
Tour à 16	8 manches de 2	30 minutes	
Quarts de finale	4 manches de 2	30 minutes	
Demi-finales	2 manches de 2	30 minutes	
Finale	1 manche de 2	30 minutes	
Total	31 manches	15h 30 min	

Le format suivant sera appliqué à tous les Événements de la QS féminine :

(a) Événements de la QS 5000 Femmes

FORMAT E	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 72	4 manches de 4	25 min	16 Classements
Tour à 64	16 manches de 4	25 min	56 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	25 min	
Tour à 16	8 manches de 2	25 min	
Quarts de finale	4 manches de 2	25 min	

Demi-finales	2 manches de 2	25 min	
Finale	1 manche de 2	La durée recommandée est de 35 minutes, mais le Juge principal peut décider de la durée.	
Total	43 manches	18 h 5 min	

Pour les Événements combinés, ou en cas de contraintes de temps dues à de mauvaises conditions de surf, le Tour à 16 peut se dérouler en quatre (4) manches de Surfeuses.

Pour les Événements combinés, le Tour à 72 peut avoir une durée de manche de vingt (20) minutes à la discrétion du Directeur de surf, du Directeur du WSL Tour et du Juge principal.

(b) Événements des séries QS 1000 à QS 3000 féminins

FORMAT F	Nombre de manches	Durée de la manche (min)	Attribution des classements
Tour à 64	8 manches de 4	20 min	32 Classements
Tour à 48	8 manches de 4	20 min	16 Classements
Tour à 32	8 manches de 4	20 min	16 Classements
Tour à 16	4 manches de 4	20 min	
Quarts de finale	4 manches de 2	20 min	
Demi-finales	2 manches de 2	25 min	
Finale	1 manche de 2	30 minutes	
Total	35 manches	12 heures	

Si l'horaire le permet, pour les QS 1000 à 3000, la durée des manches pour le Format F doit être portée à vingt-cinq (25) minutes.

Tous les Événements QS 1000 à QS 5000, LQS et JQS masculins et féminins doivent se dérouler à partir des huit (8) derniers Surfeurs (Quarts de finale) en manches de deux (2) Surfeurs. Des séries de quatre (4) Surfeurs peuvent être utilisées à condition d'avoir obtenu l'approbation du Bureau des tournois et des compétitions.

Les manches des Événements de la QS et de la Challenger Series ne seront pas modifiées par rapport à l'ordre de passage initial, quelle que soit la situation des Surfeurs ; toutefois, si les planches d'un groupe de Surfeurs ne sont pas arrivées en raison du temps de voyage limité entre les Événements, le Directeur de surf, le Représentant des surfeurs et le Représentant du WSL Tour décideront au cas par cas si cette exception s'applique à un Surfeur.

Pour les Événements de la QS et de la Challenger Series Hommes

:

- Les Événements QS 1000 et QS 3000** doivent permettre à un minimum de quatre-vingt-seize (96) Surfeurs d'utiliser le Format C et de disposer d'un minimum de trois (3) jours de temps de course.
- Les Événements QS 5000** doivent permettre à un minimum de cent vingt-huit (128) Surfeurs d'utiliser le Format B et durer au moins cinq (5) jours.
- Les Événements de la Challenger Series** doivent permettre à un minimum de quatre-vingts (80) Surfeurs d'utiliser le Format A.

Pour les Événements de la QS et Challenger Femmes :

- Les Événements QS 1000 à QS 3000** doivent permettre un minimum de quarante-huit (48) Surfeuses à utiliser le format F.

- (b) **Les Événements QS 5000** doivent permettre un minimum de soixante-douze (72) Surfeuses à utiliser le Format E et durer au moins trois (3) jours.
- (c) **Les Événements de la Challenger Series** doivent permettre à un minimum de quarante-huit (48) Surfeuses d'utiliser le Format D.

2.09

Épreuves et autres Événements de la QS/Challenger Series

- (a) Si un Détenteur de la licence pour l'Épreuve est autorisé par la WSL à organiser des Épreuves pour un Événement QS, une (1) place sera laissée ouverte dans l'Événement QS principal pour le vainqueur de ces Épreuves.
- (b) La répartition de ces participants aux épreuves doit être d'au moins cinquante pour cent (50 %) du classement QS (le rapport entre le classement QS de l'année en cours et celui de l'année précédente applicable à ces cinquante pour cent (50 %) devant être déterminé par le Bureau des tournois et des compétitions) et cinquante pour cent (50 %) pour la Région de délivrance des licences à sélectionner s'il y a un nombre excédentaire d'inscriptions.
- (c) Pour les Événements QS, des places doivent être mises à la disposition de la Région de délivrance des licences pour les quatre (4) meilleurs Surfeurs JQS de la région. Les Points de classement QS seront attribués aux Surfeurs participant aux Épreuves organisées conformément à la Règle 2.09(c).
- (d) Si un Événement QS est autorisé par la WSL à organiser des Épreuves régionales réservées aux Surfeurs, un maximum d'une (1) place sera ouverte et la sélection incombera à la Région qui délivre la licence. Les Points de classement QS ne seront pas attribués aux Surfeurs participant aux Épreuves organisées conformément à la présente Règle 2.09(d).
- (e) Les qualifications pour les épreuves doivent être effectuées avant les Dates de l'Événement, sauf autorisation du Bureau des tournois et des compétitions.
- (f) Les Événements de la Challenger Series qui organisent d'autres catégories ou des Épreuves de qualification pour un format de quatre-vingts (80) épreuves doivent avoir lieu avant le nombre minimum de jours requis pour l'épreuve en question.
- (g) Toutes les règles qui ne sont pas spécifiques à une manche s'appliquent aux épreuves.
- (h) Lors des Épreuves, un panel des juges complet qualifié par la WSL, s'il est disponible, doit être utilisé comme pour l'Événement principal. Si ces Juges ne sont pas disponibles en raison d'autres engagements au sein de l'Événement ou s'ils sont en transit vers l'Événement, leurs remplaçants doivent être des Juges reconnus par la WSL. Tous les Juges doivent bénéficier de tous les avantages prévus par la WSL.
- (i) Les Participants aux épreuves sont les Surfeurs dont le statut du classement actuel ne correspond pas aux Surfeurs classés autorisés pour la taille proposée de l'Événement de la QS/Challenger Series, conformément à la Règle 2.08.
- (j) Tout Surfeur éliminé d'une Épreuve conservera sa position initiale sur la liste des Suppléants.
Si un Sponsor de l'Événement souhaite organiser des

événements supplémentaires et/ou des activités liées au surf à l'intérieur du Créneau de l'Événement, telles que des sessions d'expression, des courses de célébrités, etc., il doit obtenir l'approbation préalable du Bureau des tournois et des compétitions au moins soixante (60) jours avant le Créneau de l'Événement.

- (l) La WSL n'est pas responsable des Épreuves organisées par un tiers (y compris le Détenteur de la licence pour l'Événement), ni de la responsabilité qui en découle, même si elles sont autorisées à se dérouler dans le Créneau de l'Événement.
- (m) Tous les Surfeurs participant à des Épreuves pour un Événement sont encouragés à devenir membres de la WSL, et si les Détenteurs de la licence pour l'Événement/le promoteur des Épreuves n'exigent pas que les Surfeurs soient membres de la WSL, ils sont responsables envers tous les Surfeurs de toutes les questions relatives aux Épreuves, y compris l'obligation pour tous les Surfeurs d'accepter d'être liés par le présent Règlement et de détenir et de maintenir une assurance maladie. Nonobstant toute déclaration d'un Détenteur de la licence pour l'Événement ou d'un Promoteur des Épreuves, les Surfeurs participant aux Épreuves ne peuvent pas participer à un Événement sans devenir membre de la WSL.

2.10 **QS : Points du classement de la Challenger Series et du classement régional**

- (a) Les Points de la Challenger Series et les points QS régionaux seront attribués conformément au barème de points figurant à l'annexe B.
- (b) Tous les ex æquo pour les Places qualificatives au classement de fin d'année de la Challenger Series ou au Classement régional QS seront départagés de la manière suivante :
 - (i) Les résultats des meilleurs Événements de la Challenger Series / Régional QS de cette Saison pour chacun de ces Surfeurs, en remontant de leur meilleure performance à la plus mauvaise. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur prend la position d'égalité au classement tandis que l'autre Surfeur prend la position inférieure au classement. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches lors des Événements de la Challenger Series/QS régionale de la Saison régulière de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement ; toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu le score moyen le plus élevé lors des Événements de la Challenger Series/QS régionale de cette Saison régulière de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement. Lors du calcul du nombre total de victoires de manche à la Challenger Series/ QS régionale au cours d'une Saison de surf, les victoires de manche du premier tour ne sont pas prises en compte
- (c) Les Classements régionaux QS seront calculés pendant la

Saison de surf en cours. Le nombre d'événements comptant pour chaque Région sera déterminé par le Bureau des tournois et des compétitions et le Bureau régional concerné, et cette information sera mise à la disposition des Surfeurs régionaux. L'accumulation de points qui en résulte constitue les « Points régionaux » du Surfeur et son classement par rapport aux autres Surfeurs de la région indique le « Classement QS régional » du Surfeur.

- (d) Le Surfeur qui obtient le meilleur Classement régional QS à la fin d'une Saison de surf sera le Champion régional pour la Saison de surf suivante.
- (e) Nonobstant toute disposition contraire de la présente Règle 2.10, pour déterminer l'ordre des classements d'un Événement QS, s'il y a égalité au Classement QS d'un Surfeur, celui-ci sera départagé comme indiqué à la Règle 2.21.

2.11 : **Événements comptant pour la qualification :**

Challenger Series

S'il y a sept (7) Événements de la Challenger Series, les cinq (5) meilleurs résultats comptent ; s'il y a six (6) Événements de la Challenger Series, les quatre (4) meilleurs résultats comptent ; s'il y a cinq (5) Événements de la Challenger Series, les trois (3) meilleurs résultats comptent ; et s'il y a quatre (4) Événements de la Challenger Series ou moins, tous les résultats comptent.

Série QS régionale

Le nombre d'Événements pris en compte sera déterminé par le Bureau des tournois et des compétitions et le Bureau régional concerné.

2.12 : **Ajustements des classements suite à une blessure ou à une grossesse**

- (a) Afin d'être pris en considération pour des ajustements en cas de blessure ou de grossesse lors des Événements régionaux QS ou de la Challenger Series, la WSL doit recevoir une demande écrite, un certificat médical acceptable et le Surfeur doit avoir manqué plus de cinquante pour cent (50 %) des Événements régionaux QS ou de la Challenger Series au cours de l'année concernée. En outre, le Surfeur doit avoir un Classement QS dans les cent cinquante (150) premiers pour les hommes au moment de la blessure et dans les soixante-quinze (75) premières pour les femmes à la fin de la Saison de surf précédente ou en cours. Si l'ajustement est approuvé par le Bureau des tournois et des compétitions, le Classement final des Surfeurs sera leur Classement QS plus vingt-deux (22) pour les hommes et plus dix (10) pour les femmes.
- (b) Un Surfeur peut également demander un ajustement de son classement en cas de blessure à la mi-saison s'il a été blessé au cours de cette Saison de surf et s'il a fourni un certificat médical confirmant qu'il n'a pu participer aux compétitions qu'après la Date de mi-saison. Si l'ajustement est approuvé par le Bureau des tournois et des compétitions, le Surfeur recevra son attribution au début de l'année et non son classement jusqu'à ce que le candidat retenu améliore son classement de l'année précédente ou participe au nombre minimum d'Événements de la QS/Challenger Series comptant pour son Classement régional QS ou de la Challenger Series de fin d'année. Le Bureau des

tournois et des compétitions peut approuver d'autres ajustements au classement d'un Surfeur si des circonstances extrêmes ont entraîné le dépassement du temps limite. Le Coordinateur médical de la WSL est seul juge de l'état de santé d'un Surfeur et de la validité d'un certificat médical.

2.13 : **Frais de la série de qualification**

Événements internationaux

- (a) Toute personne ayant l'intention de participer à un Événement de la WSL de la QS/Challenger Series en dehors de son pays doit payer la cotisation internationale des Surfeurs et souscrire la police d'assurance voyage proposée par MemberPro pour cette Saison de surf.
- (b) Tous les droits d'inscription à l'Événement seront conformes au système d'inscription en ligne de la WSL.
- (c) Aucun frais supplémentaire n'est exigé pour l'inscription d'un Surfeur à un Événement régional de la QS/Challenger Series si le Surfeur s'est acquitté de l'intégralité des droits d'adhésion correspondants.

Événements régionaux

- (a) Dans toutes les Régions WSL, les Surfeurs qui souhaitent concourir dans leur Région uniquement doivent s'acquitter d'une cotisation de Surfeur fixée par le Bureau régional concerné
- (b) Dans les Événements QS 1000 à 5000, les Surfeurs régionaux peuvent payer une Cotisation de Surfeur, fixée par le Bureau régional conformément à la Règle 2.13(a) (Événements régionaux). Ils se verront attribuer les droits d'allocation de placements des Surfeurs pour la saison précédente.
- (c) L'inscription aux Événements masculins de la Challenger Series nécessite le paiement des cotisations internationales pour les Surfeurs applicables aux Événements internationaux.
- (d) Tout Surfeur qui participe à un Tour des Prize Money d'un Événement de la QS/Challenger Series doit payer la différence entre la cotisation régionale ou unique et la cotisation internationale pour les Surfeurs telle que décrite dans la Règle 2.13(a) (Événements internationaux). Cette différence de cotisations, si elle n'est pas payée d'avance, sera déduite du montant du Prize Money gagné.

Tout Surfeur qui participe à une compétition sans avoir payé sa cotisation de Surfeur, le cas échéant, ne recevra pas de points pour cette épreuve et perdra tous ses droits de classement antérieurs. Les Surfeurs ne seront pas autorisés à participer à la compétition s'ils n'ont pas souscrit une police d'assurance voyage auprès de MemberPro.

Les Surfeurs du CT paient le droit d'inscription applicable à tous les Événements de la WSL de la QS/Challenger Series, mais ne sont pas tenus de payer les cotisations des Surfeurs de la QS.

Les Membres à vie désignés par la WSL ou les anciens Champions du monde CT ne paient pas de cotisation de Surfeur de la QS, mais doivent payer les droits d'inscription aux Événements WSL de la QS/Challenger Series et souscrire une police d'assurance voyage par l'intermédiaire de MemberPro.

Il n'y a pas de différence entre les droits d'inscription des amateurs et des professionnels aux Événements de la WSL.

Les amateurs peuvent recevoir des points, des Prize Money et des places de classement comme s'ils étaient des Surfeurs professionnels. Leurs noms apparaîtront dans les Classements de la WSL et ils ne seront pas signalés comme des amateurs. Toute règle ou loi locale relative au statut d'amateur s'applique dans ce cas. Les amateurs qui deviennent professionnels au cours de l'année ne perdent pas les points acquis précédemment.

2.14 **Droits d'inscription** : Les droits d'inscription à tous les Événements sont fixés dans MemberPro.

2.15 **Procédure d'inscription et de participation aux Événements**

- (a) L'inscription à tous les Événements de la QS/Challenger Series doit se faire en ligne via MemberPro, sauf si des circonstances atténuantes ne permettent pas au Surfeur de le faire, auquel cas le Surfeur doit immédiatement contacter son Bureau régional de la WSL. Les coordonnées des Bureaux régionaux sont disponibles sur la page « Services aux concurrents » du site Internet de la WSL.
- (b) Toutes les inscriptions en ligne aux Événements de la QS/Challenger Series doivent être effectuées avant 17 heures, heure de la côte Pacifique des États-Unis, à la date de clôture des Inscriptions à l'Événement (telle qu'elle apparaît dans MemberPro), afin de conserver les droits d'accès aux attributions des classements.
- (c) Si le paiement des droits d'inscription est refusé, le Surfeur recevra une notification par courrier électronique et disposera d'un délai de sept (7) jours pour remédier au problème. Après sept (7) jours, si aucun paiement n'est reçu, le Surfeur sera retiré de la liste des inscriptions et des attributions de classement pour l'Événement de la QS/Challenger Series. Si le Surfeur se présente à nouveau à l'Événement de la QS/Challenger Series, il sera placé au bas de la liste des attributions de classement, comme tout autre nouvel inscrit au moment où il s'est inscrit à l'Événement de la QS/Challenger Series.
- (d) Lorsqu'un Surfeur participe à plusieurs Événements de la QS/Challenger Series dont les Créneaux des événements se chevauchent, le Surfeur sera inscrit à l'Événement de la QS/Challenger Series le mieux côté. Si les Événements de la QS/Challenger Series ont le même classement, le Surfeur sera contacté dès que possible et aura sept (7) jours pour répondre et choisir l'Événement de la QS/Challenger Series auquel il souhaite participer. Si le Surfeur ne répond pas dans les sept (7) jours, seule l'inscription à l'Événement de la QS/Challenger Series auquel le Surfeur a participé en premier, comme indiqué par MemberPro, sera confirmée.
- (e) Les paiements d'inscription reçus après la date de clôture et avant la Date de début de l'Événement seront traités selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à ce que l'Événement de la QS/Challenger Series soit complet.
- (f) Les organisateurs d'Événements ne peuvent accepter aucune

- inscription et doivent renvoyer les Surfeurs à MemberPro.
- (g) Les inscriptions sur la plage doivent être faites auprès du Représentant régional de la WSL sur le site de l'Événement et tous les Surfeurs qui soumettent une inscription sur la plage seront placés sur la liste des Suppléants. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Règle 2.23.

2.16 : **Statut régional du Surfeur à des fins d'adhésion**

- (a) La WSL a des critères de résidence pour déterminer si l'affiliation d'un Surfeur peut être modifiée (« **Statut régional** »). Ces critères sont complexes. Par conséquent, les Surfeurs qui s'inscrivent dans une Région de la WSL se posent souvent des questions sur leur statut de résident en ce qui concerne l'adhésion. La Règle suivante a pour but de familiariser les Surfeurs avec les exigences de la WSL en matière de résidence et de répondre aux questions les plus courantes. Les informations suivantes ne constituent pas une explication complète des lois et réglementations relatives à la résidence et ne doivent pas être utilisées pour déterminer la résidence effective dans un État, un territoire ou un pays. Les considérations relatives à la WSL peuvent changer de temps à autre, et les considérations les plus pertinentes pour une Région particulière peuvent être fournies par la Région concernée (les coordonnées de chaque Bureau régional figurent à la dernière page du présent Règlement).

- (i) **Quelles sont les conditions de résidence prises en compte lors de l'approbation d'une demande de modification du Statut régional d'un Surfeur ?** Pour bénéficier d'un changement de Statut régional, le Surfeur doit avoir été **un résident de bonne foi** de la Région pendant au moins la période fixée par le Bureau régional de la WSL. Les délais varient d'une Région à l'autre, il convient donc de vérifier leurs exigences. En outre, que le Surfeur soit adulte ou mineur, il ne doit pas avoir été déclaré fiscalement à charge par ses parents ou tuteurs pendant la période précédant la demande, s'ils ne sont pas des résidents légaux de la Région proposée.
- (ii) **Qu'entend-on par « résidence de bonne foi » ? La résidence de bonne foi** est synonyme de la notion juridique de domicile. Le domicile d'une personne est le lieu où elle vit en permanence et où elle retourne après toute absence. Pour être résident de bonne foi d'une Région, un Surfeur doit être physiquement présent dans cette Région et démontrer son intention d'en faire sa résidence permanente.
- (iii) **Comment le Surfeur peut-il démontrer qu'il a l'intention de s'installer en permanence dans la Région de la WSL ?** Aucune action ne peut à elle seule démontrer l'intention du Surfeur. La WSL examinera une combinaison d'actions lors de l'évaluation de la demande de changement de Statut régional, en se référant à d'autres considérations spécifiques à cette région. Parmi toutes les actions possibles affichant une intention, les plus importantes sont les suivantes :
- (v) remplir une déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques résidant dans le pays et/ou l'État pour la Région concernée ;

- (w) un permis de conduire en cours de validité dans cette Région ;
- (x) une propriété ou une location continue d'un logement dans la Région ;
- (y) un emploi permanent ou continu dans la Région ; et
- (z) la présence du conjoint, des enfants et d'autres parents proches dans la Région.

Bien entendu, toute autre preuve illustrant l'intention de faire de la Région son foyer permanent doit être jointe à la demande.

(b) **Que dois-je savoir de plus sur les Critères de résidence de la WSL pour l'Adhésion régionale ?**

- (i) Pour être un résident de bonne foi aux fins de l'adhésion, un Surfeur doit être citoyen ou résident permanent du pays (ou d'une partie du pays) de la Région proposée.
- (ii) Un Surfeur ne peut pas être domicilié simultanément dans deux Régions. En d'autres termes, un Surfeur ne peut pas être un résident de bonne foi d'un pays ou, dans le cas d'Hawaï, d'un autre État des États-Unis, s'il semble maintenir son domicile en dehors de cette Région.
- (iii) Un Surfeur ne peut pas établir sa résidence en déménageant simplement dans une autre Région. Il ne peut surmonter cette présomption que par d'autres actions qui démontrent son intention de résider de manière permanente dans la nouvelle Région.

(c) **Que doit faire un Surfeur pour demander un changement de Statut régional ?** Si un Surfeur souhaite demander à participer à une compétition en tant que membre d'une autre Région, il doit procéder comme suit :

- (i) Lire les informations contenues dans la présente Règle pour savoir s'il est possible de modifier le Statut régional du Surfeur.
- (ii) Contacter son Bureau régional actuel et le nouveau Bureau régional dont il souhaite faire partie.
- (iii) Tenir compte de toute autre exigence de sa part qui sera prise en considération pour que sa demande soit acceptée.
- (iv) Rédiger une explication écrite demandant le changement de Région de la WSL, avec des informations à l'appui se référant aux orientations de la présente Règle et aux exigences de la Région concernée, ainsi que des preuves à l'appui.
- (v) Envoyer la demande à la Région dans laquelle vous souhaitez être transféré.

(d) **Qui détermine le succès de l'application d'un Surfeur ?** Le personnel de la Région concernée déterminera si la demande de changement de Statut régional du Surfeur est acceptée, en fonction des exigences de la Région et de toute autre réglementation déterminée par le Bureau des tournois et des compétitions. Si un Surfeur n'est pas d'accord avec une décision relative à sa demande, il peut soumettre les raisons de son désaccord au Bureau des tournois et des compétitions, qui prendra une décision finale, à sa seule discrétion.

2.17 : **Confirmations d'inscription**

- (a) À la date de clôture d'un Événement, les Surfeurs acceptés seront informés qu'ils ont été acceptés et leur carte de crédit sera débitée automatiquement via MemberPro ; toutefois, la carte de crédit d'un Surfeur ne sera pas débitée si l'Événement est complet. Si un Événement est complet, le Surfeur sera placé sur une liste de Suppléants.
- (b) Les Surfeurs inscrits sur la liste des Suppléants et qui participent à l'Événement verront leur carte de crédit débitée à ce moment-là. Si le Surfeur souhaite être retiré de la liste des Suppléants, il doit en informer la WSL avant la Date de début de l'Événement. Se référer à la Règle 2.17(c) pour plus d'informations Une fois qu'un Surfeur a été inscrit à l'Événement et que les droits d'inscription lui ont été facturés, aucun remboursement n'est possible.
- (c) Une fois l'inscription confirmée, chaque Surfeur doit assister à toute séance d'information sur la sécurité avant l'Événement et récupérer ses identifiants pour l'Événement.

2.18 : Annulation d'inscription, remboursements et certificats médicaux

- (a) Sous réserve de la Règle 2.18(b), si un Surfeur annule son inscription à un Événement après la Date de clôture de l'Événement, le Surfeur perdra le Droit d'inscription pour cet Événement.
- (b) Si une notification de blessure est envoyée par écrit au Bureau régional de la WSL concerné sept (7) jours avant la Date de début de l'Événement concerné et qu'un certificat médical conforme à la Règle 2.18(e) est produit, le Surfeur recevra le remboursement de son Droit d'inscription, moins 50 dollars de frais administratifs.
- (c) Toutes les annulations d'inscriptions à un Événement après la clôture des Inscriptions à l'Événement doivent être effectuées par écrit, par courriel à cancellations@worldsurfleague.com, en précisant le nom de l'Événement, la raison de l'annulation et les coordonnées du Surfeur.
- (d) Si un Surfeur du CT annule son inscription à un Événement de la Challenger Series, le Bureau des tournois et des compétitions a le droit de remplacer ce Surfeur par un autre Surfeur du CT s'il est disponible, même si ce Surfeur du CT ne s'est pas inscrit à l'Événement avant la Date de clôture de l'Événement.
- (e) Les certificats médicaux doivent être datés et produits au plus tard quarante-huit (48) heures après l'annulation de l'inscription à un Événement ou la notification de blessure visée à la Règle 2.18(e). Le Directeur du WSL Tour décidera si les preuves fournies sont suffisantes.

2.19 : Sélection d'inscriptions

- (a) La sélection des Inscriptions aux Événements régionaux QS 1000 à 5000 et aux Événements de la Challenger Series se fera selon la procédure de sélection suivante (à condition que chaque Surfeur se soit inscrit à l'Événement de la QS/Challenger Series dans les règles de l'art, conformément au présent Règlement). Toutes les wildcards doivent être approuvées par le Bureau des tournois et des compétitions ou son représentant désigné.
- (b) QS régional 1000-3000-5000 ;
 - (i) Surfeurs du CT ;

- (ii) Les Surfeurs non qualifiés du CT de l'année précédente et les dix (10) suivants pour les hommes/cinq (5) suivants pour les femmes au Classement final de la Challenger Series de l'année précédente (qui ne se sont pas qualifiés pour le CT de l'année en cours) ;
- (iii) Les attributions de classement régional des juniors : Les trois (3) premiers hommes et les deux (2) premières femmes du Classement junior de l'année précédente de cette Région
- (iv) Le champion en titre de l'Événement QS concerné ;
- (v) Un maximum d'un (1) Champion du monde CT des cinq (5) dernières années, avec une priorité pour le Champion du monde CT de la Région de délivrance des licences de l'Événement, et s'il n'y en a pas, le Champion du monde CT le plus récent.
- (vi) Les bénéficiaires des attributions de classement régional de l'année précédente selon la Règle 2.10(c). Une Région peut utiliser le Classement régional de l'année en cours pour la sélection des participants au cours de la saison. Cette décision sera prise en concertation avec le Bureau des tournois et des compétitions et communiquée aux Surfeurs régionaux avant la Date de début de la série régionale concernée ;
- (vii) Les Wildcards comme ce qui suit :

Tableau d'attribution des Wildcards

Hommes et femmes - QS 1000- à QS3000				
Format de l'Événement	Nombre de Wildcards	Wildcards sélectionnées par la WSL	Wildcard choisie par le Détenteur de la licence pour l'Événement	Tour
16 personnes	2	1	1	16
24 personnes	2	1	1	16
32 personnes	4	2	2	32
48 personnes	4	2	2	32
64 personnes	4	2	2	64
72 personnes	4	2	2	64
96 personnes	4	2	2	64

s				
Plus de 96 personnes	4	2	2	64
Hommes et femmes QS 5000				
Hommes				
Plus de 128 personnes	6	3	3	1 WSL / 1 Événement chacun dans les tours 64, 96 et 128
Femmes				
Plus de 60 personnes	4	2	2	1 WSL / 1 Événement dans les tours 48 et 72

(c) La Challenger Series :

- (i) Douze (12) hommes et sept (7) femmes du CT qui n'ont pas été retenus au Cut de mi-saison ;
- (ii) Dix (10) hommes et cinq (5) femmes du Classement de la Challenger Series de l'année précédente ;
- (iii) Trois (3) hommes et deux (2) femmes qui étaient des Surfeurs du CT et qui ne se sont pas requalifiés pour la série CT ou la Challenger Series ;
- (iv) 49 hommes et 30 femmes répartis comme suit :
 - Afrique - (5) hommes / (3) femmes
 - Asie - (6) hommes / (4) femmes
 - Australie - (8) hommes / (5) femmes
 - Europe - (8) hommes / (5) femmes
 - Hawaï - (6) hommes / (4) femmes
 - Amérique du Nord - (8) hommes / (5) femmes
 - Amérique du Sud - (8) hommes / (4) femmes
- (v) Un (1) Champion World Junior masculin et une (1) Championne World Junior féminine ; et
- (vi) Cinq (5) wildcards hommes et trois (3) wildcards femmes par Événement.

S'il y a des doubles qualifiés parmi les trois (3) places de la Challenger Series pour les hommes et les deux (2) places pour les femmes qui étaient des Surfeurs du CT qui ne se sont pas requalifiés pour le CT ou la Challenger Series, l'ancien Surfeur du CT recevra la place qui a été attribuée à un Surfeur du CT, et la place supplémentaire (par exemple, la place créée par la double qualification) sera attribuée au Surfeur suivant le mieux classé dans la Challenger Series.

- (d) Les Surfeurs dont les inscriptions sont reçues avant la Date de clôture de l'Événement sont placés dans l'ordre des Classements applicables (conformément à l'ordre de Sélection des inscriptions) à la Date de clôture de l'Événement de la QS/Challenger Series,

et si le Surfeur n'a pas de Classement applicable, il sera classé par ordre de priorité en fonction de sa date d'inscription.

- (e) Les Surfeurs dont les inscriptions sont reçues après la Date de clôture de l'Événement sont classés par ordre de priorité en fonction de leur date d'inscription. Ces inscriptions seront placées en bas de la liste des Suppléants dans l'ordre et le Surfeur perdra tous ses droits d'attribution de classement.
- (f) Toutes les places restantes seront attribuées en fonction de leur position sur la liste des Suppléants.
- (g) Pour les Événements QS hawaïens, en raison des restrictions locales, les détails de l'Événement ne peuvent pas être confirmés tant que les permis n'ont pas été obtenus pour l'Événement QS et que le nombre de jours n'a pas été confirmé. Par conséquent, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) Les Événements prévus pour durer trois (3) jours se dérouleront au format de quatre-vingt-seize (96) ou cent douze (112) personnes ; et
 - (iii) La sélection des inscriptions pour les Événements QS (utilisant le format quatre-vingt-seize (96) hommes) se fera comme suit :
 - (x) Seize (16) Surfeurs hawaïens locaux ; et
 - (y) L'Ordre de la Règle 2.19 s'applique.
- (h) Un Événement QS de quatre (4) jours se déroulera selon le format de cent vingt-huit (128) personnes.
- (i) Les Événements QS qui utilisent des formats supérieurs à quatre-vingt-seize (96) personnes appliqueront l'exigence de sélection déterminée par la WSL.

2.20

Points d'attribution de classement des Surfeurs QS :

- (a) Les Points régionaux d'attribution de classement QS seront déterminés par le Bureau régional concerné, en consultation avec le Bureau des tournois et des compétitions, sur la base d'une combinaison des points du Classement final QS de l'année précédente et des Points du classement QS actuels. En fonction du nombre d'Événements organisés dans chaque Région, les Points de la Saison régionale actuelle QS peuvent devenir les Points d'attribution de classement à un certain stade de la saison, tel que déterminé par le Bureau régional en consultation avec les Tournois et les Compétitions. Les Surfeurs régionaux seront informés des Règles d'attribution de classement avant le début des Événements de la série de qualification régionale.
- (b) Les Points d'attribution de classement de la Challenger Series :
 - Les Surfeurs du CT qui ne continuent pas au-delà du Cut de mi-saison se verront attribuer des Points de base du classement plus élevés que les Têtes de série régionales, dans l'ordre du Classement CT ;
 - Les Têtes de série régionales du classement se verront attribuer des Points de classement de base dans un ordre Régional alternatif spécifique déterminé par le Bureau des tournois et des compétitions ;
 - et
 - L'ordre des régions sera basé sur le Classement de la QS/Challenger Series de l'année précédente et sur les performances de chaque région.

- (c) Les Points d'attribution de classement de la Challenger Series seront une combinaison des Points de base du classement et des Points de classement actuels de la Challenger Series pour la première moitié du nombre total d'Événements de la saison de la Challenger Series. À partir de l'Événement suivant la mi-saison, les Points du classement actuel de la Challenger Series deviendront les Points d'attribution de classement.

2.21 **Ordre des attributions de classement QS** : les inscriptions sélectionnées pour un Événement régional de la QS/Challenger Series sont classées dans l'ordre suivant au moment du tirage au sort des manches de l'Événement concerné (y compris le tour dans lequel le Surfeur est classé) :

- (a) Les Surfeurs du CT basés sur les Points d'attribution de classement actuels ;
- (b) Les Surfeurs restants, sur la base des Points d'attribution du classement QS régional ou de la Challenger Series pour l'Événement concerné ;
- (c) Champions du WJC avec ou sans Points d'attribution du classement QS régional ou de la Challenger Series ;
- (d) Anciens Champions du monde du CT ; et
- (e) Tout Surfeur n'ayant pas de Points d'attribution du classement QS régional ou de la Challenger Series sélectionné selon sa date d'inscription.

S'il y a égalité entre des Surfeurs sur la base de leurs Points de classement actuels de la Challenger Series (voir Règle 2.10), pour déterminer le classement, l'égalité sera départagée de la manière suivante :

Les résultats des meilleurs Événements de la Challenger Series de cette Saison de surf seront pris en compte, en remontant jusqu'aux meilleurs Événements de la Challenger Series pour tenter de rompre l'égalité. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue. S'il y a toujours une égalité, le Surfeur ayant le meilleur classement de l'année précédente recevra le classement le plus élevé.

2.22 : **Champions en titre aux Événements QS**

- (a) Les champions en titre d'un Événement QS dans la Saison de surf suivant immédiatement l'Événement QS qu'ils ont remporté seront traités comme suit :
 - (i) Événements régionaux QS 1000 à 5000, le Surfeur est assuré d'être inscrit.
 - (ii) Si l'Événement QS a été annulé en raison d'un cas de Force majeure, la présente Règle s'applique uniquement à l'Événement QS de la Saison de surf suivante, s'il a lieu. Si l'Événement QS n'est pas organisé pendant deux (2) années consécutives, pour quelque raison que ce soit, cette Règle ne s'appliquera pas.
- (b) Les champions en titre visés à la Règle 2.22(a) doivent s'inscrire à l'Événement QS concerné conformément à la Règle 2.15 s'ils veulent profiter des avantages offerts par cette Règle.

2.23 **Remplaçants**

- (a) Les Surfeurs classés, qui n'ont pas encore participé et qui ont l'intention de ne pas participer, seront remplacés par le Surfeur le

mieux classé du tour précédent, qui n'a pas encore participé, puis par des Remplaçants s'ils sont disponibles. S'il n'y en a pas, la manche sera courue avec les Surfeurs présents.

- (b) En cas d'absence dans toutes les manches, il n'y aura pas de reclassement et la politique de remplacement suivante sera appliquée.
- (c) S'il est disponible, un Remplaçant sera affecté à toutes les manches d'un tour où il y a des places attribuées au bout de cinq (5) minutes de la manche précédente, ou s'il n'y a pas de manche immédiatement avant cinq (5) minutes avant le début de la manche du Surfeur.
- (d) Un Surfeur qui a déjà progressé ne peut pas être remplacé.
- (e) Tout Surfeur éliminé de l'Événement principal de la QS/Challenger Series ne peut se réinscrire à l'Événement de la QS/Challenger Series pour quelque raison que ce soit. Cela n'inclut pas les Surfeurs qui ont participé à une épreuve.
- (f) Une fois que la compétition dans le Créneau de l'Événement commence, les remplacements de places (à l'exception des places « WSL International » ou des places wildcard du Sponsor de l'Événement) seront remplis par les Surfeurs figurant sur la liste des Suppléants. Les Remplacements ou les places de wildcard seront occupées par un Surfeur nommé (dans un délai raisonnable déterminé par le Gestionnaire du tournoi de l'Événement) par la WSL, ou le Sponsor de l'Événement respectivement avant que la liste des Suppléants ne soit mentionnée. Si un Surfeur n'est pas nommé en temps voulu, ce qui peut avoir une incidence sur la programmation de l'Événement, son remplaçant peut être tiré sur la liste des Suppléants.

2.24

Défaut de concourir

- (a) Après le début de l'Événement, si un Surfeur classé ne se présente pas à la fin de sa première manche, il perd ses points et son Prize Money (le cas échéant). Les Prize Money doivent être versés au Bureau régional de la WSL.
- (b) Tous les Suppléants qui ne se sont pas présentés et qui n'ont pas répondu à l'appel seront placés en bas de la liste des Suppléants lorsqu'ils se seront finalement présentés.
- (c) Lorsque des Surfeurs ont été retardés en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, le Directeur du WSL Tour peut les placer en tête de la liste des Suppléants (dans leur ordre de classement si plusieurs Surfeurs sont concernés).
- (d) Les droits d'inscription ne sont pas remboursables si un Surfeur manque sa manche.
- (e) Si un Surfeur décide de ne pas surfer pour une raison autre qu'une blessure grave, qui nécessiterait un certificat médical acceptable, ou a une inquiétude légitime pour sa sécurité (et qu'il l'a déclaré par écrit), ce Surfeur ne recevra aucun point ni aucun Prize Money pour cet Événement de la QS/Challenger Series.
- (f) Si un Surfeur est blessé et n'a pas l'intention de s'enregistrer pour sa manche et qu'il informe le Beach Marshall et le Gestionnaire du tournoi concerné avant cette manche qu'il ne surfera pas, le Surfeur peut recevoir des points et tout Prize Money applicable pour cette place et peut être remplacé par le prochain Surfeur

éligible.

- 2.25 **Grossesse** : À partir du moment où une Surfeuse est enceinte et jusqu'à son retour à la compétition après la naissance de son enfant, la Surfeuse enceinte doit notifier par écrit son intention de participer ou non à chaque Événement de la QS/Challenger Series. Cet avis doit être fourni vingt-et-un (21) jours avant la date de début de l'Événement à la WSL par l'intermédiaire du Bureau des tournois et des compétitions. Si la Surfeuse confirme qu'elle participera à l'Événement et qu'elle décide de ne pas y participer avant la Date de début de l'Événement, elle renoncera au Prize Money de l'Événement mais se verra attribuer des points de classement équivalents à sa place dans le classement. Une Surfeuse enceinte doit s'enregistrer à l'Événement auprès d'un membre du Bureau des tournois et des compétitions pour recevoir les Prize Money et les points de classement pour cet Événement. En tout état de cause, la WSL encourage vivement les Surfeuses enceintes à se conformer strictement aux conseils médicaux qu'elles ont reçus en ce qui concerne les voyages et les compétitions, et il peut être demandé à toute Surfeuse enceinte de divulguer ces conseils médicaux à la WSL à tout moment. En outre, si une Surfeuse enceinte informe la WSL qu'elle a l'intention de participer à un Événement et que la WSL a des inquiétudes quant à la sécurité de la Surfeuse enceinte, la WSL peut demander à la Surfeuse enceinte de fournir les documents médicaux d'aptitude appropriés (et, si nécessaire, de se soumettre à un examen médical indépendant) avant de participer à l'Événement. Les détails de la grossesse et tout avis médical divulgués seront tenus confidentiels par la WSL.
- 2.26 **Commotion cérébrale** : Tous les Surfeurs doivent se conformer aux termes de tout Protocole de commotion cérébrale adopté par la WSL. En outre, après une commotion cérébrale survenue lors d'un entraînement ou d'une compétition, le Surfeur victime d'une commotion cérébrale ne peut pas reprendre la compétition tant qu'il n'a pas été évalué et autorisé à reprendre la compétition par un médecin spécialisé dans les commotions cérébrales. Le Surfeur doit fournir à la WSL la documentation médicale d'aptitude appropriée avant de participer à un Événement sur le site. Les détails de tout conseil médical divulgué seront tenus confidentiels par la WSL.
- 2.27 **Non-présentation aux Événements de la QS/Challenger Series auxquels inscrits**
- Lorsqu'une confirmation et un paiement sont reçus et que le Surfeur ne se présente pas et a une excuse inadéquate (telle que déterminée par le Directeur du WSL Tour), le Surfeur encourt des amendes applicables qui peuvent inclure la perte des droits de classement pour un Événement futur de la QS/Challenger Series auquel il participe, tel que déterminé par le Directeur des sanctions disciplinaires de la WSL.
 - En cas d'absences multiples, la perte des droits de classement sera augmentée d'un Événement de la QS/Challenger Series pour chaque absence.
 - Une attention particulière peut être accordée si un Surfeur était dans l'incapacité physique, en raison d'un accident ou pour des raisons de compassion dues à un traumatisme familial, d'informer la WSL de sa non-présentation. Les autres Surfeurs ne peuvent pas informer l'Événement au nom d'une personne. Dans ces

circonstances, le Surfeur doit informer le Directeur du WSL Tour dès que possible.

2.28 **Obligations des Surfeurs à l'égard des médias**

- (a) La conférence de presse de l'Événement de la QS/Challenger Series est obligatoire pour tous les Surfeurs à qui la demande est formulée.
- (b) Tous les finalistes doivent assister à la remise des Prize Money sur place, immédiatement après la finale de l'Événement de la QS/Challenger Series.

2.29 **Règles générales pour les Événements de la WSL**

- (a) Tout Événement de la QS/Challenger Series offrant des primes apparition doit contacter la WSL pour approbation.
- (b) Tous les Événements de la WSL doivent utiliser le système de notation informatique officiel de la WSL, tel que prescrit par la WSL. Si le système de notation informatique de la WSL n'est pas utilisé alors qu'il a été approuvé par la WSL (par exemple, le système Plus/Moins), les résultats et les notes doivent être fournis à la WSL dans le format demandé par la WSL.
- (c) Le système de retransmission vidéo de la WSL doit être utilisé lors de tous les Événements de la Challenger Series.
- (d) Tous les Événements de la Challenger Series doivent avoir un Directeur de surf attiré et le Bureau des tournois et des compétitions doit être informé de l'identité du Directeur de surf.
- (e) Le Directeur de surf de chaque Événement QS doit être approuvé par la WSL.
- (f) Toutes les zones closes ou bureaux situés dans l'enceinte de l'Événement doivent être non-fumeurs. L'alcool ne peut être consommé que dans la zone VIP désignée (le cas échéant).

2.30 **Âge minimum**

- (a) Un Surfeur doit être âgé d'au moins quinze (15) ans au premier jour de l'Événement pour participer à un Événement qui se déroule en dehors de sa Région.
- (b) Un Surfeur doit être âgé d'au moins treize (13) ans au premier jour de l'Événement pour participer à un Événement dans sa Région.
- (c) Un Surfeur âgé de moins de dix-huit (18) ans au premier jour de l'Événement doit toujours avoir un parent ou un tuteur légal sur place lors de l'Événement. Si un Surfeur n'a pas de parent ou de tuteur légal sur place, il ne sera pas autorisé à participer à la compétition.

CHAPITRE 3 : RÈGLEMENT DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

- 3.01 **Règles applicables** : Les Événements internationaux ou régionaux doivent se conformer à toutes les règles du présent Règlement, sauf si la WSL accorde une dérogation spécifique à l'une de ces règles (dérogation qui peut être accordée ou refusée par la WSL à sa seule discrétion).
- 3.02 **Octroi de licences**
- (a) Un contrat de licence avec la WSL est nécessaire pour organiser des Événements « spécialisés ».
 - (b) Les Droits de licence pour un Événement spécial seront confirmés dans le contrat de licence de l'Événement spécialisé concerné fourni par la WSL.
 - (c) La WSL aura toute latitude pour accorder une licence à un Événement spécialisé au cours d'une Saison de surf.
 - (d) Les événements potentiels doivent négocier avec la WSL un Créneau de l'Événement approprié, des Prize Money, l'apparition potentielle de Surfeurs du CT et tout autre facteur considéré comme pertinent par la WSL.
- 3.03 **Calendrier des Événements spéciaux** : Les Événements spéciaux ne peuvent pas se dérouler pendant le Créneau de l'Événement d'un Événement CT, à moins d'être approuvés par la WSL.
- 3.04 **Apparition du Surfeur** : Les Détenteurs de la licence pour l'Événement devront obtenir l'autorisation de chaque Surfeur individuel qui souhaite participer à l'Événement une fois que la WSL leur aura accordé une licence pour organiser l'Événement.

CHAPITRE 4 : RÈGLES DU LONGBOARD

- 4.01 **Octroi de licences :** Pour qu'un Événement de longboard reçoive une licence de la WSL :
- (a) L'Événement doit être approuvé par la WSL en tant qu'Événement régional conformément au présent Règlement et le Détenteur de la licence doit fournir toutes les informations pertinentes demandées par la WSL ;
 - (b) L'Événement doit avoir le Prize Money fixé par le Bureau régional de la WSL et un droit de licence sera payable à la WSL tel que fixé par la WSL.
- 4.02 **Prize Money**
- (a) Les minima de Prize Money pour les Événements régionaux de qualification seront fixés par le Bureau régional de la WSL concerné en consultation avec le Bureau des tournois et des compétitions.
 - (b) Le montant du Prize Money WLT sera le suivant :

Événement de la Saison régulière WLT

Place	Prize Money
1 ^{er}	5 000 USD
2 ^{ème}	2 500 USD
3 ^{ème}	1 300 USD
5 ^{ème}	1 000 USD
9 ^{ème}	750 USD
17 ^{ème}	700 USD
Total :	25 700 USD

Finale WLT

Place	Prize Money
1 ^{er}	15 000 USD
2 ^{ème}	8 000 USD
3 ^{ème}	7 000 USD
4 ^{ème}	6 000 USD
5 ^{ème}	5 000 USD
6 ^{ème}	4 000 USD
7 ^{ème}	3 000 USD
8 ^{ème}	2 000 USD
Total	50 000 USD

- 4.03 **Calendrier**
- (a) Les Événements WLT et la Finale WLT peuvent se dérouler sur une période maximale de dix (10) jours.
 - (b) Les Événements régionaux de qualification se dérouleront sur le nombre de jours fixé par le Bureau régional de la WSL concerné.
- 4.04 **Points de classement**
- (a) Les Points de classement des hommes et des femmes pour les Événements régionaux de qualification seront attribués

conformément à la répartition des points QS 1000 figurant à l'annexe B.

- (b) Les Points de classement des hommes et des femmes pour les Événements WLT de la Saison régulière seront attribués selon la répartition des points de l'Événement QS 5000 dans l'annexe B et les Points de classement des hommes et des femmes pour la Finale WLT seront attribués selon la répartition des points de la Challenger Series dans l'annexe B.
- (c) Les Points de classement seront attribués lors de tous les Événements WLT à tous les Surfeurs autres que les Wildcards de l'Événement.
- (d) Pour déterminer la dernière Place qualificative pour la WLT et pour les besoins du classement, les ex æquo seront départagés en tenant compte des éléments suivants :
 - (i) les résultats des meilleurs Événements de la Saison de surf, y compris les Événements WLT de la Saison régulière, pour chacun de ces Surfeurs, en remontant de leur meilleure performance à leur plus mauvaise. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur prend la position d'égalité au classement tandis que l'autre Surfeur prend la position inférieure au classement. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches (à l'exclusion des Tours éliminatoires) lors des Événements WLT de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement ; toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu le score moyen le plus élevé lors des Événements WLT de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre Surfeur occupera la position inférieure au classement.

4.05 : **Qualification pour le WLT**

- (a) Les Événements WLT de la Saison régulière seront composés de vingt-quatre (24) Surfeurs et vingt-quatre (24) Surfeuses, dans chaque cas composés (1) des dix (10) premiers Surfeurs/Surfeuses classés de la Saison WLT précédente, (2) de sept (7) Têtes de série régionales (une (1) de chaque Région) basées sur les Classements régionaux, (3) de cinq (5) Wildcards WSL et de deux (2) Wildcards pour l'Événement déterminées par le Bureau des tournois et des compétitions. Les Wildcards pour l'Événement seront sélectionnées après la clôture du dernier événement de la Série régionale de qualification en Longboard. La qualification pour le WLT sera décidée par le Bureau des tournois et des compétitions chaque année et communiquée aux Surfeurs concernés lorsque cette décision sera prise.

4.06 : **Qualification pour la Finale WLT**

- (a) Si plus de deux (2) Événements WLT de la Saison régulière ont lieu dans une même saison, les résultats des Deux (2) meilleurs Événements WLT de la Saison régulière compteront pour le classement final des Surfeurs à la fin de la Saison régulière.
- (b) La Finale WLT sera composée des huit (8) meilleurs Surfeurs hommes (sur la base des Points de classement pour les hommes à l'issue du dernier Événement WLT de la Saison régulière) et des

- huit (8) meilleures Surfeuses femmes (sur la base des Points de classement pour les femmes à l'issue du dernier Événement WLT de la Saison régulière). A l'issue de la Finale WLT, les places au Classement des huit (8) premiers hommes et des huit (8) premières femmes seront réattribuées en fonction de leur classement lors de la Finale WLT (c'est-à-dire premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième).
- (c) En cas (1) d'égalité entre les Surfeurs classés huit (8) au Classement de fin de Saison régulière ou (2) d'égalité entre les huit (8) Surfeurs qualifiés pour la Finale WLT, afin de déterminer la qualification pour la Finale WLT ou l'attribution de classement pour la Finale WLT, selon le cas, les dispositions suivantes s'appliquent :
- (i) les résultats des meilleurs Événements WLT de la Saison régulière au cours de cette Saison de surf pour chacun de ces Surfeurs, en remontant de leur meilleure performance à leur plus mauvaise. Si un Surfeur surpasse l'autre lors de l'application de cette Règle, l'égalité est rompue et ce Surfeur prend la position d'égalité au classement tandis que l'autre Surfeur prend la position inférieure au classement. Si l'égalité n'est pas rompue, la clause (ii) s'applique ; et
 - (ii) le Surfeur ayant remporté le plus grand nombre de manches lors des Événements WLT de la Saison régulière au cours de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre prendra la position inférieure ; toutefois, s'il y a toujours égalité, le Surfeur ayant obtenu le meilleur score moyen de manche au cours de cette Saison de surf occupera la position d'ex æquo au classement, tandis que l'autre prendra la position inférieure au classement.

4.07 **Formats d'Événements**

- (a) Pour les Événements régionaux de qualification, les formats dépendront du nombre d'inscriptions et seront approuvés par la WSL.
- (b) Les Événements WLT de la Saison régulière seront composés de vingt-quatre (24) Surfeurs et vingt-quatre (24) Surfeuses, dans chaque cas composés (1) des dix (10) premiers Surfeurs/Surfeuses classés de la Saison WLT précédente, (2) de sept (7) Têtes de série régionales (une (1) de chaque Région) basées sur les classements régionaux, (3) de cinq (5) Wildcards WSL et de deux (2) Wildcards pour l'Événement déterminées par le Bureau des tournois et des compétitions après la clôture des sept Séries régionales de qualification. Le format suivant sera utilisé :
 - (i) Le premier tour est composé de huit (8) Surfeurs dans trois (3) manches de Surfeurs, le vainqueur accédant au troisième tour et les Surfeurs des deuxième et troisième places accédant au deuxième tour
 - (ii) Le deuxième tour est composé de huit (8) Surfeurs dans deux (2) manches de Surfeurs, le gagnant accédant au troisième tour et le perdant étant éliminé, donc la 17^e place)

- (iii) Le troisième tour est composé de huit (8) Surfeurs dans deux (2) manches de Surfeurs, le gagnant accédant aux Quarts de finale et le perdant étant éliminé, donc la 9^{ème} place)
- (iv) Les Quarts de finale sont composés de quatre (4) Surfeurs dans deux (2) manches de Surfeurs, le gagnant accédant aux Demi-finales et le perdant étant éliminé, donc la 5^{ème} place)
- (v) Les Demi-finales sont composés de deux (2) Surfeurs dans deux (2) manches de Surfeurs, le gagnant accédant à la Finale et le perdant étant éliminé, donc la 3^{ème} place)
- (vi) Finale : un vainqueur et un finaliste
- (c) Le format suivant sera appliqué à la Finale WLT :
 - (i) Match 1 : classement 8 x classement 7 x classement 6, le vainqueur accédant au match 2. Le match 1 débutera avec l'ordre de priorité suivant : le classement 6 avec la 1^{ère} priorité, le classement 7 avec la 2^{ème} priorité et le classement 8 avec la 3^{ème} priorité
 - (ii) Match 2 : Vainqueur du match 1 x classement 5 x classement 4, le vainqueur accédant au match 3. Le match 2 débutera avec l'ordre de priorité suivant : le classement 4 avec la 1^{ère} priorité, le classement 5 avec la 2^{ème} priorité et le surfeur en progression avec la 3^{ème} priorité
 - (iii) Match 3 : Vainqueur du match 2 x classement 3, le vainqueur accédant au match 4.
 - (iv) Match 4 : Vainqueur du match 3 x classement 2, le vainqueur accédant à la finale
 - (v) Match 5 : Vainqueur du match 4 x classement 1 avec le vainqueur de deux (2) des trois (3) manches remportant le Titre mondial
- (d) La WSL peut mettre en place des formats alternatifs pour les événements qui se déroulent dans des Artificial Wave Systems. Tous les formats doivent être approuvés par le Bureau du commissaire.

4.08 **Règles d'inscription** : Les règles d'Inscription décrites dans les Règles 2.15 à 2.18 s'appliquent à tous les Événements régionaux de qualification.

4.09 **Frais et assurance des Surfeurs** : Tout Surfeur qui a l'intention de participer à un Événement de la WSL en dehors de son pays doit payer la cotisation internationale des Surfeurs. En outre, tous les Surfeurs doivent souscrire une police d'assurance voyage auprès de MemberPro.

4.10 **Attribution de classement**

- (a) Attribution du classement WLT : Les Surfeurs se verront attribuer des Points de base de classement déterminés par le Bureau des tournois et des compétitions dans l'ordre suivant ;
 1. Les dix (10) premiers Surfeurs du classement WLT de l'année précédente ;
 2. Sept (7) Têtes de série régionales classées en fonction de leurs performances à la WLT de la Saison précédente, par chaque Région dans son ensemble ou par les Têtes de série régionales qualifiées

- individuellement, selon la décision du Bureau des tournois et des compétitions ;
3. Cinq (5) Wildcards WSL ; et
 4. Deux (2) Wildcards pour l'Événement.
- (b) **Attribution du classement de qualification régional** : Les Têtes de série seront déterminées par le Bureau régional en consultation avec le Bureau de tournois et des compétitions
- 4.11 **Classement régional de qualification** : Le Classement qualificatif d'une Région ne peut concerner que les Surfeurs actuellement inscrits dans cette Région.
- 4.12 **Exigences en matière de planche**
- (a) La forme traditionnelle de longboard Malibu sera utilisée, d'une longueur minimale de neuf (9) pieds.
 - (b) Des dérives multiples peuvent être utilisées.
- 4.13 **Critères de jugement pour le longboard** : Le Surfeur doit effectuer des manœuvres contrôlées dans la partie critique de la vague en utilisant l'ensemble de la planche et de la vague quand il utilise le surf longboard traditionnel. Le Surfeur qui exécute cette manœuvre au haut degré de difficulté avec le plus de style, de fluidité et de grâce recevra le score le plus élevé pour un Ride. En outre, les éléments suivants sont des éléments clés que les Juges doivent prendre en considération.
- Nose riding et surfer sur le rail
 - Partie critique de la vague
 - Variété
 - Vitesse et puissance
 - Engagement
 - Contrôle
 - Travail du pied
- Il est important de noter que l'importance de certains éléments dépend du lieu et des conditions du jour, ainsi que des changements de conditions au cours de la journée.
- L'échelle suivante peut être utilisée pour décrire un Ride qui est noté :
- 0 à 1,9 = Médiocre ; 2,0 à 4,9 = Moyen ; 5,0 à 6,4 = Bon ;
 6,5 à 7,9 = Très bon ; 8,0 à 10,0 = Excellent.
- 4.14 **Compensation de classement et/ou d'attribution de classement en cas de blessure** : Toute demande de compensation en cas de blessure doit être adressée par écrit au Bureau des tournois et des compétitions, qui déterminera la marche à suivre.
- 4.15 **Manquement aux manches / Non-présentation / Défaut de concourir** :
- (a) Pour les Événements régionaux de qualification, voir le chapitre 2.
 - (b) Pour les Événements WLT
 - (i) Les Surfeurs du WLT doivent participer à tous les Événements WLT pour lesquels ils se sont qualifiés. La non-présentation à un Événement WLT entraînera une amende de 1 000 USD et le Surfeur du WLT ne recevra pas de Points de classement WLT, de Points de classement ou de Prize Money pour cet Événement WLT, sauf dans les cas décrits dans la Règle 4.15.

- (ii) La non-présentation pour cause de circonstances atténuantes, de blessure ou de grossesse peut être prise en considération par le Bureau des tournois et des compétitions. En cas de blessure ou de grossesse, un certificat médical doit être envoyé pour informer la WSL le plus tôt possible de la blessure ou de la grossesse. Le coordinateur médical de la WSL a le droit de suivre et d'examiner toutes ces questions.
- (iii) Si un Surfeur du WLT a fourni un certificat médical acceptable pour le Coordinateur médical de la WSL, il recevra le minimum de Points de classement WSL mais pas de Prize Money pour un Événement WLT auquel le Surfeur n'a pas pu participer.
- (iv) Les Surfeurs du WLT doivent se conformer à l'Accord d'athlète en ce qui concerne leur obligation de participer à tous les Événements du WLT pendant la Saison de surf.
- (v) À partir du moment où une Surfeuse du WLT est enceinte et jusqu'à son retour à la compétition après la naissance de son enfant, la Surfeuse du WLT enceinte doit fournir un avis écrit de son intention de participer ou de ne pas participer à chaque Événement du WLT. Cet avis doit être fourni vingt-et-un (21) jours avant la date de début de l'Événement à la WSL par l'intermédiaire du Bureau des tournois et des compétitions. Si la Surfeuse du WLT confirme qu'elle participera à l'Événement et qu'elle décide de ne pas y participer avant la Date de début de l'Événement, elle renoncera au Prize Money de l'Événement WLT mais se verra attribuer un nombre minimum de Points de classement WLT. Une Surfeuse enceinte doit s'enregistrer à l'Événement WLT auprès d'un membre du Bureau des tournois et des compétitions pour recevoir le Prize Money et les Points de classement WLT pour cet Événement. En tout état de cause, la WSL encourage vivement les Surfeuses enceintes à se conformer strictement aux conseils médicaux qu'elles ont reçus en ce qui concerne les voyages et les compétitions, et il peut être demandé à toute Surfeuse du WLT enceinte de divulguer ces conseils médicaux à la WSL à tout moment. En outre, si une Surfeuse du WLT enceinte informe la WSL qu'elle a l'intention de participer à un Événement WLT et que la WSL a des inquiétudes quant à la sécurité de la Surfeuse du WLT enceinte, la WSL peut demander à la Surfeuse du WLT enceinte de fournir les documents médicaux d'aptitude appropriés (et, si nécessaire, de se soumettre à un examen médical indépendant) avant de participer à l'Événement WLT. Les détails de la grossesse et tout avis médical divulgués seront tenus confidentiels par la WSL.

4.16 Obligations médiatiques : Pour tous les Événements de la WLT ou des qualifications régionales, le gagnant doit effectuer jusqu'à soixante (60) minutes de diverses obligations médiatiques au nom de la WSL. Tous les autres Surfeurs participant à ces événements coopéreront et participeront aux demandes raisonnables des médias associées à la WSL.

CHAPITRE 5 : RÈGLEMENT DU TOUR JUNIOR

- 5.01 **Âge** : L'âge maximum qu'un Surfeur peut atteindre chaque année pour participer à un Événement junior est de vingt (20) ans, à l'exception de tout Surfeur qui se qualifie pour le WJC si celui-ci a lieu au cours de l'année civile suivante. Un Surfeur doit être âgé d'au moins quinze (15) ans au premier jour de l'Événement pour participer à un Événement qui se déroule en dehors de sa Région. Un Surfeur doit être âgé d'au moins douze (12) ans au premier jour de l'Événement pour participer à un Événement dans sa Région.
- 5.02 **Frais et assurance des Surfeurs** : Tout Surfeur qui a l'intention de participer à un Événement de la WSL en dehors de son pays doit payer la cotisation internationale des Surfeurs. En outre, tous les Surfeurs doivent souscrire une police d'assurance voyage auprès de MemberPro.
- 5.03 **Règles d'inscription** : Les règles d'inscription décrites dans les Règles 2.14 à 2.18 s'appliquent à tous les Événements JQS.

CHAMPIONNAT WORLD JUNIOR (WJC)

5.04 Répartition des Prize Money du championnat World Junior

Hommes et femmes - Format 24 Surfeurs

Place	Prize Money
1er	10 000 USD
2e	5 000 USD
3ème	2 500 USD
5ème	2 000 USD
9ème	1 500 USD
17ème	1 000 USD
Total :	48 000 USD

- 5.05 **Classement du World Junior** : Les résultats de l'Événement unique du championnat World Junior détermineront le Classement World Junior pour cette Saison de surf.
- 5.06 **Calendrier** : Aucun Événement du WJC ne tombera aux mêmes dates qu'un Événement classé QS 5000 ou plus sans l'approbation du Bureau des tournois et des compétitions. Tous les Événements (y compris les Événements du WJC) sont soumis à l'approbation du Bureau des tournois et des compétitions.
- 5.07 **Qualification pour le championnat World Junior** :
La date limite de fin de saison du WJC régional pour la Qualification au WJC sera déterminée lorsque la date et le lieu du WJC seront confirmés. À cette date limite ;
Les Surfeurs ci-dessous se qualifieront pour le WJC masculin :
(a) deux (2) pour chacun des sept (7) Bureaux régionaux de la WSL, composés des Surfeurs WJC les mieux classés.
(b) dix (10) Wildcards sélectionnées par la WSL.
Les Surfeuses ci-dessous se qualifieront pour le WJC féminin :

- (a) deux (2) pour chacun des sept (7) Bureaux régionaux de la WSL, composés des surfeuses WJC les mieux classées ; et
 - (b) dix (10) Wildcards sélectionnées par la WSL.
- 5.08 **Ordre des attributions de classement du WJC** : Les Surfeurs seront classés dans le WJC comme suit :
- (a) Tous les Surfeurs actuels du CT qui se qualifient pour le WJC sur la base de leur classement actuel du CT ;
 - (b) Les quatre (4) premiers du classement du WJC de l'année précédente ;
 - (c) Le dernier Classement de la Challenger Series ;
 - (d) Chacun des sept (7) Champions juniors WSL de la région ; et
 - (e) Les Surfeurs restants du Classement régional JQS.
- 5.09 **Format du championnat World Junior** : Les Événements masculins et féminins du WJC seront composés de vingt-quatre (24) Surfeurs et le format suivant sera utilisé :
- (a) Le premier tour se compose de huit (8) manches de trois (3) Surfeurs, le vainqueur accédant au troisième tour et les places 2 et 3 avançant au deuxième tour.
 - (b) Le deuxième tour se compose de huit (8) manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur accédant au troisième tour.
 - (c) Le troisième tour se compose de huit (8) manches de deux (2) Surfeurs, le vainqueur accédant aux Quarts de finale.
 - (d) Les Quarts de finale et les suivants sont des manches de deux (2) Surfeurs jusqu'à ce qu'un vainqueur soit désigné.
- Le format décrit dans cette Règle 5.09 est le format standard pour les Événements masculins et féminins du WJC.
- 5.10 **Qualification pour les Événements de la QS/Challenger Series pour l'année suivante** : 5.10 Qualification pour les Événements de la QS / Challenger Series pour l'année suivante : Sous réserve de l'attribution d'un classement en QS :
- (a) Les deux (2) premiers Surfeurs du WJC masculins et féminins se verront garantir une participation à tous les Événements régionaux QS dans leur région.
 - (b) Les Champions World Junior masculins et féminins se verront attribuer des places dans tous les Événements de la Challenger Series de la saison suivante.

JUNIOR QUALIFICATION SERIES (JQS)

- 5.11 **Prize Money et Points aux Événements JQS** : Les minima de Prize Money pour les Événements régionaux de la JQS seront fixés par le Bureau régional de la WSL concerné en consultation avec le Bureau des tournois et des compétitions.
- 5.12 **Points de classement JQS** : Les Points de classement des hommes et des femmes pour les Événements JQS seront attribués conformément à la répartition des points QS 1000 figurant à l'annexe A.
- 5.13 **Sélection des inscriptions** : La sélection des inscriptions aux Événements de la JQS se fera selon la procédure suivante :
- (a) Deux (2) wildcards, une (1) pour la WSL et une (1) pour le Détenteur de la licence pour l'Événement ;
 - (b) Les quatre (4) premiers des résultats du WJC de l'année précédente qui rempliront d'abord leurs allocations respectives

décrites dans la clause (c) (s'ils s'inscrivent conformément au présent Règlement) ;

- (c) Toutes les inscriptions restantes seront fournies aux Surfeurs régionaux de la WSL dans l'ordre de leur Classement JQS de l'année précédente ;
- (d) Les Surfeurs internationaux peuvent remplir toutes les positions d'inscription disponibles, dans l'ordre de leurs JQS respectives ;
- (e) Toute place vacante supplémentaire sera pourvue par ordre d'arrivée des inscriptions.

5.14 **Ordre de l'attribution du classement de la JQS** : L'attribution de classement pour les Événements de la JQS se fera dans l'ordre suivant :

- (a) Les quatre (4) premiers Surfeurs de la WJC précédente s'ils s'inscrivent conformément au présent Règlement (pour tout format inférieur à trente-deux (32) personnes, les deux (2) premiers Surfeurs seront pris en compte) ;
- (b) Les Surfeurs régionaux du Classement JQS de l'année précédente ;
- (c) Les Surfeurs régionaux sans classement JQS selon leur ordre d'inscription ;
- (d) Les Surfeurs internationaux selon l'ordre d'inscription.

5.15 **Classement JQS** : Les Classements JQS d'une Région ne peuvent inclure que des Surfeurs actuels, enregistrés dans la Région.

CHAPITRE 6 : RÈGLEMENT DU MASTER TOUR

- 6.01 **Âge** : Pour qu'un Surfeur puisse participer à la compétition, il doit appartenir aux groupes d'âge applicables lui permettant d'être classé conformément à la Règle 6.04 à la Date de début de l'Événement.
- 6.02 **Prize Money** : Les Championnats du monde masculins ou féminins uniques doivent être dotés d'un Prize Money minimum fixé par le Bureau des tournois et des compétitions.
- 6.03 **Sélection des invités** : La sélection des invités au Championnat du monde des masters sera effectuée selon la procédure de sélection suivante :
- (a) Pour la division des quarante-cinq (45) à cinquante-quatre (54) ans (inclus) :
 - (i) Onze (11) Surfeurs pour les hommes et cinq (5) Surfeuses pour les femmes, sélectionnés à partir des classements de l'International Professional Surfing (« IPS »)/WSL et des résultats d'Événements antérieurs à 1976 sélectionnés à la seule discrétion de la WSL ;
 - (ii) Une (1) Wildcard de la WSL.
 - (b) Pour la division des cinquante-cinq (55) ans et plus :
 - (i) Huit (8) Surfeurs pour les hommes sélectionnés des classements IPS/WSL et des Événements antérieurs à 1976 sélectionnés à la seule discrétion de la WSL ;
 - (ii) Une (1) Wildcard de la WSL.
- Les âges mentionnés ci-dessus seront déterminés à la Date de début de l'Événement.
- Un champion en titre doit obtenir une place dans l'Événement dans la même catégorie.
- 6.04 **Ordre de l'attribution de classement** : L'attribution de classement pour les Événements Masters se fera dans l'ordre suivant :
- (a) le champion en titre ;
 - (b) les invités basées sur les Points de classement des Masters ; et
 - (c) les Wildcards WSL.
- 6.05 **Format** : Le format sera un round robin (nombre de rounds à déterminer en fonction du site de l'Événement) avec un nombre de Surfeurs (déterminé par la WSL) concourant après le round robin dans un format de finale jusqu'à ce qu'une finale à deux (2) Surfeurs soit décidée et que les vainqueurs soient déclarés champions de leur division respective.
- 6.06 **Calendrier** : Un Événement Masters peut être organisé à n'importe quel moment de l'année, mais les dates sont laissées à l'entière discrétion de la WSL, les Événements CT étant prioritaires pour certaines dates de l'année.
- 6.07 **Invitation des Surfeurs** : Les Surfeurs qui acceptent une invitation de la WSL à participer à un Événement des Masters doivent remplir tous les formulaires et formalités nécessaires demandés par la WSL avant de participer à la compétition.
- 6.08 **Événements comptant vers une qualification** : Tous les résultats obtenus par un Surfeur sur le tournoi des Masters seront pris en compte dans le Classement du Surfeur à la fin de chaque Saison de surf.

CHAPITRE 7 : LES ÉVÉNEMENTS BIG WAVE

Le présent chapitre s'applique aux Événements Big Wave (BW) organisées par la WSL à Pe'ahi, Maui, Hawaii et Nazaré, Portugal et aux Surfeurs BW (même s'ils participent à d'autres Tournois ou Événements de la WSL), une fois qu'ils ont conclu l'Accord de Surfeur BW avec la WSL (l'« **Accord de Surfeur BW** ») et au Personnel d'encadrement des Surfeurs BW, sauf s'il en est spécifiquement fait mention autrement. Les Règles des chapitres 10 à 11 peuvent s'appliquer à condition qu'il n'y ait pas de conflit avec les Règles du présent chapitre et que le Bureau des tournois et des compétitions considère que la règle pertinente s'applique en cas de conflit. Pour éviter toute ambiguïté, les chapitres 13 et 14 s'appliquent aux Surfeurs BW.

RÈGLES D'APPLICATION GÉNÉRALE À TOUS LES ÉVÉNEMENTS BW

7.01 **Calendrier**

- (a) Le Championnat Jaws Big Wave est un Événement compétitif et est dénommé ici « **Jaws BW** » ; le Nazaré Tow Surfing Challenge est un Événement compétitif avec remorquage et est dénommé ici « **Nazaré BW** ». Collectivement, les événements Jaws BW et Nazaré BW sont désignés dans le présent chapitre comme les « **Événements BW** ». Le nombre d'Événements BW (qui peuvent comprendre des événements compétitifs et non compétitifs sur invitation ou en exhibition) par Saison BW est décidé par le Bureau des tournois et des compétitions de la WSL.
- (b) Le Calendrier de la WSL sera mis à jour dès que possible chaque année civile en ce qui concerne le statut des Événements BW.

7.02 : **Annonces des Événements BW**

- (a) La WSL émettra une annonce provisoire (une « **alerte jaune** ») environ soixante-douze (72) heures avant la date de début d'un Événement BW et la WSL notifiera tous les Surfeurs BW concernés avant cette annonce, ce qui laissera le temps aux Surfeurs BW et au personnel de prendre les dispositions nécessaires pour le voyage et de préparer le site et l'équipement.
- (b) La WSL annoncera qu'un Événement BW est « vert » quarante-huit (48) heures avant la date de début de l'Événement BW et en informera tous les Surfeurs BW concernés avant cette annonce. Pour éviter toute ambiguïté, un Événement BW est considéré comme « vert » lorsque les prévisions météorologiques et de surf sont telles que le Bureau des tournois et des compétitions conclut qu'il est probable que l'Événement BW aura lieu au cours de la période commençant quarante-huit (48) heures après l'annonce d'un Événement BW comme étant « vert ».
- (c) Les Surfeurs BW sont tenus d'informer le Responsable de la compétition de la WSL ou son représentant dès leur arrivée sur le lieu de l'événement local pour un Événement BW. Tout Surfeur BW qui n'est pas arrivé dans la zone locale de l'événement pour un Événement BW au moins vingt-quatre (24) heures avant le début de l'Événement BW et/ou qui risque de ne pas arriver à temps pour se préparer correctement pour l'Événement BW applicable est susceptible d'être remplacé par un Surfeur ou une équipe de remplacement, tel que déterminé par la WSL à sa seule discrétion.

- 7.03 **Conditions préalables pour concourir**
- (a) Afin de participer à un Événement BW, un Surfeur doit signer l'Accord de Surfeur BW, y compris le formulaire de renonciation WSL, le Formulaire de décharge et d'indemnité avant le début d'un Événement BW et avant la date désignée par la WSL.
 - (b) La WSL organisera une réunion sur la sécurité et la logistique de l'Événement BW avant chaque Événement BW de chaque Saison BW. La réunion est obligatoire pour tous les Surfeurs BW qui participent à un Événement BW et pour tous les Membres de l'équipe (telle que définie ci-dessous) (le cas échéant). Tout Membre de l'équipe qui n'assiste pas à la réunion ne sera pas autorisé à participer à l'Événement BW.
 - (c) Tous les Surfeurs BW et les Membres de l'équipe (le cas échéant) doivent se conformer au Plan de sécurité de la WSL pour l'Événement, y compris toutes les exigences liées à la Réponse à la pandémie (par exemple, les tests COVID-19).
- 7.04 **Prize Money**
- (a) Toute attribution de Prize Money pour un Événement BW sera déterminée avant le début de l'Événement BW par le Bureau des tournois et des compétitions, mais sera proportionnelle à la répartition établie dans l'Accord de Surfeur BW relatif à cet Événement BW (« **Prize Money BW** »).
 - (b) La WSL facilitera tous les paiements de Prize Money BW directement sur le compte bancaire du Surfeur BW, sauf accord contraire de la WSL.
- 7.05 **Zone de compétition BW**
- (a) Tous les Événements BW disposeront d'une bouée dans la Zone de compétition où des planches de surf de rechange pourront être attachées avant l'Événement BW ou lorsque le Juge principal ou le Bureau des tournois et des compétitions le permet.
 - (b) Sauf indication contraire dans les Règles ci-dessous, lorsqu'un VNM récupère un Surfeur BW (à la demande, pour des raisons de sécurité ou autres), le Surfeur BW sera déposé à une zone sûre de la Zone de concours (déterminée par le Juge principal) et qui n'offre pas d'avantage clair à ce Surfeur BW lorsqu'il commencera à pagayer pour revenir dans la ligne de départ.
- 7.06 **Non-présentation aux Événements BW**
- (a) Les Surfeurs BW doivent se présenter aux Événements BW pour lesquels ils se qualifient ou sont invités, et auxquels ils acceptent de participer.
 - (b) Le Bureau des tournois et des compétitions considérera les circonstances atténuantes, y compris une blessure ou une grossesse, comme une exception à la Règle 7.06 (une « **Absence excusée** »).
 - (c) Un certificat médical doit être envoyé à la WSL dans les plus brefs délais pour l'informer d'une Absence excusée. Le Coordinateur médical de la WSL a le droit de suivre et d'enquêter sur toute information dans tous ces cas. Toute information fournie à la WSL restera confidentielle.
- 7.07 **Grossesse** : À partir du moment où une Surfeuse BW est enceinte et jusqu'à son retour à la compétition après la naissance de son enfant, la Surfeuse BW enceinte doit fournir un avis écrit de son intention de participer ou de ne pas participer à chaque Événement BW. Cette

notification doit être faite vingt-et-un (21) jours avant le début de la Saison BW ou, si cela est nécessaire pendant la Saison BW, dès que cela est raisonnablement possible, à la WSL par l'intermédiaire du Bureau des tournois et des compétitions. Si la Surfeuse BW confirme qu'elle participera et qu'elle décide de ne pas y participer avant la Date de début de l'Événement, elle renoncera au Prize Money de l'Événement BW. Une Surfeuse BW enceinte doit s'enregistrer à l'Événement BW auprès d'un membre du Bureau des tournois et des compétitions pour recevoir le Prize Money et les points de classement pour cet Événement BW. En tout état de cause, la WSL encourage vivement les Surfeuses BW enceintes à se conformer strictement aux conseils médicaux qu'elles ont reçus en ce qui concerne les voyages et les compétitions, et il peut être demandé à toute Surfeuse BW enceinte de divulguer ces conseils médicaux à la WSL à tout moment. En outre, si une Surfeuse BW enceinte informe la WSL qu'elle a l'intention de participer à un Événement BW et que la WSL a des inquiétudes quant à la sécurité de la Surfeuse BW enceinte, la WSL peut demander à la Surfeuse BW enceinte de fournir les documents médicaux d'aptitude appropriés (et, si nécessaire, de se soumettre à un examen médical indépendant) avant de participer à l'Événement BW. Les détails de la grossesse et tout avis médical divulgués seront tenus confidentiels par la WSL.

- 7.08 **Commotion cérébrale** : Tous les Surfeurs BW doivent se conformer aux termes de tout Protocole de commotion cérébrale adopté par la WSL. En outre, après une commotion cérébrale survenue lors d'un entraînement ou d'une compétition, le Surfeur BW victime d'une commotion cérébrale ne peut pas reprendre la compétition tant qu'il n'a pas été évalué et autorisé à reprendre la compétition par un médecin spécialisé dans les commotions cérébrales. Le Surfeur BW doit fournir à la WSL la documentation médicale d'aptitude appropriée avant de participer à un Événement. Les détails de tout avis médical divulgué seront tenus confidentiels par la WSL.
- 7.09 **Pass de sécurité / zones accessibles**
- (a) Tous les Surfeurs BW seront identifiés pour des raisons de sécurité à l'aide d'identifiants spécifiés par la WSL pour l'Événement BW.
 - (b) Chaque Surfeur BW aura droit à un (1) laissez-passer d'invité pour un membre de son Personnel d'encadrement ou de sa famille, à condition que ces personnes aient été approuvées par la WSL. Toutes ces personnes doivent se conformer aux Plans de sécurité de la WSL.
- 7.10 **Limitation de la responsabilité de la WSL** : La WSL ne sera pas tenue responsable de la confiance (y compris les engagements financiers ou autres pris envers des tiers) qu'un Surfeur BW accorde aux notifications (écrites, verbales ou autres) d'un représentant de la WSL, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne leur qualification ou leur relégation dans un Événement BW, ou leur position en tant que suppléant BW pour un Événement BW particulier. Tous les paiements dus à un Surfeur BW sont définis dans l'Accord de Surfeur BW et la WSL n'est pas responsable des paiements tant que le Surfeur BW n'a pas signé cet accord.

RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉVÉNEMENT JAWS BW

7.11 : Format : **Événement Jaws BW**

- (a) Le format de l'Événement Jaws BW est celui d'une discipline de surf à pagaie. Les Surfeurs BW en compétition doivent prendre les vagues eux-mêmes, sans l'aide d'un VNM, d'une planche de surf motorisée ou d'un autre dispositif mécanique.
- (b) Les concurrents de l'Événement Jaws BW sont sélectionnés sur la base, entre autres, de leurs performances lors des Événements BW des années précédentes et de l'avis des Représentants des athlètes de la WSL Big Wave et de conseillers locaux de confiance. La sélection finale de tous les Surfeurs BW pour participer à un Événement BW sera déterminée par la WSL.
- (c) L'Événement féminin Jaws BW, qui se tiendra à Jaws, Pe'ahi, Maui, Hawaii, sera composé de douze (12) Surfeuses et le format suivant sera utilisé :
 - (i) Il y aura deux (2) manches demi-finales qui comprendront six (6) Surfeuses BW, les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places étant qualifiées pour la finale. Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} places sont éliminées de l'Événement BW Jaws.
 - (ii) La Finale est une (1) manche de six (6) Surfeuses BW.
- (d) L'Événement masculin Jaws BW, qui se tiendra à Jaws, Pe'ahi, Maui, Hawaii, sera composé de vingt-quatre (24) Surfeurs et le format suivant sera utilisé :
 - (i) Le Premier tour consiste en quatre (4) manches de six (6) Surfeurs BW, les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places étant qualifiées pour les demi-finales. Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} places sont éliminées de l'Événement BW.
 - (ii) Les demi-finales consistent en deux (2) manches de six (6) Surfeurs BW, la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} places étant qualifiées pour la finale. La 4^{ème}, la 5^{ème} et la 6^{ème} places sont éliminées de l'Événement BW.
 - (iii) La finale consiste en une (1) manche de six (6) Surfeurs BW.
- (e) Les manches du Premier tour ne seront pas déplacées par rapport à l'ordre de passage initial pour accommoder les Surfeurs BW qui ne sont pas en mesure de participer à une manche comme prévu initialement, quelles que soient les circonstances du Surfeur BW.

7.12 **Règlement spécifique des manches pour l'Événement Jaws BW**

- (a) A condition qu'il n'y ait pas eu plus de deux (2) Rides dans une manche, le Juge principal peut décider de prolonger de quinze (15) minutes une manche pour s'assurer que les Surfeurs BW ont la meilleure opportunité de surfer sur des vagues pendant la manche.
- (b) En ce qui concerne l'horaire de début des manches, l'horaire de fin et la communication de ceux-ci aux Surfeurs BW, le Juge principal déterminera ce qui est juste pour la compétition et efficace dans les circonstances (par exemple, si un klaxon est nécessaire sur un bateau) pour et pendant l'Événement Jaws BW.

7.13 **Critères d'évaluation pour les Événement Jaws BW** : Les Surfeurs BW doivent se conformer aux critères d'évaluation de la WSL pour maximiser leur potentiel de score. Les Juges analysent les principaux éléments suivants lorsqu'ils notent un Ride dans un Événement BW :

- Engagement

- Degré de difficulté
- Intensité et taille de la vague pour le Ride
- Contrôle
- Manœuvres

REMARQUE : Il est important de noter que l'importance de certains éléments dépend du lieu et des conditions du jour, ainsi que des changements de conditions au cours de la journée.

REMARQUE : L'échelle suivante peut être utilisée pour décrire un Ride qui est noté :

0 à 1,9 = Médiocre ; 2,0 à 4,9 = Moyen ; 5,0 à 6,4 = Bon ; 6,5 à 7,9 = Très bon ; 8,0 à 10,0 = Excellent

7.14

Notation des vagues Jaws BW : Les scores pour chaque Ride seront déterminés comme suit :

- (a) la note maximale est de dix (10) et la note minimale est de zéro (0) ;
- (b) les notes les plus élevées et les plus basses des Juges seront éliminées pour chaque course ;
- (c) les notes restantes des Juges seront totalisées et feront l'objet d'une moyenne, à deux (2) décimales près.
- (d) le meilleur score d'un Surfeur BW est doublé et ajouté au deuxième meilleur score du Surfeur BW, le total constituant le score final du Surfeur BW.

7.15

Ex æquo : En cas d'égalité de points dans les manches, les ex æquo seront départagés par :

- (a) La comptabilisation du score de chaque Surfeur BW pour son meilleur Ride.
- (b) Si l'égalité persiste après avoir compté le meilleur score de chaque Surfeur BW, la WSL comptera alors le meilleur score de Ride suivant de chaque Surfeur BW.
- (c) Si l'égalité persiste malgré la procédure susmentionnée, la WSL peut, à sa seule discrétion, organiser un Surf Off pour déterminer les positions dans les manches ou décider que les Prize Money BW seront partagés par les Surfeurs BW.

7.16

Priorité : La priorité dans une manche de six (6) Surfeurs fonctionne de la manière suivante ;

- (a) Les Surfeurs de chaque manche se verront attribuer une position de Priorité initiale avant le début de la manche ;
 - (i) Le Premier tour se déroulera dans l'ordre du Classement : le classement le plus élevé recevant la première Priorité jusqu'au classement le plus bas recevant la sixième Priorité.
 - (ii) Les Tours suivants seront organisés en fonction de la combinaison des performances et des classements, de la manière suivante ;
 1. Première priorité : 1ère place dans la manche précédente - classement haut
 2. Deuxième priorité : 1ère place dans la manche précédente - classement bas
 3. Troisième priorité : 2ème place dans la manche précédente - classement haut
 4. Quatrième priorité : 2ème place dans la manche précédente - classement bas
 5. Cinquième priorité : 3ème place dans la manche

précédente - classement haut

6. Sixième priorité : 3ème place dans la manche précédente - classement bas
- (b) La priorité sur les vagues est perdue dès qu'un Surfeur prend une vague ou qu'il s'engage à pagayer pour attraper une vague et qu'il manque une vague.
- (c) La Règle 7.16(b) ne s'applique pas si le Surfeur :
 - (i) Pagaie à côté d'un Surfeur ayant une priorité plus élevée, qui prend la vague.
 - (ii) est bloqué par un Surfeur ayant une priorité plus élevée en pagayant ou en se positionnant.
- (d) Se référer au chapitre sur les Priorités pour toutes les autres règles applicables.
- (e) Si un Surfeur n'est pas dans la Zone de départ principale lorsque la manche commence et qu'il arrive en retard, le Surfeur se verra attribuer la position de Priorité appropriée déterminée par le Juge des priorités au moment où le Surfeur atteint la Zone de départ principale.
- (f) Si un Surfeur ayant la sixième priorité pagaie et manque une vague, il ne perdra pas sa position de Priorité à moins que (i) ses mains aient quitté les rails lorsqu'il a tenté de se mettre debout ou (ii) qu'il ait pagayé en dehors de la Zone de départ principale, comme déterminé par le Juge des priorités.

7.17 **Règlement Jaws BW en matière d'interférence**

- (a) Les Pénalités d'interférence sont les suivantes :
 1. Pénalité d'interférence 1 : la valeur du Ride ayant le score le deuxième plus élevé du Surfeur qui a interféré sera divisé par deux.
 2. Pénalité d'interférence 2 : la valeur du Ride ayant le score le plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 3. Pénalité d'interférence 3 : La valeur du Ride ayant le score le plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 4. Disqualification : le Surfeur sera disqualifié de la manche.
- (b) Pour les situations de Priorité, lorsqu'une interférence est prononcée à l'encontre d'un Surfeur, la Pénalité d'interférence 2 s'applique. Nonobstant ce qui précède, s'il y a une interférence (par exemple, en passant à l'action, en pagayant, en bloquant) qui empêche un Surfeur d'effectuer un Ride potentiel (c'est-à-dire un Ride qui, selon les juges, aurait pu donner lieu à l'un ou des Rides les mieux notés du Surfeur) dans les dix (10) dernières minutes d'une manche, alors la Pénalité d'interférence 3 s'appliquera. Pour éviter toute ambiguïté, une infraction à cette Règle ne signifie pas automatiquement une infraction à la Règle 11.20. Si une majorité de Juges détermine que l'interférence pendant les dix (10) dernières minutes était intentionnelle, le Surfeur qui a interféré sera Disqualifié.
- (c) Dans les situations non Prioritaires, lorsqu'une pénalité d'interférence est prononcée à l'encontre d'un Surfeur, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
- (d) Lorsqu'une Pénalité d'interférence est infligée à un Surfeur alors qu'il pagaie pour attraper une vague ou qu'il surfe sur une vague, le score du Ride sera de zéro.
- (e) L'interférence sera indiquée par un triangle sur la Feuille du Juge.

- (f) Tout Surfeur qui interfère sera pénalisé et une fois qu'une décision d'interférence est prise, elle ne peut être modifiée que par le Juge principal s'il estime que la décision a été prise sur la base d'une technologie inexacte (vidéo/audio). Les Juges n'entreront pas dans une discussion sur la décision d'interférence.
- (g) Dans les manches de non-Priorité, le Surfeur qui est gêné aura droit à une vague supplémentaire en plus de sa vague maximale, dans le temps imparti. Nonobstant toute disposition contraire, si une double interférence est prononcée, aucun des deux Surfeurs n'obtient de vague supplémentaire. Une vague supplémentaire ou un retard de manche, tel que décidé par le Juge principal à ce moment-là, s'appliquera également à l'interférence par des photographes de l'eau, du personnel de sécurité de l'eau ou de toute autre interférence extérieure.
- (h) Lorsqu'un Surfeur encourt deux (2) pénalités d'interférence, il doit immédiatement quitter la Zone de compétition (le non-respect de cette Règle entraînera une pénalité conformément au chapitre 14 du présent Règlement) et :
 - (i) Si les deux interférences sont dans une situation de non-Priorité, la pénalité d'interférence 1 s'appliquera.
 - (iii) Si une interférence est dans une situation de non-Priorité et l'autre dans une situation de Priorité, quel que soit l'ordre, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera au Ride du Surfeur ayant obtenu le meilleur score et la Pénalité d'interférence 2 s'appliquera au deuxième Ride du Surfeur ayant obtenu le meilleur score
 - (iii) Si les deux Pénalités d'interférence sont dans une situation de Priorité, le Surfeur sera disqualifié de la manche.
 - (iv) Dans les manches de trois (3), quatre (4), cinq (5) ou six (6) Surfeurs, si le nombre minimum de Surfeurs en lice ne peut être déterminé en raison d'une égalité indiscutable entre les Surfeurs restants, conformément à la Règle ci-dessus, le(s) Surfeur(s) ayant le meilleur classement sera(ont) qualifié(s) pour le tour suivant.
- (i) Si aucun Surfeur dans une situation d'interférence n'a établi sa Priorité sur l'autre Surfeur impliqué, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera indépendamment du fait que les autres Surfeurs dans la manche (non impliqués dans la situation d'interférence) aient la Priorité ou non. Cette règle s'applique aux manches d'un contre un, de trois (3) Surfeurs, de quatre (4) Surfeurs et de six (6) Surfeurs.

7.18 Responsabilités du Surfeur

- (a) Tous les Surfeurs BW sont entièrement responsables de leur propre équipement de surf, de leur combinaison et de leur vêtement de flottaison individuel.
- (b) Tous les Surfeurs BW doivent porter un vêtement de flottaison individuel pendant l'Événement Jaws BW.

RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉVÉNEMENT NAZARÉ BW

7.19 Format : Événement Nazaré BW

- (a) Le format de l'Événement BW de Nazaré est un Événement de surf avec remorquage.

- (b) Les Surfeurs BW seront sélectionnés par la WSL à sa seule discrétion.
- (c) L'Événement Nazaré BW se déroulera selon le format suivant :
 - (i) Neuf (9) équipes (chacune étant une « Équipe ») avec deux (2) Surfeurs BW dans chaque Équipe.
 - (ii) Les Équipes seront sélectionnées par la WSL à sa seule discrétion et pourront être composées d'hommes, de femmes ou des deux.
 - (iii) Un maillot sera attribué à chaque Équipe dans une manche. La WSL fournira aux Surfeurs BW des maillots et un Surfeur BW est tenu de porter le maillot fourni pendant toute la durée de l'Événement Nazaré BW (c'est-à-dire pendant qu'il surfe et pendant qu'il monte sur un VNM ou qu'il le conduit).
 - (iv) Chaque Surfeur BW participant à une Équipe peut déterminer la répartition des vagues avec son coéquipier. Les Surfeurs BW doivent communiquer avec la WSL chaque fois qu'il y a un changement de Surfeur BW qui va surfer.
- (d) La requalification pour l'Événement de la saison suivante sera accordée aux 4 meilleures équipes masculines et aux 2 meilleures équipes féminines. Pour éviter toute ambiguïté, les deux équipes masculines ayant obtenu le moins de points et l'équipe féminine ayant obtenu le moins de points ne seront pas automatiquement requalifiées pour l'Événement de la saison suivante. La WSL décidera à sa seule discrétion si ces équipes seront remplacées ou si elles resteront dans l'Événement de la saison suivante.

7.20 **Manches :**

- (a) Les neuf (9) équipes participant à l'Événement Nazaré BW seront divisées en trois (3) groupes : Groupe A, Groupe B et Groupe C, tel que déterminé par la WSL à sa seule discrétion. Chaque Groupe sera composé de trois (3) équipes.
- (b) Il y aura six (6) manches de quarante (40) minutes chacune pendant l'Événement Nazaré BW (sous réserve de la Règle 7.19 ci-dessus). Chaque Groupe participe à deux (2) manches comme indiqué ci-dessous :
 - Manche 1 : Groupe A (Équipes 2, 6, 8)
 - Manche 2 : Groupe B (Équipes 1, 5, 7)
 - Manche 3 : Groupe C (Équipes 3, 4, 9)
 - Manche 4 : Groupe C (Équipes 2, 6, 8)
 - Manche 5 : Groupe B (Équipes 1, 5, 7)
 - Manche 6 : Groupe C (Équipes 3, 4, 9)
- (c) Pendant la compétition, tout athlète blessé et/ou incapable de concourir ne sera pas remplacé et l'équipe entière devra quitter la Zone de compétition.
- (d) L'athlète de l'Équipe ayant le plus haut total de manches sur deux vagues sera nommé Capitaine d'équipe pour la saison suivante.

7.21 **Décompte des vagues**

- (a) Il n'y a pas de limite au nombre de vagues qu'un Surfeur BW d'une Équipe peut surfer au cours d'une seule manche ou d'un seul parcours de l'Événement Nazaré BW.
- (b) La WSL se réserve le droit de prolonger le temps total de l'Événement Nazaré BW ou de réduire le nombre de manches, en fonction des conditions de l'Événement Nazaré BW. Tel que

déterminé par la WSL à sa seule discrétion. La WSL s'efforcera dans chaque cas de faire en sorte que le temps total alloué à chaque Équipe soit comparable.

- (c) Un avertissement de cinq (5) minutes sera donné à tous les Surfeurs BW en compétition avant la fin de chaque manche de l'Événement Nazaré BW.

7.22

Priorité

- (a) L'Événement Nazaré BW utilisera trois Priorités de manches par équipe qui fonctionnent de la manière suivante, sous réserve des Règles 11.11 et 11.13(j) :
- (b) La première Équipe à surfer une vague reçoit la troisième priorité (Première Équipe).
- (c) Les deux (2) Équipes restantes dans la manche ont la priorité sur la Première Équipe et peuvent tenter de s'aligner sur n'importe quelle vague sans perdre leur priorité jusqu'à ce que l'une d'entre elles surfe sur une vague (Deuxième Équipe).
- (d) Une fois que la Deuxième Équipe a surfé sur une vague, l'ordre de priorité initial de la manche est établi :
 - (i) L'Équipe qui n'a pas encore surfé sur une vague reçoit la première Priorité ; et
 - (ii) les Équipes restantes auront la Priorité dans l'ordre où elles reviennent dans la Zone de départ principale et deviennent effectivement « Prêtes à surfer ».
 - (iii) L'Équipe ayant la Priorité a la Priorité sur les autres Équipes. L'Équipe ayant la deuxième Priorité n'a la Priorité que sur l'Équipe ayant la troisième priorité.
- (e) Un Juge des priorités et un Opérateur du système de priorité seront positionnés dans un endroit avec une vue dégagée du break et attribueront la Priorité pendant l'Événement Nazaré BW, qui sera communiquée aux Surfeurs BW et à leur Personnel d'encadrement par le biais d'un tableau d'affichage visuel et d'une radio.
- (f) L'Équipe ayant la première Priorité a le premier choix pour sélectionner toute vague entrante. Les Équipes ayant une Priorité inférieure (deuxième ou troisième) peuvent prendre toute vague que l'Équipe ayant la première Priorité a laissée passer (dans l'ordre dans lequel les attributions de Priorité restantes sont affichées). Les Équipes moins prioritaires peuvent également évaluer toute vague évaluée par une équipe ayant la Priorité, pour autant qu'elles n'interfèrent pas avec la trajectoire de l'Équipe ayant la Priorité ou qu'elles n'entravent en aucune façon son potentiel de score.ayant la Priorité
- (g) Si une Équipe ayant la troisième Priorité tente de s'aligner mais manque une vague, elle ne perdra pas sa Position de Priorité à moins que (i) le Surfeur BW ne lâche la corde ou (ii) qu'il ne se positionne en dehors de la Zone de départ principale pour l'un des pics disponibles, comme déterminé par le Juge des priorités.
- (h) Si une Équipe ayant une Priorité inférieure fait un effort pour s'aligner sur une vague mais doit abandonner la vague parce qu'une autre Équipe ayant une Priorité supérieure fait un effort ou s'aligne sur la même vague, l'Équipe ayant une Priorité inférieure ne perdra pas sa Priorité.
- (i) Une vague sera considérée comme sélectionnée dès qu'un Surfeur BW lâche la corde de remorquage, fait un effort

manifeste pour s'aligner sur une vague, ou empêche d'autres Équipes de prendre librement une vague en bloquant leur trajectoire. Une fois qu'une vague est sélectionnée par un Surfeur BW, que le Surfeur BW la surfe ou non, l'équipe de ce Surfeur BW passera à la dernière priorité disponible dès son retour dans la zone de départ.

- (j) Une fois qu'une Équipe a surfé une vague et récupéré le Surfeur BW, l'Équipe doit retourner à la « Zone de préparation » adjacente à la zone de surf sur laquelle elle souhaite concourir (Pic 1, 2 ou 3). L'attribution des Priorités est basée sur la personne qui, selon le Juge des priorités, a atteint la « Zone de préparation » et est effectivement prête à surfer en premier. Dès qu'une Équipe est prête, elle peut reprendre le surf, en commençant par la dernière Priorité disponible. Dans les cas où plusieurs Surfeurs BW atteignent la « Zone de préparation » et sont prêts à surfer en même temps, la Priorité ira au Surfeur qui n'a pas eu la dernière priorité.
- (k) Une Équipe est considérée comme « Prête à surfer » lorsque le Surfeur désigné monte sur la ligne de remorquage et que le VNM commence à se déplacer.
- (l) Si une Équipe ne se trouve pas dans l'une des « Zones de préparation » adjacentes à la zone dans laquelle elle souhaite concourir lorsque la manche commence et qu'elle arrive en retard, l'Équipe se verra attribuer la position de Priorité appropriée telle que déterminée par le Juge des priorités au moment où l'équipe atteint la « Zone de préparation » et devient « Prête à surfer ».
- (m) Tous les Surfeurs BW doivent respecter les règles habituelles en matière d'interférence avec les navires et éviter d'interférer avec les autres Équipes, notamment en minimisant les sillages dans les trajectoires des autres Équipes.

7.23

Interférence de priorité et pénalités

- (a) Toute Interférence de priorité sera décidée par les Juges, le Juge principal et le Juge de priorité.
- (b) Les Pénalités pour interférence seront les suivantes (voir le chapitre 11 pour plus de détails) :
 1. Pénalité d'interférence 1 : la valeur du Ride ayant le score le deuxième plus élevé du Surfeur qui a interféré sera divisé par deux.
 2. Pénalité d'interférence 2 : la valeur du Ride ayant le score le deuxième plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 3. Pénalité d'interférence 3 : la valeur du Ride ayant le score le plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 4. Disqualification : le Surfeur et/ou l'Équipe sera disqualifiée de la Manche.
- (c) Les Pénalités de priorité seront communiquées par radio à l'Équipe qui interfère et aux autres Surfeurs BW.
- (d) Pour les situations de priorité, lorsqu'une interférence est signalée à une Équipe, la Pénalité d'interférence 2 s'applique. Nonobstant ce qui précède, s'il y a une interférence (par exemple, en passant à l'action, en bloquant) qui empêche une Équipe d'effectuer un Ride potentiel (c'est-à-dire un Ride qui, selon les juges, aurait pu donner lieu à l'un des Rides les mieux notés de

l'Équipe) dans les dix (10) dernières minutes d'une manche, alors la Pénalité d'interférence 3 s'appliquera. Si une majorité de Juges détermine que l'interférence pendant les dix (10) dernières minutes était intentionnelle, l'Équipe qui a interféré sera disqualifiée.

- (e) Dans le cas d'une collision ou d'une collision évitée de justesse entre une Équipe retournant au line up et une Équipe surfant sur une vague, qui a un impact négatif sur le potentiel de score de l'Équipe surfant sur la vague (si la majorité des Juges considère que la collision ou le quasi-accident s'est produit sur une vague n'ayant pas d'impact sur le résultat de la manche en cours, il n'y a pas de pénalité d'interférence), ce qui suit s'applique :
 - (i) si une Équipe retournant au line up n'a pas la possibilité de se retirer de la ligne d'une Équipe surfant sur une vague, il n'y a pas de pénalité d'interférence.
 - (ii) si une Équipe retournant vers le line up provoque accidentellement une collision ou une collision évitée de justesse avec l'Équipe qui surfe sur une vague, il appartient à la majorité des Juges de prononcer une pénalité d'interférence. Pour déterminer s'il y a lieu de prononcer une pénalité d'interférence, les Juges prendront en compte la sécurité de l'Équipe et la position/les efforts de l'Équipe pour éviter la situation. Si une pénalité d'interférence est prononcée, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
 - (iii) si une majorité de Juges détermine que l'Équipe qui retourne au line up a délibérément causé la collision ou la collision évitée de justesse avec l'Équipe qui surfe sur une vague, une Pénalité d'interférence 2 sera imposée à l'Équipe qui retournait au line up.
 - (iv) si une majorité de Juges détermine que l'Équipe qui surfait la vague a délibérément causé la collision ou la collision évitée de justesse avec l'Équipe qui retournait au line up, une Pénalité d'interférence 2 sera imposée à l'Équipe qui surfait la vague. Toute Équipe qui interfère sera sujette à des sanctions supplémentaires en vertu de la Règle 14.02.
- (f) Lorsqu'une Équipe encourt deux (2) pénalités d'interférence, elle doit immédiatement quitter la Zone de compétition (le non-respect de cette Règle entraînera une pénalité conformément au chapitre 14 du présent Règlement) et :
 - (i) si les deux interférences sont dans une situation de non-Priorité, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera aux deux.
 - (ii) si une interférence est dans une situation de non-Priorité et l'autre dans une situation de Priorité, quel que soit l'ordre, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera au Ride ayant obtenu le plus haut score de l'Équipe et la Pénalité d'interférence 2 s'appliquera au deuxième Ride ayant obtenu le plus haut score.
 - (iii) si les deux pénalités d'interférence sont dans une situation de priorité, ou si l'une des pénalités d'interférence a lieu dans les dix (10) dernières minutes de la manche (voir Règle 7.23 (b)), l'Équipe sera disqualifiée de la manche.
- (g) Si aucune Équipe dans une situation d'interférence n'a établi la priorité sur l'autre Équipe impliquée, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera indépendamment du fait que les autres Équipes dans la

manche (non impliquées dans la situation d'interférence) aient la priorité ou non.

7.24 **Critères d'évaluation pour l'Événement Nazaré BW** : Les Surfeurs BW doivent se conformer aux critères d'évaluation de la WSL pour maximiser leur potentiel de score. Les Juges analysent les principaux éléments suivants lorsqu'ils notent un Ride dans un Événement Nazaré BW :

- Engagement
- Degré de difficulté
- Intensité et taille de la vague pour le Ride
- Contrôle
- Manœuvres

REMARQUE : Il est important de noter que l'importance de certains éléments dépend du lieu et des conditions du jour, ainsi que des changements de conditions au cours de la journée.

REMARQUE : L'échelle suivante peut être utilisée pour décrire un Ride qui est noté :

0 à 1,9 = Médiocre ; 2,0 à 4,9 = Moyen ; 5,0 à 6,4 = Bon ; 6,5 à 7,9 = Très bon ; 8,0 à 10,0 = Excellent

7.25 **Notation des vagues Nazaré BW** : Les scores pour chaque Ride seront déterminés comme suit :

- (a) le score maximal est de dix (10) et le score minimal est de zéro (0) ;
- (b) les scores les plus élevés et les plus bas des Juges seront éliminés pour chaque Ride ;
- (c) les scores restants des Juges seront totalisés et feront l'objet d'une moyenne, à deux (2) décimales près.
- (d) le meilleur score d'un Surfeur BW est doublé et ajouté au deuxième meilleur score du Surfeur BW, le total constituant le score final du Surfeur BW.
- (e) le score final de chaque Surfeur BW de chaque Équipe sera combiné et l'Équipe ayant le score total le plus élevé sera le vainqueur du Prize Money de la Meilleure performance d'Équipe.

7.26 **Ex æquo** : En cas d'égalité des scores, les Surfeurs BW seront départagés en comptant leur meilleur score de vague. Si l'égalité ne peut être rompue de cette manière, la meilleure vague suivante de chaque Surfeur sera comptabilisée jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. Si l'égalité persiste malgré la procédure susmentionnée, la WSL peut, à sa seule discrétion, organiser un Surf Off pour déterminer les positions de classement dans les manches ou décider que les Prize Money BW seront partagés par les Surfeurs BW.

7.27 **Prix supplémentaires** :

- (a) À l'issue de l'Événement Nazaré BW, les Juges WSL de l'Événement détermineront le gagnant du Prix Jogos Santa Casa Most Committed Award.
- (b) Les critères d'évaluation du Prix Jogos Santa Casa Most Committed Award tiendront compte des éléments suivants :
 - (i) la taille de la vague du début à la fin du Ride ;
 - (ii) le nombre de manœuvres puissantes et fonctionnelles démontrées ;
 - (iii) le positionnement critique dans ou près du tube (le cas échéant) ;et

(iv) l'achèvement de la partie significative de la vague.

7.28

VNM et Responsabilités des Équipes

- (a) Les Surfeurs BW en Équipe se partagent les tâches de conduite déterminées par les membres de l'Équipe à leur discrétion. Le pilote de jet ski qualifié doit signer l'Accord de Surfeur BW, y compris le Formulaire WSL de renonciation, le Formulaire de décharge et d'indemnité avant le début d'un Événement BW et avant la date désignée par la WSL.
- (b) Chaque Équipe doit fournir un « Spotter » qui sera positionné dans la tour de l'Événement Nazaré BW et qui sera le moyen principal de communication avec l'Équipe par radio sur un canal privé assigné. Le Spotter sera placé à côté du Responsable de compétition de la WSL ou de son représentant, du Juge des priorités et du Directeur de la sécurité aquatique et aidera à gérer les communications avec son Équipe spécifique.
- (c) Chaque Équipe doit fournir un pilote de jet ski qualifié, qui sera une personne dédiée à la sécurité pour l'Équipe. Pour éviter toute ambiguïté, plusieurs Équipes peuvent utiliser le même pilote de jet ski qualifié comme personne chargée de la sécurité.
- (d) Chaque Équipe est responsable de la fourniture, du stockage, du grément, du carburant et de l'entretien de son VNM et de son équipement de sécurité.
- (e) La WSL fournira une radio étanche à utiliser pendant l'Événement Nazaré BW à chaque Équipe qui en a besoin et qui en fait la demande avant l'Événement Nazaré BW.
- (f) Tous les Surfeurs BW sont entièrement responsables de leur propre équipement de surf, de leur combinaison et de leur vêtement de flottaison individuel.
- (g) Tous les Surfeurs BW (et les pilotes de jet ski) doivent porter un vêtement de flottaison individuel pendant l'Événement Nazaré BW.

CHAPITRE 8 : RÈGLEMENT RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS WAVE SYSTEM (« WS »)

Les Règles du présent chapitre s'appliquent à tous les Événements de compétition de surf qui se déroulent dans un WS. Avant tout Événement organisé dans un WS, le Bureau des tournois et des compétitions fournit les règles de l'Événement aux Surfeurs participant à l'Événement au moins quatorze (14) jours avant le début de l'Événement.

CHAPITRE 9 : RÈGLEMENT DE L'AIRTOUR

Les Règles dans ce chapitre sont applicables à tous les Événements de compétition de surf AirTour.

9.01 Invitation des Surfeurs

- (a) Les Surfeurs (CT ou non CT) doivent être invités par la WSL à participer aux Événements AirTour.
- (b) Les Surfeurs qui acceptent une invitation de la WSL à participer à un Événement AirTour doivent remplir tous les formulaires, dérogations et accords nécessaires demandés par la WSL avant de participer à la compétition.
- (c) Les performances réalisées en compétition WSL et hors compétition WSL seront prises en compte lors de la sélection des Surfeurs à inviter à un Événement AirTour.
- (d) Les Wildcards peuvent également être sélectionnées pour participer à la compétition et peuvent être sélectionnées par concours vidéo ou de toute autre manière à la discrétion de la WSL.

9.02 Notation : Notation générale

- (a) Chaque Air effectué est noté et il peut y avoir plusieurs Airl pendant un Ride.
- (b) Chaque Air est noté de 0,1 à 10,0 (dix), par tranches d'un dixième (par exemple, 7,3).
- (c) La moyenne des trois (3) scores attribués par les Juges constitue le score de l'Air en question.
- (d) Manche de qualification :
 - À la fin du tour de qualification, le meilleur score Air du Surfeur est doublé et ajouté au deuxième meilleur score du Surfeur, le total constituant le score final du Surfeur dans le tour de qualification.
 - (ii) Pour éviter toute ambiguïté, le score d'un Surfeur lors du tour de qualification peut prendre en compte les Airl des deux manches pendant le Tour de qualification.
- (e) Finale : À la fin de la finale, le meilleur score Air du Surfeur est pris en compte pour déterminer sa place.

9.03 Format

- (a) Les Événements AirTour sont composés de dix-huit (18) Surfeurs et le format consiste en une Manche de qualification et une Finale.
- (b) La Manche de qualification comprend six (6) manches de trente (30) minutes chacune. Chaque Surfeur participera deux fois au Tour de qualification. Une fois dans les manches 1 à 3, et une autre fois dans les manches 4 à 6.
- (c) Le Surfeur est placé dans sa manche à la discrétion de la WSL.
- (d) Les six (6) Surfeurs ayant obtenu les meilleurs résultats lors des tours de qualification se qualifieront pour la Finale.
- (e) La Finale se déroule en une manche de trente (30) minutes, mais peut être modifiée par la WSL.

9.04 Ex æquo

- (a) En cas d'égalité à la fin du Tour de qualification, les ex-aequo seront départagés en comptant le deuxième meilleur score Air de chaque Surfeur. Si un ex æquo ne peut être rompu de cette manière, il sera de la manière déterminée par la WSL à ce moment-là, à sa seule discrétion (par exemple, en fonction du classement actuel s'il est disponible, d'un Surf Off ou de toute autre méthode équitable permettant de distinguer la performance du Surfeur).

- (b) Pour les égalités à la fin de la finale :
- (i) Pour la première place, un Surf Off (ou des Surf Offs) sera organisé entre les Surfeurs concernés jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Le Surf Off se déroulera pendant une durée déterminée par la WSL à ce moment-là.
 - (ii) Pour toutes les autres places en finale, les ex æquo ne seront pas départagés et le Prize Money correspondant à ces places sera divisé à parts égales entre les Surfeurs.

9.05 **Calendrier** : Un Événement AirTour peut être organisé à tout moment de l'année, mais les dates sont laissées à l'entière discrétion de la WSL. Les Événements CT peuvent se voir accorder la priorité pendant leur Créneau de l'Événement. Un AirTour peut également être organisé ou sanctionné séparément d'un Événement CT.

9.06 **Composition du panel des Juges** : Le panel des Juges d'un Événement AirTour sera composé de trois (3) juges internationaux.

9.07 **Critères d'évaluation**

- (a) Les Surfeurs doivent se conformer aux critères d'évaluation de la WSL pour maximiser leur potentiel de score.
- (b) Les Juges analysent les principaux éléments suivants lorsqu'ils notent un Air réussi dans un Événement AirTour :
 - Manœuvres innovantes et progressives ;
 - Degré de difficulté ;
 - Technicité ;
 - Hauteur/amplitude ;
 - Engagement ;
 - Style ;
 - Vitesse ;
 - Puissance ; et
 - Contrôle.

Il est important de noter que l'importance de certains éléments dépend du lieu et des conditions du jour, ainsi que des changements de conditions au cours de la journée.

L'échelle suivante peut être utilisée pour décrire un Ride qui est noté :
0 à 1,9 = Médiocre ; 2,0 à 4,9 = Moyen ; 5,0 à 6,4 = Bon ;
6,5 à 7,9 = Très bon ; 8,0 à 10,0 = Excellent

9.08 **Priorité et Interférence**

- (a) Il n'y a pas de Priorité lors d'un Événement AirTour.
- (b) Les règles d'Interférence pour les situations non prioritaires s'appliquent (voir Règle 11.03) sauf que si une interférence est commise par un Surfeur, seule la meilleure vague du Surfeur sera comptabilisée pour son score de manche.

CHAPITRE 10 : RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Les règles énoncées dans le présent chapitre s'appliquent à tous les Événements, sauf indication contraire dans le présent chapitre ou si une règle est en contradiction directe avec le présent chapitre, auquel cas c'est la règle en conflit dans le chapitre concerné qui s'applique.

- 10.01 **La « Décision »** : Pour les Événements CT et les Événements non-CT auxquels un représentant du Bureau des tournois et des compétitions assiste en sa qualité officielle :
- (a) Dans le cadre de la procédure de la compétition, les vagues doivent être considérées comme adéquates en termes de taille et de forme. Le Responsable des tournois et des compétitions (ou son représentant désigné) prendra la décision finale (c'est-à-dire la « **Décision** ») en consultation avec le Juge principal et le(s) Représentant(s) des Surfeurs du CT, décision qui sera prise dans un lieu privé en présence de ces trois (3) parties seulement.
 - (b) Si les conditions sont jugées adéquates pour les hommes et les femmes conformément à la Règle 10.01(a) et que les représentants des Surfeurs hommes et femmes ne peuvent se mettre d'accord sur la question de savoir si les hommes ou les femmes concourront en premier, le Responsable des tournois et des compétitions (ou son représentant désigné) prendra la décision finale en consultation avec le Juge principal et le Directeur de la compétition, s'il y a lieu.
 - (c) Lorsque la Règle 10.01(a) et (b) ne s'applique pas :
 - (i) En ce qui concerne le déroulement de la compétition, les vagues doivent être considérées comme adéquates en termes de taille et de forme, de l'avis de la majorité du Représentant des surfeurs, du Juge principal et du Directeur de la compétition. Cette décision doit être prise dans un lieu privé, en présence des trois (3) parties mentionnées ci-dessus. Le Représentant des surfeurs est déterminé par les Surfeurs restants de l'Événement, à condition que leur manche ne soit pas la première à se poursuivre après la décision. Pour un Événement combiné, le Directeur de la compétition, les Représentants des Surfeurs et des Surfeuses et le Juge principal se réuniront pour prendre la décision.
 - (ii) Si les conditions sont jugées adéquates pour les hommes et les femmes conformément à la Règle 10.01(c)(i) et que les Représentants des Surfeurs et des Surfeuses ne peuvent se mettre d'accord sur la question de savoir si les hommes ou les femmes concourront en premier, le Directeur de la compétition prendra la décision finale, en consultation avec le Juge principal.
 - (d) Le Responsable des tournois et des compétitions (ou son représentant) ou le Juge principal peut annuler l'Événement pendant une manche si aucune vague n'est surfée et que les conditions se détériorent rapidement ou de façon inattendue.
- 10.02 **Durée des manches**
- (a) Pour les durées de tous les Événements de la WSL, veuillez vous référer à la Règle 2.08.
 - (b) Des variations des durées dans les Événements CT et les Événements de la QS/Challenger Series peuvent être autorisées dans les cas où il n'y a pas assez de temps pour terminer un Événement. Le représentant du Bureau des tournois et des compétitions, le

Directeur du surf et le Juge principal en décideront au moment opportun.

- (c) Les dispositifs et méthodes de chronométrage de la WSL doivent être utilisés lors de tous les Événements de la WSL. Le Juge principal assurera le chronométrage de toutes les manches.
- (d) En aucun cas il n'y aura de prolongation de temps après le début d'une manche. Si une manche est interrompue pour quelque raison que ce soit, elle sera arrêtée par le Juge principal et reprendra lorsque tous les Surfeurs seront dans une position aussi proche que possible de celle qu'ils occupaient au moment où la manche a été interrompue et se déroulera pendant le reste de la période initialement prévue. S'ils se trouvent dans une situation de Priorité, les Surfeurs conservent leur position de Priorité. Nonobstant ce qui précède, si le Juge principal, à sa seule discrétion, détermine qu'aucun Surfeur n'avait un avantage certain au moment de l'annulation ou que des conditions modifiées rendent impossible pour les Juges de garder la même échelle, la manche entière peut être rejouée.
- (e) Si aucun Surfeur n'a eu de Ride après que dix (10) minutes se soient écoulées dans une manche de trente (30) minutes ou moins ou dans la finale d'un Événement, le Juge principal peut : (a) continuer, avec la situation de Priorité maintenue ; (b) recommencer, avec la situation de Priorité maintenue si elle avait été établie ; ou (c) reporter et refaire la manche à sa seule discrétion en tenant compte de toutes les circonstances.
- (f) Si aucun Surfeur n'a eu de Ride après que quinze (15) minutes se soient écoulées dans une manche de trente (35) minutes ou plus (sauf dans la finale d'un Événement), le Juge principal peut : (a) continuer, avec la situation de Priorité maintenue ; (b) recommencer, avec la situation de Priorité maintenue si elle avait été établie ; ou (c) reporter et refaire la manche à sa seule discrétion en tenant compte de toutes les circonstances.
- (g) Le Responsable des tournois et des compétitions ou le Juge principal peut déclarer qu'il n'y aura pas de reprise de manche pour un Événement avant le début de celui-ci en raison de contraintes de temps.
- (h) Si le Beach Marshall indique aux Surfeurs d'une manche une durée de manche erronée, il se produira ce qui suit :
 - (i) Si la durée réelle de la manche est plus courte que la durée indiquée par le Beach Marshall, il y aura un nouveau départ à un moment ultérieur pour la période de temps restante avec tous les Surfeurs commençant à partir du line up.
 - (ii) Si la durée réelle de la manche est plus longue que celle indiquée par le Beach Marshall, la manche se déroulera jusqu'à la fin de la durée réelle fixée par le Juge principal.
- (i) Pour les Événements non-CT, le Représentant du WSL Tour est la seule personne à pouvoir donner l'horaire exact des Événements, mais les informations fournies sur le tableau d'affichage officiel de l'Événement par ce représentant ou par le Beach Marshall seront considérées comme officielles. Si un autre employé de l'Événement ou de la WSL est sollicité, et que des informations erronées sont reçues, le Surfeur n'a pas le droit de protester s'il manque une manche ou s'il a d'autres problèmes. Si le Représentant du tournoi de la WSL donne des informations erronées et qu'un Surfeur manque par

la suite une manche, un re-surf doit avoir lieu. Le Représentant du WSL Tour peut également, à sa discrétion, organiser la manche d'un Surfeur à une heure non prévue s'il estime que le Surfeur a une excuse légitime pour justifier une telle action. Pour les Événements CT, le rôle décrit ci-dessus sera de la responsabilité du Bureau des tournois et des compétitions.

- (j) Le détenteur de la licence pour l'Événement doit mettre à disposition un tableau d'affichage officiel où l'horaire quotidien est affiché pour que tous les Surfeurs puissent le consulter à tout moment.

10.03 : **Début et fin des manches**

- (a) Tous les Surfeurs doivent rester dans la zone de contrôle désignée avant le départ de la manche s'ils en sont informés. La zone de contrôle sera déterminée par le Juge principal.
- (b) Des coups de sirène ou de klaxon doivent être utilisés pour commencer et terminer les manches, avec un (1) coup pour commencer et deux (2) coups pour terminer.
- (c) Un avertissement visuel de cinq (5) minutes tel que décrit dans la Règle 10.03(d) et un avertissement sonore doivent être donnés avant la fin de la manche.
- (d) Pour le système de disque de chronométrage, un grand système de disque doit également être utilisé avec un côté vert pour indiquer que la manche a commencé (avertissement visuel) et un côté jaune ou orange (orange pour les Événements souhaitant utiliser le jaune comme couleur de gilet) pour indiquer aux Surfeurs qu'il reste moins de cinq (5) minutes à courir dans la manche.
- (e) Le commentateur doit donner un compte à rebours de cinq (5) secondes à la fin de chaque manche et lorsque le compte à rebours atteint zéro, la sirène doit retentir et la manche doit se terminer immédiatement. La fin officielle de la manche est le début du premier avertissement sonore.
- (f) Le système de disque de chronométrage doit être en position neutre et aucune couleur ne doit apparaître lorsque le commentateur atteint zéro dans le compte à rebours.
- (g) À la fin de la manche, les Surfeurs doivent retourner sur la plage en position couchée. Un Surfeur peut être pénalisé à la discrétion du Juge principal s'il surfe une vague pendant la manche suivante. En outre, tout Surfeur qui reste dans la Zone de compétition pendant la manche suivante et qui ne fait pas tout son possible pour retourner sur la plage peut également être pénalisé conformément au présent Règlement.
- (h) A la fin et pendant la manche, le Surfeur doit être clairement en possession de la vague sur la face de la vague, faire un mouvement pour se tenir debout, ses mains ayant quitté les rails (à l'exclusion des prises de rail) pour que la vague soit comptabilisée. Aucune vague ne sera comptabilisée par le panel des juges si les mains du Surfeur n'ont pas quitté les rails au moment où la sirène commence à retentir au début de la manche ou si les mains du Surfeur n'ont pas quitté les rails avant que la première des deux sirènes ne commence à retentir à la fin de la manche.
- (i) Un Surfeur ne doit pas surfer une vague dans la Zone de compétition avant le début de sa manche, sinon la vague ne sera pas comptabilisée et une amende par vague pourra être imposée. S'ils se trouvent dans une situation de priorité, leur(s) adversaire(s)

aura(auront) automatiquement la Priorité, à moins qu'il(s) ne se trouve(nt) en position d'arrêt officiel.

- (j) Le délai entre les manches, une fois que les Surfeurs de la manche sont sortis, ne doit pas dépasser deux (2) minutes, sauf en cas de circonstances imprévues ou si le format des manches qui se chevauchent est utilisé.
- (k) Cinq (5) minutes avant le début de la compétition, les Surfeurs seront avertis qu'ils doivent quitter la Zone de compétition. Au moment de l'avertissement de deux (2) minutes, tout Surfeur se trouvant encore dans la Zone de compétition et ne faisant pas un effort concerté pour pagayer jusqu'à la plage se verra infliger une amende conformément à la Règle 14.12.
- (l) Pour les Événements finaux, il est recommandé de commencer la manche dès qu'un groupe a atteint la Zone de compétition.

10.04 Interruptions des manches

- (a) Dans le cas où une manche doit être arrêtée en raison d'un potentiel de danger extrême, tel que décidé par le Juge principal et le Responsable des tournois et des compétitions (ou leur représentant désigné) lors des Événements CT ou le Représentant du WSL Tour lors des Événements non-CT, les procédures suivantes doivent être adoptées :
 - (i) le Juge principal doit arrêter la manche et déclencher des coups de klaxon continus et mettre le système de disque de chronométrage en position d'arrêt.
 - (ii) si disponible, communiquer avec les pilotes de jet skis pour retirer les Surfeurs de la Zone de compétition et les mettre en sécurité conformément au Plan de gestion de la sécurité VNM de la WSL et au chapitre 12 du présent Règlement.
 - (iii) Lorsqu'il est déterminé par les mêmes personnes ou la personne qui a arrêté la manche que les conditions sont à nouveau sûres, la manche reprendra avec le temps restant à partir du moment où la manche a été arrêtée, sauf si le Juge principal estime que les conditions ont changé ou qu'une compétition équitable entre les Surfeurs serait compromise. Dans ce cas, la manche redémarre pour la durée totale de la période.
- (b) Si un Surfeur se sent en danger à cause d'un requin ou d'un risque similaire d'attaque animale et qu'il sort de l'eau, le Juge principal doit arrêter la manche et utiliser la procédure de cette Règle 10.04 pour avertir les autres Surfeurs de la manche, même si le Juge principal ne peut pas voir le danger.
- (c) Lorsqu'un incident se produit et que l'on considère qu'une manche peut être recourue conformément à une Règle de ce Règlement, la manche sera dite « En cours de révision ». Les Surfeurs concernés (déterminés par le Juge principal) seront immédiatement informés et si un besoin de recourir est déclaré, les résultats obtenus dans la manche qui a causé l'appel à recourir seront remplacés par les résultats de la manche recourue de surf à des fins officielles.
- (d) Lorsque des circonstances imprévues surviennent dans une manche, le Bureau des tournois et des compétitions (Événements CT) ou le Représentant du WSL Tour (Événements non-CT) consultera le Juge principal pour déterminer une solution, qui peut inclure l'appel à recourir la manche.

- (e) Dans les Événements CT uniquement, le Juge principal peut suspendre une manche (indiqué par un seul coup de klaxon) à tout moment pour examiner un incident qui peut affecter la situation de la manche en cours. À l'issue de l'examen et de la prise de décision, la manche peut soit :
- (i) continuer à partir du moment où elle a été suspendue ; ou
 - (ii) recommencer si l'incident a été jugé comme ayant une incidence sur la situation de la manche en cours.

Le Juge principal consultera le Responsable du Bureau des tournois et des compétitions ou d'autres personnes qu'il jugera utiles à ce moment-là, et les Surfeurs seront informés de (i) ou (ii) par les commentateurs de la page.

- (f) En cas de panne du système de sonorisation, la manche peut être suspendue à la discrétion du Juge principal, qui communiquera avec l'équipe de sécurité aquatique pour informer les Surfeurs de la situation. Le Juge principal décidera à sa discrétion de redémarrer ou de recommencer une manche une fois qu'elle a été mise en suspens.

10.05 **Tableau des vagues** : Tableau des vagues pour tous les Événements de la WSL :

- (a) les scores des juges les plus élevés et les plus bas sont éliminés pour chaque vague ;
- (b) la moyenne des scores totaux des Juges restants sera déterminée sur dix (10), avec deux (2) décimales ; et
- (c) à la fin de la manche, les deux (2) meilleurs Rides d'un Surfeur sont totalisés pour le score de la manche de ce Surfeur.

10.06 **Ex æquo** : En cas d'égalité de points dans les manches, les ex-æquo seront départagés :

- (a) en comptant le meilleur score de vague de chaque Surfeur ;
- (b) si l'égalité ne peut être rompue de cette manière, le Tableau comparera la deuxième meilleure vague de chaque Surfeur jusqu'à ce que l'égalité soit rompue ; et
- (c) si l'égalité ne peut être rompue par ce qui précède, les Surfeurs participeront à un Surf Off à moins que l'égalité soit à zéro, alors la procédure d'avancement au tour suivant se fera selon leur classement. Nonobstant ce qui précède, le Responsable des tournois et des compétitions aura le pouvoir discrétionnaire de refaire la manche lorsque le Juge principal détermine qu'il n'y avait pas de vagues adéquates.

10.07 **Protestations**: Les décisions des Juges dans les Événements qui impliquent un jugement, telles que, mais sans s'y limiter, le score d'un Ride, sont définitives. Aucun Surfeur ne peut contester une telle décision. Si l'on peut raisonnablement penser que la décision d'un Juge lors d'un Événement est en contradiction avec les Règles du présent Règlement, un Surfeur peut faire appel de la décision et demander qu'une décision correcte soit prise. La procédure de réclamation est la suivante.

- (a) Pour les Événements CT, un Surfeur doit contacter le Bureau des tournois et des compétitions pour déposer une réclamation. Le Bureau des tournois et des compétitions fixera un lieu et une date pour que le Surfeur puisse examiner l'affaire contestée avec le Juge principal. Le Juge principal discutera avec le Surfeur de l'affaire faisant l'objet de la réclamation pendant trente (30) minutes au maximum. Le Juge principal examinera alors l'affaire qui fait l'objet de la réclamation et rendra une décision finale. Il n'y aura pas d'autre examen de l'affaire faisant l'objet

d'une réclamation.

- (b) Pour les Événements CS, QS, WLT, LQS, WJC et les séries régionales juniors :
- (i) Un Surfeur doit remplir une feuille de réclamation, disponible auprès du Beach Marshall.
 - (ii) Un Surfeur doit remettre la feuille de réclamation remplie au Beach Marshall.
 - (iii) Le Beach Marshall remettra la feuille de réclamation au Juge principal.
 - (iv) Le Juge principal discutera avec le Surfeur de l'affaire faisant l'objet de la réclamation pendant trente (30) minutes au maximum à la fin de la journée.
 - (v) Le Juge principal examinera alors l'affaire qui fait l'objet de la réclamation et rendra une décision finale. Il n'y aura pas d'autre examen de l'affaire faisant l'objet d'une réclamation.

La procédure d'appel est la manière dont les Surfeurs peuvent ou vont contester les décisions des juges, et chaque Surfeur ne doit pas contester publiquement ou dénigrer de quelque manière que ce soit les décisions des juges.

10.08 **Annonces**

- (a) Les commentateurs de la plage ne peuvent jamais annoncer l'approche d'une manche.
- (b) Le Juge principal a le droit d'annuler les black-out de son pendant que les équipes de télévision, etc. font des interviews et peut demander aux commentateurs de plage de faire des annonces de temps et de situation pendant leurs interviews. Il est impératif que les Événements prévoient des zones d'interview dans des endroits peu bruyants (et, en tout état de cause, les interviews sur la plage ne doivent pas être menées à proximité des haut-parleurs). La communication avec les Surfeurs dans l'eau et le respect du présent Règlement sont toujours prioritaires.
- (c) Pendant une manche, le commentateur de plage ne doit pas annoncer les scores des Surfeurs ou le niveau de Ride avant que tous les scores des Juges ne soient entrés dans le système.
- (d) Les scores et le déroulement de la manche doivent être annoncés pendant toute la durée de la manche.
- (e) Si le commentateur de plage donne un score et qu'il est erroné, soit parce que les Juges ont entré un score incorrect, soit parce que le commentateur a donné un score erroné, les Surfeurs n'auront pas le droit de contester.
- (f) Si un Surfeur a besoin d'informations à partir de l'eau pendant une manche, il doit utiliser les signaux de la main décrits ci-dessous :
 - (i) Les scores ou le déroulement de la manche (dernier score, score de la manche, score nécessaire pour gagner, etc.) égalent un bras tendu directement au-dessus de la tête du Surfeur.
 - (ii) Le temps restant égale une main en touche une autre au-dessus de la tête.
 - (iii) La Priorité égale deux bras au-dessus de la tête.

10.09 : **Règlement en matière des Caddies des Surfeurs**

- (a) Un Surfeur doit enregistrer son Caddy auprès du Beach Marshall avant de recevoir son maillot de compétition et ce Caddy ne doit pas faire l'objet d'une discipline ou d'un ordre de la WSL.
- (b) Un Caddy de Surfeur (un (1) maximum par Surfeur) peut entrer dans

l'eau une fois que la planche est perdue ou cassée, sauf dans des conditions de surf où les Caddies d'eau ne sont pas autorisés.

- (c) Les Caddies d'eau peuvent entrer dans l'eau dans une Zone de contrôle définie si le Juge principal le considère nécessaire.
- (d) Si le Caddy (1) surfe une vague ou (2) interfère avec les autres Surfeurs de quelque manière que ce soit, selon l'opinion du panel des juges, le Surfeur pour lequel il est caddy se verra infliger une amende par vague. Une Pénalité d'interférence sera également infligée au Surfeur pour lequel il est caddy.
- (e) Tous les Caddies sont soumis au présent Règlement au même titre que le Surfeur qu'ils représentent, ce qui peut être imposé au Surfeur si le Caddy ne respecte pas le présent Règlement.
- (f) Les Surfeurs peuvent utiliser uniquement les planches de remplacement transportées par leur propre Caddy une fois que leur manche a commencé.
- (g) Toute utilisation d'un équipement autre qu'une planche de surf (par exemple, bateaux gonflables, planches de patrouille aquatique ou jet skis, embarcations de photographes ou planches de surf de Surfeurs précédentes ou actuels ou des planches d'autres Caddies) sera considérée comme une interférence si le Surfeur, après avoir utilisé l'un d'entre eux, revient dans la Zone de compétition et surfe une vague supplémentaire, ou interfère avec un autre Surfeur en pagayant ou en se positionnant. Nonobstant ce qui précède, si la patrouille nautique détermine qu'un Surfeur est en danger de mort, la patrouille nautique peut retirer le Surfeur de la Zone d'impact et le placer dans un endroit sûr, pas plus près de la Zone de départ principale, d'où le Surfeur peut continuer sa manche.
- (h) Les Caddies qui ont cédé leur planche au Surfeur pour lequel ils sont caddies peuvent utiliser le VNM, s'il est utilisé et disponible, pour les transporter jusqu'à une planche de surf perdue ou la plage. S'ils sont emmenés à la planche de surf perdue, ils peuvent la ramener à la Zone de contrôle ; cependant, s'ils sont transportés à la plage, ils doivent payer jusqu'à la Zone de contrôle définie pour les Caddies.
- (i) Si un Surfeur a choisi de ne pas avoir de Caddy, il doit retourner à la plage ou au bateau avec ses planches de surf supplémentaires pour faire le changement.
- (j) Les Surfeurs doivent retourner par leurs propres moyens à la Zone de départ principale sans assistance autre que celle autorisée par un VNM dans le cadre du présent Règlement.
- (k) Au début d'un Événement, le Juge principal peut fixer des paramètres auxquels tous les Caddies doivent se conformer strictement en ce qui concerne le comportement et le présent Règlement.

10.10 **Coaching électronique.** Il est interdit aux Surfeurs de recevoir, dans la Zone de compétition, des communications électroniques provenant d'une source autre que la WSL ou le Représentant du WSL Tour.

10.11 **Équipement approuvé**

- (a) À tout moment, le Bureau des tournois et des compétitions a le droit d'exiger des Surfeurs qu'ils utilisent l'équipement spécifié par le Bureau des tournois et des compétitions, que ce soit pour des raisons de sécurité ou pour d'autres raisons. Nonobstant ce qui précède, (i) le Bureau des tournois et des compétitions n'aura pas le droit d'exiger l'utilisation d'une marque spécifique de planche de surf, de leash ou de tapis de traction et (ii) pour le CT, toute exigence de ce type sera

soumise aux termes de l'Accord d'Athlète. À tout moment, la Priorité est donnée à une concurrence loyale et à l'intérêt supérieur du sport.

- (b) Sous réserve de la Règle 10.11(d), le Directeur du WSL Tour lors des Événements peut, à la discrétion du Directeur, déclarer un Surfeur inéligible ou ses scores/résultats perdus si les instructions relatives à l'équipement utilisé ne sont pas suivies par un Surfeur.
- (c) Pour les Événements CT, l'application WSL et la technologie portable correspondante seront des équipements officiels de la WSL. Sous réserve des exceptions énoncées dans l'Accord d'athlète, les Surfeurs seront tenus d'utiliser l'application WSL dans l'eau (c'est-à-dire en compétition) lors de tous les Événements CT pour lesquels l'application WSL est disponible. L'application WSL est un outil supplémentaire pour aider les Surfeurs dans leur manche. En cas de conflit entre les informations sur les manches (c'est-à-dire (1) la Priorité, (2) le temps restant dans la manche, (3) les scores des vagues, et (4) les points nécessaires pour avancer) fournies par le système LED ou le commentateur de plage et l'application WSL, le système LED/le commentateur de plage aura la priorité sur l'application WSL. Le fait que l'application WSL ne fonctionne pas pendant une manche n'affectera pas les résultats de cette manche.
- (d) Les Surfeurs peuvent se voir refuser la possibilité d'utiliser certains équipements lors des Événements (par exemple, pas de paddles, de pagaies ou de skis de surf) par le Bureau des tournois et des compétitions.

10.12 **Défaut de concourir** : Dans les Événements non-CT où les Surfeurs refusent de concourir, même si la majorité du Juge principal, du Représentant du WSL Tour et du Représentant des Surfeurs a accepté que la compétition se poursuive, une pénalité sera infligée à ces Surfeurs conformément au chapitre 14. Si aucun Surfeur ne participe à la compétition, le classement le plus élevé sera qualifié. La manche se déroule comme prévu, avec ou sans les Surfeurs dans l'eau.

10.13 : **Tenue de compétition**

- (a) En aucun cas un Surfeur ne peut être contraint de porter une tenue autre que le maillot de compétition lors des compétitions ou des cérémonies de remise des Prize Money.
- (b) Les Surfeurs porteront le maillot de compétition fourni par la WSL jusqu'à ce qu'ils le remettent au Beach Marshall à la fin de la manche. Les Surfeurs doivent porter le maillot de compétition lors des interviews d'après-match et lors de la remise des Prize Money.
- (c) Il n'est pas autorisé de couvrir le maillot de compétition par des drapeaux nationaux, des serviettes, etc. pendant les interviews d'après-course ou pendant la remise des Prize Money.
- (d) Les Surfeurs ne peuvent pas amener leur planche de surf sur la scène de remise des Prize Money.
- (e) Tout le sponsoring des Surfeurs doit être de bon goût et conforme aux normes de bienséance attendues des Surfeurs professionnels. Le sponsoring susceptible de nuire à l'image et à la réputation de la WSL, de présenter la WSL sous un jour défavorable, d'insulter ou d'offenser la communauté ou tout groupe au sein de la communauté ou d'être considérés comme haineux, abusifs, obscènes ou de nature à semer la discorde, selon ce que la WSL peut raisonnablement déterminer, est interdit.
- (f) Tous les noms, marques, logos et autres marques et identifiants sur

les vêtements, les couvre-chefs et les planches de surf d'un Surfeur doivent être de bon goût en ce qui concerne la taille, l'emplacement et la quantité, tels que raisonnablement déterminés par la WSL

- (g) Tout sponsoring de produits illégaux est interdit.
- (h) Tout sponsoring de tabac, de drogues interdites par l'AMA, d'armes et de produits pour adultes est interdit.
- (i) Tout sponsoring par des sociétés et de produits de jeu est interdit sans l'accord écrit préalable de la WSL (c'est-à-dire que de tels sponsors seront examinés par la WSL au cas par cas à la demande d'un Surfeur).
- (j) Les combinaisons de plongée ne peuvent pas contenir la marque d'une entreprise autre que celle qui a fabriqué la combinaison, à condition qu'il s'agisse d'une **Entreprise de combinaisons de plongée pour consommateurs**. La seule exception à cette Règle concerne une entreprise de vêtements qui fait fabriquer une combinaison pour le Surfeur par un tiers. Dans ce cas, la marque de ce seul fabricant de vêtements peut être incluse sur la combinaison de plongée comme suit : (1) marquage sur la poitrine gauche OU droite - pas plus grand que 2" x 2", ET (2) marquage sur l'épaule gauche OU droite - pas plus grand que 2" x 2" ET (3) marquage sur le mollet gauche OU droit - pas plus grand que 2" x 2" (c.-à-d. trois emplacements de marque). Le marquage de toutes les combinaisons et de tous les maillots de bain d'une Entreprise de combinaisons de plongée pour consommateurs qui sont portés en compétition doit correspondre, en termes de taille, de nombre et d'emplacement, au marquage des combinaisons et des maillots de bain disponibles à la vente au grand public ; toutefois, les combinaisons et les maillots de bain qui contiennent un marquage spécial de l'Entreprise de combinaisons de plongée pour consommateurs pour le Surfeur, visible en dehors du maillot de compétition, sont autorisés s'ils sont de bon goût en termes de taille, d'emplacement et de quantité, selon ce que la WSL peut raisonnablement déterminer.
- (k) Les Surfeurs ne peuvent pas amener leur planche de surf sur les podiums.
- (l) Les Surfeurs ne peuvent pas tenir leur planche de surf lors des interviews d'après-manche. La WSL mettra à disposition un stand de planches de surf juste à côté de la toile de fond de l'interview d'après manche et les Surfeurs pourront placer leurs planches dans le stand et la WSL s'assurera que les planches de surf sont montrées lors de la retransmission.
- (m) Les Surfeurs peuvent porter une combinaison, un short de bain, des chaussures, des lunettes de soleil et/ou une montre fournis par leur sponsor en vêtements, équipements et/ou accessoires portant la marque du sponsor sur la scène de la remise des Prize Money, à condition que ces articles fassent partie intégrante de l'activité de ce sponsor. Les Surfeurs peuvent aussi porter sur le podium une casquette ou un autre type de couvre-chef (et/ou porter une bouteille d'eau) comportant le logo de tout sponsor personnel, si approuvé par la WSL (dont l'accord peut être refusé).

10.14 : **Obligations supplémentaires lors des Événements**

- (a) Toutes les réceptions, réunions, etc. doivent se tenir à proximité du site de l'Événement et à une heure raisonnable.
- (b) Tous les Événements doivent fournir des trophées pour au moins tous

- les finalistes de chaque Événement.
- (c) Tous les Beach Marshalls doivent être anglophones.
 - (d) Tableaux d'affichage - Si des tableaux d'affichage électroniques sont utilisés, les lignes directrices établies par le Bureau des tournois et des compétitions doivent être respectées.
 - (e) Zones d'événements
 - (i) Toutes les zones du site de l'Événement doivent être non-fumeurs.
 - (ii) Il est interdit de consommer de l'alcool dans la zone des Surfeurs ou en dehors de l'Espace bar VIP (le cas échéant) pendant la compétition.
 - (iii) Tous les Événements doivent disposer d'une zone pour les Surfeurs de taille suffisante, bien sécurisée, avec un espace de stockage et une zone pour se préparer aux manches, avec vue sur la Zone de compétition. Une quantité suffisante d'eau potable gratuite doit être prévue pour la capacité maximale de l'espace réservé aux Surfeurs. De la nourriture doit être disponible sur le site de l'Événement ou dans les environs.
 - (iv) La zone réservée aux Surfeurs sera disponible pour les Surfeurs et un (1) membre de leur Personnel d'encadrement.
 - (v) Les Surfeurs sont responsables du comportement de leur Personnel d'encadrement.
 - (vi) Les Événements doivent faire tous les efforts raisonnables pour libérer la Zone de compétition une (1) heure avant le début de la compétition afin qu'elle ne soit utilisée que par les Surfeurs.
 - (vii) Des cartes de stationnement devraient être mises à la disposition de tous les Surfeurs du CT lors des Événements CT et au moins pour les seize (16) premières Têtes de série masculines et des huit (8) premières Têtes de série féminines lors de tous les Événements non CT.
 - (viii) Tous les Événements de la WSL doivent fournir un hébergement adéquat tel que décidé par la WSL (une (1) personne par chambre dans un hébergement proche du site de l'Événement) pour le personnel sélectionné par la WSL pour la durée de l'Événement. Le Directeur du WSL Tour doit être directement impliqué dans la sélection et l'approbation de l'hébergement du personnel itinérant de la WSL. Si, après consultation du concours, l'hébergement n'est pas conforme aux lignes directrices de la WSL, selon le jugement du Directeur du WSL Tour, le personnel de la WSL tentera de trouver un hébergement adéquat conformément au Planificateur d'événements de la WSL concerné, ce qui sera facturé à l'Événement. Les détails de l'hébergement, y compris le nom de l'hôtel, l'adresse, les numéros de téléphone, etc. doivent être fournis au Bureau régional de la WSL concerné au moins un (1) mois avant le début de l'Événement.
 - (ix) La WSL infligera des amendes aux détenteurs de la licence pour l'Événement si les obligations du présent Règlement ne sont pas entièrement respectées. Toute amende imposée doit être payée à la demande de la WSL et avant que toute autre licence ne soit accordée au détenteur de la licence pour l'Événement. Tout Événement futur ne sera pas inscrit au calendrier des Événements à venir tant que l'amende impayée n'aura pas été

intégralement payée.

- 10.15 **Photographes en milieu aquatique** : Les lignes directrices pour les photographes en milieu aquatique sont les suivantes :
- (a) Seuls les photographes en milieu aquatique autorisés par la WSL sont autorisés à se trouver dans l'eau lors des événements de la WSL. L'autorité et l'accès des photographes en milieu aquatique aux Événements CT seront fournis par la WSL. L'autorité et l'accès pour les photographes en milieu aquatique aux Événements non CT seront fournis par le Directeur de Surf.
 - (b) Un maximum de deux (2) photographes en milieu aquatique est autorisé dans le line up pendant une manche lors des Événements de la WSL.
 - (c) Les déplacements des photographes en milieu aquatique dans la Zone de compétition seront contrôlés par le Juge principal, qui a la possibilité d'ordonner leur expulsion à sa seule discrétion.
- 10.16 **Les doublés** : Pour que des doublés soient utilisés pendant une épreuve, le Directeur du WSL Tour, le Juge principal et un Représentant des surfeurs doivent être d'accord sur le fait que cela est nécessaire pour terminer l'Événement dans les temps et :
- (a) une « Zone de non compétition » d'au moins cent (100) mètres doit exister entre les deux (2) doublés ; et
 - (b) un panel d'au moins trois (3) Juges (les notes de tous les Juges comptant pour la moyenne finale).
- 10.17 **Prolongations de durée pour les Événements non-CT** : Les prolongations de durée pour tout Événement non-CT ne seront autorisées que si elles sont approuvées par la WSL et si la majorité des Surfeurs encore en compétition sont d'accord. L'Événement est responsable du paiement de tous les coûts raisonnables des Surfeurs en raison de la prolongation de la durée. Le(s) Surfeur(s) ne pouvant rester se verra(ont) attribuer les points et le Prize Money correspondant au tour qu'il(s) aura(ont) atteint.
- 10.18 **Annulation ou report d'un Événement non-CT (autre qu'en raison d'un cas de Force majeure ou d'un Absence de surf compétitif)** : Si le détenteur de la licence pour l'Événement non-CT modifie et/ou annule ses dates dans les soixante (60) jours suivant la date de début de l'Événement initialement prévue, le détenteur de la licence pour l'Événement (et non la WSL) sera tenu de couvrir tous les coûts inévitables encourus. Cela comprend les coûts liés à la reprogrammation ou à l'annulation des vols et de l'hébergement des Surfeurs, des officiels et du personnel de la WSL.
- 10.19 **Annulation ou report d'un Événement non CT en raison d'un cas de Force majeure ou d'Absence de surf compétitif**
- (a) Sans préjudice de toute clause de Force majeure figurant dans l'Accord de licence d'un Événement de la WSL, si un Événement est annulé pour cause de Force majeure ou d'Absence de surf compétitif, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - (i) Si la compétition n'a PAS commencé - Report pour quelque raison que ce soit : (i) aucun Prize Money ne sera payé aux Surfeurs ; et (ii) tous les Surfeurs qui ont payé un droit d'inscription ne seront pas remboursés de ce droit d'inscription.
 - (ii) Si la compétition n'a PAS commencé - annulation pour Force majeure ou Absence de surf : (i) tous les Surfeurs qui ont payé un droit d'inscription et dont le Prize Money n'est pas

garanti se verront rembourser leur droit d'inscription ; et (ii) les Têtes de série qui ont payé un droit d'inscription et dont le Prize Money est garanti recevront le plus élevé des deux montants suivants : (x) le Prize Money minimum (y) leur droit d'inscription.

- (iii) Si la Compétition a commencé mais que la première manche avec Prize Money n'a pas commencé - annulation pour Force majeure ou Absence de surf : (i) les Surfeurs recevront les points applicables à leur résultat à ce moment-là ; (ii) les Surfeurs qui ont participé et perdu ne recevront aucun remboursement de leur droit d'inscription ; (iii) les Surfeurs qui participent encore à la compétition mais dont le Prize Money n'est pas garanti se verront rembourser leur droit d'inscription ; et (iv) les Têtes de série qui ont payé un droit d'inscription et dont le prix est garanti recevront le plus élevé des deux montants suivants : (x) le Prize Money minimum ; (y) leur droit d'inscription.
- (iv) Si la compétition a commencé mais que la première manche avec Prize Money n'est pas terminée - Annulation pour Force majeure ou Absence de surf : (i) Les Surfeurs en progression recevront les points applicables à la dernière place non en progression dans le tour non terminé. Toutefois, le Prize Money est applicable au tour suivant ; (ii) les Surfeurs non en progression pas qui ont déjà perdu reçoivent les points et le Prize Money applicables à ce tour ; (iii) les Surfeurs non en progression qui n'ont pas participé à la compétition reçoivent les points pour la dernière place non en progression dans le tour non terminé et le Prize Money de ce tour.
- (v) Si l'Événement est annulé pour cause de Force majeure ou d'Absence de surf après la fin d'un tour de Prize Money, tous les Surfeurs encore en lice dans l'Événement recevront des points pour le classement minimum dans le tour auquel ils ont accédé.

10.20 **Décès ou invalidité d'un Surfeur lors d'un Événement** : Si un Surfeur décède (hors compétition) ou devient invalide lors d'un Événement, la WSL organisera une réunion pour consulter tous les Surfeurs restant dans l'Événement et une décision sera prise par le Bureau des tournois et des compétitions (ou son représentant) sur la poursuite ou l'annulation de l'Événement. Si un Surfeur décède au cours d'une manche, l'Événement sera annulé et l'annulation considérée comme un cas de Force majeure. Si l'Événement est annulé, la Règle 10.19 s'appliquera.

10.21 **Politique relative aux athlètes transgenres**. En tant que sport Olympique, et dans l'espoir que toutes les disciplines de la WSL soient incluses dans les Jeux olympiques, la WSL a adopté la politique de l'International Surfing Association (ISA) sur la participation des transgenres (la « **Politique de l'ISA en matière des transgenres** »). L'éligibilité d'un Surfeur à concourir dans un Événement masculin ou féminin en vertu de la présente Règle est subordonnée au respect de la Politique de l'ISA en matière des transgenres.

CHAPITRE 11 : RÈGLES EN MATIÈRE DE PRIORITÉ ET D'INTERFÉRENCES

- 11.01 **Application des règles en matière de Priorité et d'Interférences**
- (a) Les règles du présent chapitre s'appliquent à tous les Événements de la WSL, sauf indication contraire dans un autre chapitre.
 - (b) Une pénalité d'Interférence ne peut être prononcée que si la majorité des membres du panel des juges marque une interférence sur leur Feuille de Juge.
 - (c) Le Juge principal pourra prononcer une pénalité d'Interférence si une décision majoritaire n'a pas pu être prise (en tenant compte des Juges qui n'ont pas vu l'action et qui ne peuvent pas voter sur la décision).
 - (d) Lorsque des circonstances imprévues surviennent en matière de concurrence, notamment en ce qui concerne la Priorité et l'horaire, une solution, qui peut inclure un nouveau tour de surf, sera déterminée comme suit :
 - (i) Au cours des Événements CT : le Juge principal et/ou le Responsable des tournois et des compétitions consulteront toutes les personnes concernées à leur discrétion.
 - (ii) Au cours d'Événements non-CT : Le Juge principal consultera le Représentant du WSL Tour, le Directeur de la compétition ou d'autres personnes concernées à leur discrétion.
- 11.02 **Chevauchement des manches** : Lorsque des manches qui se chevauchent sont organisées dans le cadre d'un Événement :
- (a) Deux (2) règles de Priorité des Surfeurs s'appliquent à chaque manche individuelle. La Priorité sera affichée et annoncée séparément pour chaque manche.
 - (b) Les Surfeurs de la manche qui a débuté en premier (la « **Première manche** ») ont une Priorité inconditionnelle sur les Surfeurs de l'autre manche (la « **Deuxième manche** »), quelle que soit leur position par rapport au line up.
 - (c) Les pénalités pour Interférence s'appliqueront à chaque manche individuelle et à tout Surfeur qui interfère avec l'un ou l'autre des Surfeurs de l'autre manche.
 - (d) En cas d'interférence antisportive délibérée d'un Surfeur avec l'un des Surfeurs de l'autre manche, les Juges peuvent infliger une Pénalité d'interférence au Surfeur qui a interféré, même si le Surfeur a une priorité inconditionnelle. Si les Juges prononcent une pénalité d'interférence, ils prendront en considération les circonstances décrites dans les Règles 11.17(b), 11.18, 11.19 et 11.20 pour déterminer la Pénalité à appliquer.
 - (e) Si un Surfeur ayant la Priorité dans la Deuxième manche pagaie à côté d'un Surfeur de la Première manche qui prend ensuite la vague, le Surfeur de la Deuxième manche ne perdra pas sa Priorité.
 - (f) Il n'y aura pas de nouveau départ en vertu de la Règle 10.02(e) et (f).

Règles de non-Priorité

- 11.03 **Droit de passage dans les situations de non-Priorité**
- (a) Pour les situations non-Prioritaires, le Surfeur considéré comme ayant la position intérieure pour une vague a un droit de passage inconditionnel pour toute la durée du Ride. Une pénalité d'interférence sera prononcée si, au cours de ce Ride, une majorité de Juges détermine qu'un Surfeur a entravé le potentiel de score du Surfeur ayant le droit de passage pour la vague. Les exemples

d'interférence comprennent les tracasseries excessives et de tirer sur la laisse. Si une pénalité d'interférence est prononcée par les Juges, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.

- (b) Le choix des critères de priorité pour chacune des situations décrites dans les règles concernant le « Droit de passage dans les situations de non-Priorité » est de la responsabilité du Juge principal ou du Juge WSL le plus ancien, dans cet ordre :
 - (c) Le droit de passage dans ces situations varie légèrement selon les catégories suivantes, en fonction de la nature du lieu du concours. En principe, il incombe à chaque Juge de déterminer quel Surfeur a la position intérieure selon que la vague est supérieure à droite ou à gauche, mais jamais selon le Surfeur qui est le premier à se lever.
- 11.04 **Point Break** : Lorsqu'il n'y a qu'une seule direction disponible sur une vague donnée, le Surfeur à l'intérieur a le droit de passage inconditionnel pour toute la durée de la vague.
- 11.05 **Reef ou Beach Break - Situation à pic unique** : S'il y a un seul pic bien défini avec une gauche et une droite disponibles, au point initial de départ et que ni la droite ni la gauche ne peuvent être considérées comme supérieures, le droit de passage ira au premier Surfeur qui fait un virage définitif dans la direction qu'il a choisie (en faisant un virage évident vers la droite ou vers la gauche). Un deuxième Surfeur peut aller dans la direction opposée sur la même vague sans encourir de pénalité, à condition qu'il ne gêne pas le premier Surfeur qui a établi le droit de passage (c'est-à-dire qu'il ne peut pas traverser le chemin du premier Surfeur afin de gagner le côté opposé de la crête, à moins que, de l'avis de la majorité des Juges, il le fasse sans gêner le Surfeur à l'intérieur).
- 11.06 **Reef ou Beach Break - Situations à pics multiples** : En cas de pics multiples et aléatoires, le droit de passage peut varier légèrement en fonction de la nature de chaque vague.
- (a) Avec deux (2) pics, il y aura des cas où une (1) houle aura deux (2) pics distincts, définis et éloignés l'un de l'autre, qui finiront par se rencontrer en un certain point. Bien que deux (2) Surfeurs puissent chacun avoir une position intérieure sur ces pics respectifs, le Surfeur qui est le premier à se lever est considéré comme ayant le droit de passage et le second Surfeur doit céder sa place en coupant ou en quittant la vague avant de gêner le Surfeur qui a le droit de passage.
 - (b) Si deux (2) Surfeurs se tiennent en même temps sur deux (2) pics distincts qui finissent par se rencontrer, alors :
 - (i) S'ils cèdent tous deux le passage en coupant ou en quittant la vague, de sorte qu'aucun des deux n'est gêné, il n'y a pas de pénalité.
 - (ii) S'ils se heurtent ou se gênent mutuellement, un Surfeur sera pénalisé par les Juges si l'un ou l'autre ou les deux manifestent de l'agressivité au point de gêne. Si une pénalité d'interférence est prononcée, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
 - (iii) Si aucun Surfeur ne cède en sortant du Ride et que les deux partagent la responsabilité de l'affrontement, les deux Surfeurs se verront infliger la Pénalité d'interférence 1.
- 11.07 **« Snaking »**
- (a) Le Surfeur qui est le plus à l'intérieur au point initial de départ et qui a établi le droit de passage a droit à cette vague pour la durée de son Ride, même si un autre Surfeur peut ensuite partir derrière lui. Les Juges ne pénaliseront pas le Surfeur parce qu'il a le droit de passage

même s'il est devant.

- (b) Si le deuxième Surfeur n'a pas gêné le premier Surfeur ayant le droit de passage, les Juges peuvent choisir de ne pas le pénaliser et noteront les Rides des deux Surfeurs.
- (c) Si, de l'avis des Juges, le deuxième Surfeur a gêné (snaked) le premier Surfeur qui avait le droit de passage, en le faisant sortir ou perdre la vague, une pénalité d'interférence peut être infligée au deuxième Surfeur, même s'il se trouvait derrière le premier au moment où la pénalité a été infligée. Si une pénalité d'interférence est prononcée, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.

11.08

Interférence lors du pagaiement

- (a) Un Surfeur pagayant pour la même vague ne doit pas gêner excessivement un autre Surfeur qui a une position intérieure.
- (b) Une pénalité d'interférence peut être prononcée si :
 - (i) le Surfeur en infraction entre en contact avec le Surfeur intérieur, le gênant et l'obligeant à changer de ligne tout en pagayant pour attraper la vague, ce qui peut entraîner une perte de points.
 - (ii) le Surfeur en infraction provoque manifestement la rupture d'une section devant le Surfeur intérieur qui ne l'aurait pas fait normalement, ce qui entraîne la perte d'un potentiel de score.
 - (iii) Si une pénalité d'interférence est prononcée, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
- (c) Dans le cas d'une collision ou d'une collision évitée de justesse entre un Surfeur qui pagaie et un Surfeur surfant sur une vague, qui a un impact négatif sur le potentiel de score du Surfeur surfant sur la vague (si la majorité des Juges considère que la collision ou la collision évitée de justesse s'est produite sur une vague n'ayant pas d'impact sur le résultat de la manche en cours, il n'y a pas de pénalité d'interférence), ce qui suit s'applique :
 - (i) Si un Surfeur qui pagaie n'a pas la possibilité de se retirer de la ligne d'un Surfeur qui prend une vague, il n'y a pas de pénalité d'interférence.
 - (ii) Si un Surfeur qui pagaie provoque accidentellement une collision ou une collision évitée de justesse avec le Surfeur qui surfe sur une vague, il appartient à la majorité des Juges de prononcer une pénalité d'interférence. Pour déterminer s'il y a lieu de prononcer une pénalité d'interférence, les Juges prendront en compte la sécurité du Surfeur et la position/les efforts du Surfeur pour éviter la situation. Si une pénalité d'interférence est prononcée, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
 - (iii) Si une majorité de Juges détermine que le Surfeur qui pagaie a délibérément causé la collision ou la collision évitée de justesse avec le Surfeur qui surfe une vague, la Pénalité d'interférence 2 sera infligée au Surfeur qui pagaie.
 - (iv) Si une majorité de Juges détermine que le Surfeur qui surfe la vague a délibérément causé la collision ou la collision évitée de justesse avec le Surfeur qui pagaie, la Pénalité d'interférence 2 sera infligée au Surfeur qui surfe la vague. Tout Surfeur qui interfère sera sujet à des sanctions supplémentaires en vertu de la Règle 14.02.

Règles de Priorité

11.09 Droit de passage à l'aide du système de Priorité

- (a) Pour les manches où la Priorité s'applique, le système de Priorité déterminera quel Surfeur a la Priorité pour une vague à ce moment-là. Le Surfeur ayant la Priorité a le droit de passage inconditionnel et peut pagayer et surfer sur n'importe quelle vague qu'il choisit. Le ou les adversaires du Surfeur peuvent pagayer et prendre la même vague dans n'importe quelle direction et être notés si :
 - (i) ils n'entravent pas le potentiel de score du Ride pour le Surfeur ayant la Priorité.
 - (ii) ils ne traversent pas devant le Surfeur ayant la Priorité ou le contournent par le bas, que le Surfeur soit debout et qu'il surfe une vague ou qu'il soit en train d'attraper une vague.
- (b) Si un Surfeur n'ayant pas la Priorité ne respecte pas la Règle 11.09(a), la Pénalité d'interférence 2 sera prononcée à son encontre.
- (c) Si un Surfeur subit une pénalité d'interférence, il perd la Priorité. Le Juge des priorités déterminera la nouvelle position de Priorité des Surfeurs dans la manche. Il est de la responsabilité des Surfeurs de vérifier à tout moment les changements de Priorité dans une manche.

11.10 Priorité générale

- (a) Avant que la Priorité ne soit établie, toutes les règles de non-Priorité s'appliquent.
- (b) Le Juge des priorités prendra toute décision concernant la Priorité en utilisant un système d'affichage coloré correspondant aux couleurs du maillot de compétition du Surfeur dans l'eau pour indiquer la priorité et pourra consulter le panel de juges pour les décisions serrées. Avec tous les systèmes d'affichage, s'ils sont verticaux, l'ordre de Priorité sera de haut en bas et s'ils sont horizontaux, l'ordre sera de gauche à droite. Une fois la Priorité établie, il incombe au Surfeur de vérifier à tout moment sa position dans le système de Priorité.
- (c) La Priorité sur la vague est perdue dès qu'un Surfeur surfe une vague ou qu'il s'engage à pagayer pour attraper une vague et qu'il rate une vague.
- (d) La Règle 11.10(c) ne s'appliquera pas dans les manches avec plus de deux (2) Surfeurs si le Surfeur :
 - (i) pagaie à côté d'un Surfeur ayant une Priorité plus élevée, qui prend la vague.
 - (ii) est bloqué par un Surfeur ayant une Priorité plus élevée en pagayant ou en se positionnant.
- (e) Si un Surfeur à l'intérieur a la deuxième ou la troisième Priorité et que son adversaire pagaie mais manque une vague, le Surfeur à l'intérieur prend automatiquement la Priorité la plus élevée. Par conséquent, s'il pagaie aussi, mais manque la vague, il a également perdu la Priorité. En d'autres termes, les deux Surfeurs ont perdu la Priorité même si une (1) seule vague est passée et qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps pour changer la Priorité.

11.11 « Règle de blocage » dans les situations de non-Priorité : Pour tous les Événements avec un Juge de priorité, le Surfeur en position intérieure se verra attribuer la Priorité la plus basse applicable à ce moment-là si :

- (a) s'engage en pagayant vers une vague et empêche un Surfeur de

- prendre cette vague ; ou
- (b) Se positionne dans la zone de départ et empêche un autre Surfeur de prendre une vague.
- 11.12 **Harcèlement excessif dans des situations de non-Priorité :**
 Pour tous les Événements avec Juge des priorités, si, de l'avis du Juge des priorités et du Juge principal, un Surfeur gêne, bloque ou empêche excessivement un autre Surfeur de pagayer dans le line up, il se verra attribuer la Priorité la plus basse applicable à ce moment-là. Si le comportement est agressif ou antisportif, une Pénalité d'interférence 1 peut également être infligée. Le Surfeur sera également sujet à des sanctions supplémentaires en vertu de la Règle 14.02.
- 11.13 « **Règle de blocage** » dans les situations de Priorité :
- (a) Le Surfeur ayant la Priorité perdra sa Priorité si, de l'avis du Juge principal ou du Juge des priorités, il :
- (i) pagaie devant le Surfeur sans Priorité pour l'empêcher délibérément de prendre une vague.
 - (ii) se positionne dans la zone de départ et empêche un autre Surfeur de prendre une vague.
 - (iii) utilise sa Priorité en pagayant ou en partant sur une vague pour bloquer son adversaire alors que le Surfeur ayant la Priorité ne semble pas avoir eu l'intention de marquer des points. Dans cette situation, la Priorité peut être accordée quel que soit le Surfeur qui atteint le premier la zone de départ après le Ride.
- (b) Si un Surfeur avec une Priorité supérieure pagaie en dehors de la Zone de départ principale (y compris s'il est assis en position intérieure), le Surfeur verra sa Priorité suspendue jusqu'à ce qu'il revienne dans la Zone de départ principale. Si le Surfeur ne revient pas dans la Zone de départ principale, il ne sera plus le Surfeur ayant la Priorité. Le Juge des priorités déterminera la nouvelle position de Priorité du Surfeur dans la manche. Tous les efforts seront faits pour annoncer verbalement le Surfeur ayant la Priorité lorsqu'il commence à quitter la Zone de départ principale par un avertissement verbal via le système de sonorisation. Les Surfeurs ne doivent pas se fier aux avertissements verbaux et doivent toujours confirmer leur Priorité en consultant le disque de Priorité de l'Événement.
- (c) Une Pénalité d'interférence 2 peut être prononcée individuellement par le Juge principal seulement si la majorité du panel des juges n'a pas vu l'incident.
- (d) Dans tous les cas où un litige résulte d'une décision ou d'un dysfonctionnement du Système de priorité, le Bureau des tournois et des compétitions (Événements CT)/le Représentant du WSL Tour (Événements non-CT) consultera le Juge principal et le Juge des priorités pour déterminer une solution, qui peut inclure un nouveau départ de surf.
- (e) L'attribution est basée sur la personne qui, selon le Juge des priorités, a atteint la Zone de départ principale en premier. Dans les cas où les Surfeurs semblent attendre la Zone de départ principale en même temps, la Priorité est réservée au Surfeur qui n'a pas eu la dernière Priorité.
- (f) Dès qu'une manche est terminée, toutes les Priorités cessent. Si un Surfeur prend une vague à la fin de la manche, il ne peut être gêné par aucun Surfeur (même si ce Surfeur avait une Priorité plus élevée avant la fin de la manche). Si une interférence se produit, une Pénalité

d'interférence 2 sera prononcée.

- (g) Lorsqu'il y a une assistance VNM, l'attribution de la Priorité lorsque deux (2) Surfeurs sont transportés en même temps sera décidée par le Juge des priorités après avoir pris en compte les prises en charge et les déposes. Les VNM ne peuvent à aucun moment se dépasser les unes les autres lorsqu'elles ramènent un Surfeur au line up.
- (h) Si le Juge principal ou le Juge des priorités détermine que la Priorité est affectée par la capacité du pilote de VNM ou par des problèmes mécaniques dans une certaine situation, la Priorité sera attribuée comme le Juge principal ou le Juge des priorités l'estime approprié.
- (i) Si un Surfeur utilise une assistance VNM non autorisée, il passe automatiquement au niveau de Priorité le plus bas.
- (j) Lorsqu'un Surfeur surfe une vague ou reçoit une assistance en VNM avant le départ d'une manche, ce Surfeur prend la position ayant la Priorité la plus basse dans sa manche une fois qu'elle a commencé et la conserve après tout redémarrage.
- (k) A la discrétion du Juge des priorités, si l'équipement d'un Surfeur est endommagé et qu'il se dirige activement vers son équipement de remplacement (y compris en attrapant une vague en position couchée ou en utilisant un VNM pour la sécurité du Surfeur) ou si un Surfeur est emporté hors de la Zone de départ principale par un ensemble de vagues :
 - (i) la Priorité du Surfeur est suspendue, ce qui est indiqué par le fait que le Surfeur n'a pas de Priorité ; et
 - (ii) la position de Priorité du Surfeur (1^{ère}, 2^{ème}, etc.) qu'il avait lorsqu'il était dans la Zone de départ principale peut être rétablie une fois qu'il retourne dans la Zone de départ principale.

11.14 **Priorité lors d'une manche à deux (2) Surfeurs** : La Priorité lors d'une manche à deux (2) Surfeurs dans la manche fonctionne de la manière suivante, sous réserve des Règles 11.11 et 11.13(j) :

- (a) Au début d'une manche, une fois que la première vague a été surfée, le second Surfeur obtient automatiquement la Priorité pour toute autre vague qu'il choisit, à moins que le Surfeur ne surfe la vague avant le début de la manche (voir Règle 11.13(j)) ou que le Surfeur ne soit pas dans la Zone de compétition avant le début de la manche.
- (b) Si un Surfeur ayant la deuxième Priorité pagaie et manque une vague, il ne perd pas sa position de Priorité à moins que (i) ses mains aient quitté les rails lorsqu'il a tenté de se mettre debout ou qu'il ait pagayé en dehors de la Zone de départ principale, comme déterminé par le Juge des priorités et (ii) le Surfeur ayant la première Priorité prend une vague et retourne à la Zone de départ principale avant le Surfeur ayant la deuxième Priorité.
- (c) L'attribution est basée sur la personne qui, selon le Juge des priorités, a atteint la Zone de départ principale en premier. Dans les cas où les Surfeurs semblent atteindre la Zone de départ principale en même temps, la Priorité est réservée au Surfeur qui n'a pas eu la dernière Priorité.
- (d) Si un Surfeur n'est pas dans la Zone de départ principale lorsque la manche commence et qu'il arrive en retard, la Priorité sera attribuée à l'autre Surfeur à la discrétion du Juge des priorités.

11.15 **Priorité lors d'une manche à trois (3) Surfeurs** : La Priorité lors d'une manche à trois (3) Surfeurs fonctionne de la manière suivante, sous réserve des Règles 11.11 et 11.13(j) :

- (a) Le premier Surfeur à surfer sur une vague reçoit la troisième Priorité (Premier Surfeur).
- (b) Les deux (2) Surfeurs restants dans la manche ont la priorité sur le Premier Surfeur et peuvent pagayer vers des vagues sans perdre cette Priorité jusqu'à ce que l'un d'entre eux prenne une vague (Deuxième Surfeur).
- (c) Une fois que le Deuxième Surfeur a pris une vague, l'ordre de Priorité initial de la manche est établi :
 - (i) le Surfeur qui n'a pas encore pris de vague bénéficie de la première Priorité ; et
 - (ii) les autres Surfeurs auront la Priorité dans l'ordre où ils reviennent dans la Zone de départ principale.
 - (iii) le Surfeur ayant la première Priorité a la Priorité sur les deux autres Surfeurs. Le Surfeur ayant la deuxième Priorité a la Priorité sur le Surfeur ayant la troisième Priorité.
 - (iv) si un Surfeur n'est pas dans la Zone de départ principale lorsque la manche commence et qu'il arrive en retard, le Surfeur se verra attribuer la position de Priorité appropriée déterminée par le Juge des priorités au moment où le Surfeur atteint la Zone de départ principale.
 - (v) Si un Surfeur ayant la troisième Priorité pagaie et manque une vague, il ne perdra pas sa position de Priorité à moins que (i) ses mains aient quitté les rails lorsqu'il a tenté de se mettre debout ou (ii) qu'il ait pagayé en dehors de la Zone de départ principale, comme déterminé par le Juge des priorités.

11.16 **Priorité lors d'une manche à quatre (4) Surfeurs** : La Priorité lors d'une manche à quatre (4) Surfeurs fonctionne de la manière suivante, sous réserve des Règles 11.11 et 11.13(j) :

- (a) Le premier Surfeur à surfer sur une vague reçoit la quatrième Priorité (Premier Surfeur).
- (b) Les trois (3) Surfeurs restants dans la manche ont la Priorité sur le Premier Surfeur et peuvent pagayer pour des vagues sans perdre cette Priorité jusqu'à ce que l'un d'entre eux prenne une vague (Deuxième Surfeur).
- (c) Les deux (2) Surfeurs restants dans la manche ont la priorité sur le Premier Surfeur et le Deuxième Surfeur et peuvent pagayer pour des vagues sans perdre cette Priorité jusqu'à ce que l'un d'entre eux prenne une vague (Troisième Surfeur).
- (d) Une fois que le Troisième Surfeur a pris une vague, l'ordre de Priorité initiale de la manche est établi :
 - (i) le Surfeur qui n'a pas encore pris de vague bénéficie de la première Priorité ; et
 - (ii) les autres Surfeurs auront la Priorité dans l'ordre où ils reviennent dans la Zone de départ principale.
 - (iii) le Surfeur ayant la première Priorité a la Priorité sur tous les autres Surfeurs. Le Surfeur ayant la deuxième Priorité a la Priorité sur les Surfeurs ayant la troisième et la quatrième Priorité. Le Surfeur ayant la troisième Priorité a la Priorité sur les Surfeurs ayant la quatrième Priorité.
- (e) Si un Surfeur n'est pas dans la Zone de départ principale lorsque la manche commence et qu'il arrive en retard, le Surfeur se verra attribuer la position de Priorité appropriée déterminée par le Juge des priorités au moment où le Surfeur atteint la Zone de départ principale.

- (i) Si un Surfeur ayant la quatrième Priorité pagaie et manque une vague, il ne perdra pas sa position de Priorité à moins que (i) ses mains aient quitté les rails lorsqu'il a tenté de se mettre debout ou (ii) qu'il ait pagayé en dehors de la Zone de départ principale, comme déterminé par le Juge des priorités.

11.17 Pénalité d'interférence

- (a) Les Pénalités d'interférence sont les suivantes :
 1. Pénalité d'interférence 1 : la valeur du Ride ayant le score le deuxième plus élevé du Surfeur qui a interféré sera divisé par deux.
 2. Pénalité d'interférence 2 : la valeur du Ride ayant le score le deuxième plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 3. Pénalité d'interférence 3 : la valeur du Ride ayant le score le plus élevé du Surfeur qui a interféré sera de zéro.
 4. Disqualification : le Surfeur sera disqualifié de la manche.
- (b) Pour les situations de Priorité, lorsqu'une interférence est prononcée à l'encontre d'un Surfeur, la Pénalité d'interférence 2 s'applique. Nonobstant ce qui précède, lors des Événements CT et de la Challenger Series uniquement, s'il y a une interférence (par exemple, en passant à l'action, en pagayant, en bloquant) qui empêche un Surfeur d'effectuer un Ride à potentiel de score (c'est-à-dire un Ride qui, selon les juges, aurait pu donner lieu à l'un ou des Rides les mieux notés du Surfeur) dans les 5 (cinq) dernières minutes d'une manche, alors la Pénalité d'interférence 3 s'appliquera. Pour éviter toute ambiguïté, une infraction à cette Règle ne signifie pas automatiquement une infraction à la Règle 11.20. Si une majorité de Juges détermine que l'interférence pendant les dix (5) dernières minutes était intentionnelle, le Surfeur qui a interféré sera disqualifié.
- (c) Dans les situations non prioritaires, lorsqu'une pénalité d'interférence est prononcée à l'encontre d'un Surfeur, la Pénalité d'interférence 1 s'applique.
- (d) Lorsqu'une pénalité d'interférence est prononcée à l'encontre d'un Surfeur alors qu'il pagaie pour attraper une vague ou qu'il surfe sur une vague, le score du Ride sera de zéro.
- (e) L'interférence sera indiquée par un triangle sur la Feuille du Juge.
- (f) Tout Surfeur qui interfère sera pénalisé et une fois qu'une décision d'interférence est prise, elle ne peut être modifiée que par le Juge principal s'il estime que la décision a été prise sur la base d'une technologie inexacte (vidéo/audio). Les Juges n'entreront pas dans une discussion sur la décision d'interférence.
- (g) Dans les manches de non-Priorité, le Surfeur qui est gêné aura droit à une vague supplémentaire en plus de sa vague maximale, dans le temps imparti. Nonobstant toute disposition contraire, si une double interférence est prononcée, aucun des deux Surfeurs n'obtient de vague supplémentaire. Une vague supplémentaire ou un retard de manche, tel que décidé par le Juge principal à ce moment-là, s'appliquera également à l'interférence des photographes en milieu aquatique, du personnel de sécurité de l'eau ou de toute autre interférence extérieure.
- (h) Lorsqu'un Surfeur encourt deux (2) pénalités d'interférence, il doit immédiatement quitter la Zone de compétition (le non-respect de cette Règle entraînera une pénalité conformément au chapitre 14 du présent Règlement) et :
 - (i) si les deux interférences sont dans une situation de non-Priorité,

- la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera aux deux.
- (iii) si une interférence est dans une situation de non-Priorité et l'autre dans une situation de Priorité, quel que soit l'ordre, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera au Ride du Surfeur ayant obtenu le meilleur score et la Pénalité d'interférence 2 s'appliquera au Ride du Surfeur ayant obtenu le deuxième meilleur score.
 - (iii) si les deux pénalités d'interférence sont dans une situation de Priorité, ou si, dans les Événements CT et Challenger Series, l'une des pénalités d'interférence a lieu dans les cinq (5) dernières minutes de la manche (voir Règle 11.17 (b)), le Surfeur sera disqualifié de la manche.
 - (i) Si aucun Surfeur dans une situation d'interférence n'a établi sa Priorité sur l'autre Surfeur impliqué, la Pénalité d'interférence 1 s'appliquera indépendamment du fait que les autres Surfeurs dans la manche (non impliqués dans la situation d'interférence) aient la Priorité ou non. Cette règle s'applique aux manches d'un contre un, de trois (3) Surfeurs et de quatre (4) Surfeurs.
- 11.18 **Harcèlement excessif dans les situations de Priorité** : De l'avis du Juge des priorités et du Juge principal, si un Surfeur harcèle excessivement un autre Surfeur qui a la Priorité, d'une manière antisportive, une Pénalité d'interférence 2 peut être prononcée à l'encontre du Surfeur qui interfère. Pour éviter toute ambiguïté, une infraction à cette Règle ne signifie pas automatiquement une infraction à la Règle 11.20, mais peut inclure des sanctions en vertu de la Règle 14.02.
- 11.19 **Utilisation de la Priorité** : De l'avis du Juge des priorités ou du Juge principal, si un Surfeur utilise sa Priorité d'une manière antisportive pour bloquer intentionnellement un autre Surfeur avec une Priorité inférieure ou sans Priorité en dehors de la Zone de départ principal, une Pénalité d'interférence 2 sera prononcée à l'encontre du Surfeur qui interfère. Pour éviter toute ambiguïté, une infraction à cette Règle ne signifie pas automatiquement une infraction à la Règle 11.20.
- 11.20 **Interférence antisportive grave** : Si le Juge principal et le Responsable des tournois et des compétitions déterminent qu'une interférence lors d'un Événement était intentionnelle ou antisportive et qu'elle a entraîné la blessure d'un autre Surfeur, nonobstant toute sanction prévue par la Règle 14.09 (qui peut inclure la suspension de certains Événements ou d'un Tour entier), le Surfeur perdra le bénéfice de la prise en compte de son meilleur résultat lors du calcul de son classement sur l'Événement en question (par exemple, si cette Règle est enfreinte lors d'un Événement QS/Challenger Series, son Classement QS en sera affecté). De plus, la manche en question peut être recommencée si le Juge principal détermine que le résultat a été affecté par la conduite du Surfeur mentionnée dans cette Règle.
- 11.21 **Utilisation non autorisée d'un moyen de transport** : Si un Surfeur utilise une aide extérieure pendant une manche, comme un skateboard, un scooter, une voiture ou un vélo pour se déplacer le long de la plage afin d'aider le Surfeur à atteindre le break ou un jet ski ou un bateau pour revenir au break (autre que ce qui est fourni et autorisé par la WSL), il recevra une Pénalité d'interférence 2.

CHAPITRE 12 : LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR (VNM)

- 12.01 **Utilisation de VNM** : Toutes les manifestations de la WSL ont la possibilité d'autoriser l'utilisation de VNM pendant un Événement, conformément aux lignes directrices approuvées par le Bureau des tournois et des compétitions, y compris celles figurant dans le présent chapitre.
- 12.02 : **Lignes directrices pour l'utilisation des VNM**
- (a) L'assurance des Événements doit couvrir les VNM en cas d'accidents impliquant des pilotes, des Surfeurs et le grand public.
 - (b) Les VNM sont autorisés dans les conditions suivantes.
 - (i) Conditions de surf extrêmes ;
 - (ii) long retour au line up ;
 - (iii) raisons de sécurité ; et
 - (iv) lorsque le sillage ne causera pas de dommages aux vagues.
 - (c) La décision concernant l'utilisation des VNM sera prise à la majorité des voix du Juge principal, du Représentant des Surfeurs et du Bureau des tournois et des compétitions (CT)/Représentant du WSL Tour (tous les autres Événements).
 - (d) La direction qu'ils doivent prendre pour revenir au line up sera déterminée lors de l'Événement par le Juge principal et le chef d'équipe du pilote avec la route causant le moins de sillage dans la Zone de départ principal.
 - (e) Le point de dépose du line up de préférence large ou à l'extérieur de la Zone de départ principale avec une bouée pour marquer la position. Le temps de pagaie maximum entre le point de dépose du line up et la Zone de départ principale ne doit pas être inférieur à trente (30) secondes.
 - (f) Le point de ramassage intérieur est décidé par le Juge principal le jour même en fonction des conditions de surf. En principe, vers la fin de la vague ou de la Zone définie dans la Zone de compétition, les VNM s'installent en eau profonde et se déplacent lorsque le Surfeur sort d'une vague. Si un Surfeur n'atteint pas le point de ramassage intérieur, le VNM ne peut pas remonter le line up pour le prendre. Ils doivent attendre que le Surfeur pagaie jusqu'à la position de ramassage intérieure, sauf si la sécurité du Surfeur est menacée. Si un pilote agit contrairement à cette Règle, il est soumis à des mesures disciplinaires conformément au présent Règlement.
- 12.03 **Pilotes qualifiés** : La WSL fournira aux Événements une liste de pilotes de VNM qualifiés conformément au Plan de gestion de la sécurité des VNM de la WSL. Il y aura deux (2) listes de noms.
- (a) La première liste sera un groupe restreint dont un (1) devra être sélectionné et utilisé comme Chef d'équipe et décideur. Contactez la WSL pour obtenir cette liste.
 - (b) La deuxième liste sera composée de tous les autres pilotes autorisés parmi lesquels le reste des pilotes à utiliser devra être choisi. Tous les pilotes doivent avoir des compétences en matière de réanimation cardio-pulmonaire, une expérience en matière de remorquage et détenir les permis, licences ou certifications requis par les règles : réglementations régissant le lieu de l'Événement.

Les pilotes de VNM doivent fournir la preuve de tous les permis, licences ou certifications requis avant de travailler dans le cadre d'un Événement.

- (c) Si la WSL ne dispose pas d'un Plan de gestion de la sécurité pour les VNM, l'obligation de fournir des pilotes de VNM qualifiés incombera à l'organisateur ou au Détenteur de la licence pour l'Événement et rien dans le présent Règlement ne supprime ou ne remplace une obligation prévue dans l'Accord de licence de l'Événement concernée.

12.04 **Priorité** : Lorsque l'attribution de la Priorité lorsque deux (2) Surfeurs sont transportés en même temps sera décidée par le Juge des priorités après avoir pris en compte les prises en charge et les déposes. Les VNM ne peuvent à aucun moment se dépasser les uns les autres lorsqu'ils ramènent un Surfeur au point de dépose du line up.

12.05 **Autorité du Juge principal à l'égard des VNM**

- (a) Le Juge principal peut mettre une manche en suspens en raison de circonstances imprévues. Si un Surfeur est blessé par un VNM au cours d'une manche, celle-ci peut être suspendue jusqu'à ce que le Surfeur reçoive des soins médicaux. Une fois les soins médicaux terminés, la manche sera relancée avec le temps restant disponible dans la manche.
- (b) Si le Juge principal ou le Juge des priorités détermine que la Priorité est affectée par la capacité du pilote de VNM ou par des problèmes mécaniques dans une certaine situation, la Priorité sera attribuée comme le Juge principal l'estime approprié.
- (c) Le Juge principal déterminera au début de chaque journée de compétition si l'assistance d'un VNM est autorisée pour transporter les Surfeurs de l'endroit où ils ont perdu leur planche de surf jusqu'à la zone de contrôle ou la plage, selon les instructions (les préoccupations de sécurité pour tout Surfeur restant primordiales).

12.06 **Généralités**

- (a) Lorsqu'un (1) seul VNM est disponible, son utilisation sera suspendue jusqu'à ce que les deux VNM soient de nouveau utilisables ou jusqu'à ce que le Juge principal consulte le Directeur du WSL Tour, le Représentant des surfeurs et le Directeur du surf et qu'ils décident qu'il est approprié d'autoriser l'utilisation du seul (1) VNM.
- (b) Une communication radio bidirectionnelle entre tous les pilotes de VNM et le Juge principal doit être disponible à tout moment.
- (c) Les Caddies qui ont cédé leur planche au Surfeur pour lequel ils sont caddies peuvent utiliser le VNM du Surfeur, s'il n'est pas utilisé et est disponible, pour les transporter jusqu'à la planche de surf perdue ou la plage. S'ils sont emmenés à la planche de surf perdue, ils peuvent être transportés à la zone de contrôle ; cependant, s'ils sont transportés à la plage, ils doivent payer jusqu'à la zone de contrôle définie pour les Caddies.
- (d) Si l'assistance d'un VNM est utilisée par un Surfeur ayant la Priorité, celui-ci perd automatiquement sa Priorité, à l'exception éventuelle de la Règle 11.3(k).

CHAPITRE 13 : ARBITRAGE

13.01 **Sélection et révision des Juges :**

- (a) Aucune personne ayant un Intérêt direct dans le résultat d'une manche ou d'un Événement ne peut être Juge lors d'un Événement de la WSL. Seul le Bureau des tournois et des compétitions est habilité à procéder à des nominations et à des remplacements pour un Événement. La demande d'un Surfeur visant à révoquer un Juge sur la base d'une allégation d'Intérêt direct sera entendue et traitée par le Bureau des tournois et des compétitions.
- (b) Après la fin de chaque Événement CT, le Juge principal examinera la notation de chaque Juge du Panel de juges pour cet Événement et déterminera une note pour ce Juge pour cet Événement.

13.02 **Composition des panels de Juges :** La composition suivante des panels des Juges doit être disponibles pour l'Événement concerné :

- (a) **Événements CT** : Un (1) Juge principal international, sept (7) Juges de notation internationaux et un (1) Juge de priorité international. Le nombre de Juges de notation d'une Région ou d'un pays est limité à trois (3) au maximum. Cinq (5) Juges doivent noter chaque manche.
- (b) **Événements de la Challenger Series** : Un (1) Juge principal international, sept (7) Juges de notation internationaux et un (1) Juge de priorité international. Le nombre de Juges de notation d'une Région ou d'un pays est limité à trois (3) au maximum. Cinq (5) Juges doivent noter chaque manche.
- (c) **Championnats World Junior** : Un (1) Juge principal international, sept (7) Juges de notation internationaux et un (1) Juge de priorité international. Le nombre de Juges de notation d'une Région ou d'un pays est limité à trois (3) au maximum. Cinq (5) Juges doivent noter chaque manche.
- (d) **Événements QS 5000** : Un (1) Juge principal régional, sept (7) Juges de notation régionaux et un (1) Juge de priorité régional. Cinq (5) Juges doivent noter chaque manche.
- (e) **Événements QS 3000** : Un (1) Juge principal régional, six (6) Juges de notation régionaux et un (1) Juge de priorité régional. Un minimum de quatre (4) Juges doivent noter chaque manche.
- (f) **Événements QS 1000, Pro Régional Junior ou Longboard Régionale** : Un (1) Juge principal régional, un minimum de cinq (5) Juges de notation régionaux et un (1) Juge de priorité régional. Un minimum de trois (3) Juges doivent noter chaque manche.
- (g) **Événements QS combinées hommes et femmes : La composition du panel de l'Événement le plus coté sera utilisé.**
- (h) **World Longboard Tour** : Un (1) Juge principal international ou régional, sept (7) Juges de notation régionaux et un (1) Juge de priorité régional. Cinq (5) Juges doivent noter chaque manche.
- (i) **AIRTOUR** : Le panel des juges d'un Événement AirTour sera composé de trois (3) Juges internationaux.
- (j) **BW** : Un (1) Juge principal international, deux (2) Juges internationaux et trois (3) Juges régionaux. Cinq (5) Juges

doivent noter chaque manche.

13.03 **Compositions réparties** : Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les chances de terminer un Événement sont compromises, un panel divisé de trois (3) Juges peut être utilisé. Si l'on sait à l'avance que des panels divisés seront utilisés (par exemple, en raison d'un nombre excessif d'inscriptions), l'approbation de la WSL doit être obtenue et un panel de quatre (4) Juges au minimum est autorisé.

13.04 **Echelle de notation des vagues** : Les Rides sont notés de 0,1 à 10,0 (dix), par tranches d'un dixième (par exemple, 7,3).

13.05 **Critères d'évaluation (ne concerne pas le chapitre 4 - Longboard et le chapitre 7 - Les Événements Big Wave)** : Les Surfeurs doivent se conformer aux critères d'évaluation de la WSL pour maximiser leur potentiel de score. Les Juges analysent les principaux éléments suivants lorsqu'ils notent un Ride :

- Engagement et degré de difficulté
- Manœuvres innovantes et progressives
- Combinaison de manœuvres majeures
- Variété de manœuvres
- Vitesse, puissance et fluidité

Il est important de noter que l'importance de certains éléments dépend du lieu et des conditions du jour, ainsi que des changements de conditions au cours de la journée. Pour les Événements CT et CS, le Juge principal fournira aux Surfeurs les critères de jugement pour chaque jour de compétition au cours d'un Événement avant le début de ce jour de compétition.

L'échelle suivante peut être utilisée pour décrire un Ride qui est noté :
0 à 1,9 = Médiocre ; 2,0 à 4,9 = Moyen ; 5,0 à 6,4 = Bon ;
6,5 à 7,9 = Très bon ; 8,0 à 10,0 = Excellent

13.06 **Règles générales d'arbitrage**

- (a) Les Juges doivent être séparés visuellement. Il incombe au Juge principal de veiller à ce que les Juges ne discutent pas des scores ou des décisions d'interférence.
- (b) Les Juges ne peuvent pas modifier leurs scores ou leurs décisions d'interférence, que ce soit sur le terminal informatique ou sur les Feuilles manuscrites des juges. Si une erreur a été commise, le Juge doit demander au Juge principal de la corriger pour lui.
- (c) Si un Juge manque un Ride ou une partie d'un Ride, il doit placer un « M » dans la case de la Feuille manuscrite des juges, le Juge principal fournira le score manqué en se basant sur les scores des autres Juges pour le Ride manqué, mais en tenant compte de la position de ce Juge lors de la notation des Rides précédents.
- (d) Lorsque des circonstances imprévues surviennent en matière de concurrence (y compris, mais sans s'y limiter, la Priorité et l'horaire), une décision, qui peut inclure un nouveau tour de surf, sera prise comme suit :
 - (i) Lors des Événements CT : le Juge principal et/ou le Responsable des tournois et des compétitions consulteront toutes les personnes concernées à leur discrétion.
 - (ii) Lors des Événements non-CT : Le Juge principal consulera le Représentant du WSL Tour, le Directeur de surf ou

d'autres personnes concernées à leur discrétion.

- (e) Une décision de jugement, de notation ou de résultat de manche, une fois prise, ne peut être modifiée que si, de l'avis du panel des juges, il y a suffisamment de preuves pour envisager une réévaluation. Un nouveau tour de surf ou un changement de score peut être envisagé par le panel des juges à ce moment-là. Le Juge principal a l'autorité de demander un nouveau tour de surf sans l'implication des Surfeurs dans la manche, si cela est jugé approprié. Le Juge principal doit décider qui doit être impliqué dans un nouveau tour de surf, le cas échéant, et quand celui-ci peut avoir lieu. Le Juge principal peut retarder le début de la manche ou du tour suivant pendant qu'une décision est prise.
- (f) Une décision prise par le panel des juges de la WSL ne peut être contestée que par l'intermédiaire du Juge principal ou du Responsable des tournois et des compétitions. Aucun autre Juge ne doit être approché au sujet d'un appel ou d'une décision (y compris par le Personnel d'encadrement du Surfeur). Voir la procédure de contestation décrite dans la Règle 10.07.
- (g) Aucun Juge d'un Événement de la WSL ne peut faire de commentaires sur les chances d'un Surfeur dans un Événement au public, aux médias ou à un autre Surfeur. Si un Juge fait un commentaire qui viole cette Règle, son contrat avec la WSL sera immédiatement révisé, nonobstant tout autre droit que la WSL pourrait avoir, contractuel ou autre.

13.07 **Frais d'arbitrage**

- (a) Le paiement minimum des Juges et les autres informations relatives au paiement des Juges pour tous les Événements seront décrits dans le Planificateur d'Événements de la WSL ou dans l'Accord de licence pour l'Événement.
- (b) Tous les frais de jugement pour le CT, la Challenger Series, la WJC et la BW doivent être payés en dollars américains.

13.08 **Jugement pour les activités non liées à l'Événement** : Toutes les activités organisées pendant le Créneau de l'Événement qui sont liées au surf et prennent une forme quelconque de compétition doivent être jugées par les Juges de la WSL qui travaillent à l'Événement (si chacun des Juges est d'accord pour le faire). Les taux de rémunération pour ces activités sont indiqués dans le Planificateur d'événements et de jugements.

13.09 **Système de notation informatique de la WSL**

- (a) Le système de notation par ordinateur prescrit par la WSL est obligatoire pour tous les Événements de la WSL.
- (b) Les horaires, tarifs et conditions de l'opérateur de notation informatique sont ceux décrits par la WSL dans l'Accord de licence de l'Événement concerné ou dans le Planificateur des événements.

13.10 **Zone d'arbitrage WSL**

- (a) Aucun Surfeur ou Personnel d'encadrement ne peut pénétrer dans la zone d'arbitrage, à moins qu'un accès spécifique n'ait été accordé par le Bureau des tournois et des compétitions.

13.11 **Rôle du Juge principal lors des Événements CT et CS**

- (a) Communiquer et coordonner avec les équipes VNM pour l'assistance et la sécurité des Surfeurs.
- (b) Superviser les scores du Panel des Juges, les décisions

- d'interférence et de Priorité tout au long de l'Événement.
- (c) Établir les critères de jugement avec le Panel de juges au début de la journée de compétition et les réitérer au début de chaque manche. Le Juge principal surveillera et maintiendra cette échelle tout au long de l'Événement.
 - (d) Faciliter l'utilisation du système de relecture des décisions.
 - (e) Superviser tous les éléments de jugement lors des Événements, en respectant les critères de jugement et le présent Règlement.

CHAPITRE 14 : POLITIQUE DE CONDUITE DE LA WSL

14.01 **Introduction.** Cette Politique s'applique à tous les Surfeurs, au Personnel d'encadrement et aux Juges qui sont impliqués dans des Événements ou qui y participent. Tous les Surfeurs, le Personnel d'encadrement et les officiels doivent toujours se conformer au présent Règlement et se comporter d'une manière professionnelle qui ne reflète pas défavorablement le sport du surf, la WSL, ses membres, ses dirigeants, ses représentants, ses Événements ou ses sponsors. Tous les Surfeurs doivent se conformer à la Politique antidopage de la WSL. Les exigences de la Politique antidopage de la WSL et les sanctions en cas de violation de cette Politique sont traitées séparément dans cette politique.

14.02 **Conduite sportive** : Tous les individus liés par cette Politique doivent agir à tout moment avec une Conduite sportive, qui est définie comme, mais sans s'y limiter : (i) le respect des sponsors des Événements du WSL Tour, des Juges, des adversaires, de la Direction de la WSL, des Représentants de la WSL, des spectateurs, des membres des médias ou de toute autre personne sur le site désigné de l'Événement, y compris en s'abstenant de faire des commentaires désobligeants sur les Médias sociaux ; (ii) le respect des installations et des procédures opérationnelles lors des Événements ; et (iii) le fait de s'abstenir de ce qui suit sur le site d'un Événement :

- (a) les gestes visibles qui sont généralement considérés comme désobligeants, blasphématoires et/ou très offensants ou qui indiquent un acte sexuellement explicite ;
- (b) l'utilisation d'un langage blasphématoire ou abusif (dans tout commentaire qui dénigre les sponsors du WSL Tour et de l'Événement, les Juges, les adversaires, la Direction de la WSL, les Représentants de la WSL ou qui conteste ou dénigre de quelque manière que ce soit le jugement de l'Événement) ;
- (c) la consommation illégale (par exemple, avant l'âge légal) ou immodérée d'alcool ;
- (d) la consommation de drogues illégales ; et
- (e) l'affichage et/ou l'exposition intentionnels et délibérés de la nudité.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des infractions aux règles de Conduite sportive, mais simplement d'une ligne directrice générale. Toute personne liée par la présente Politique et qui enfreint cette Règle s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :

- (i) amendes et disqualification. Les montants des amendes pour une infraction à cette Règle sont compris entre 1 000 USD et 100 000 USD par infraction. Un contrevenant à cette Règle peut également faire l'objet d'une disqualification de l'Événement ou des Événements ultérieurs.
- (ii) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de la WSL.
- (iii) L'utilisation de drogues illégales qui enfreignent également la

Politique antidopage de la WSL fera également l'objet de sanctions en vertu de cette Politique.

- 14.03 **Normes de conduite supplémentaires** : Toutes les personnes liées par la présente Politique qui sont reconnues coupables d'un délit ou qui font l'objet d'une décision dans le cadre d'une procédure pénale (y compris une déclaration de culpabilité ou l'aveu d'une infraction pénale, un plaidoyer en faveur d'une infraction moins grave, un plaidoyer de non-contestation, ou la décision prise dans le cadre d'un programme de déjudiciarisation, d'une décision différée, d'une décision de surveillance, d'un renvoi conditionnel ou d'autres dispositions similaires) peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires. Même si la conduite n'aboutit pas à une condamnation pénale, les personnes liées par la présente Politique qui se sont rendues coupables d'une conduite (i) préjudiciable à l'intégrité de la WSL et à la confiance du public à son égard ou (ii) qui donne une image défavorable du surf, de la WSL, de ses membres, de ses dirigeants, de ses représentants, de ses Événements ou de ses sponsors, feront l'objet de mesures disciplinaires. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour dès la première infraction.
- 14.04 **Atteinte à l'image du surf** : Outre les obligations énoncées à la Règle 14.11, les personnes liées par la présente Politique ne doivent pas adopter un comportement susceptible de porter atteinte à l'image du sport de surf. Pour les besoins de cette Règle, « l'atteinte à l'image du sport de surf » est définie comme tout acte, quel que soit le moment ou le lieu, qui donne une image négative du sport de surf ou de la WSL, ce qui inclut tout commentaire qui dénigre les sponsors du WSL Tour et de l'Événement, les Juges, les adversaires, la Direction de la WSL, les représentants de la WSL ou qui conteste ou dénigre de toute autre manière le jugement de l'Événement. Sans restreindre l'application de cette Règle, « l'atteinte au sport du surf » comprend tout commentaire ou toute diffusion sur les Médias sociaux dont le Surfeur est responsable et tout commentaire d'un Surfeur ou d'un membre de son Personnel d'encadrement sur les Médias sociaux d'une autre personne. Aux fins de la présente Règle, un Surfeur est responsable de ses Médias sociaux et de ceux de son Personnel d'encadrement. Tout Surfeur qui enfreint cette Règle s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :
- (a) Amendes et disqualification. Les montants des amendes pour une infraction à cette Règle sont compris entre 1 000 USD et 100 000 USD par infraction. Un contrevenant à cette Règle peut également faire l'objet d'une disqualification de l'Événement ou des Événements ultérieurs.
 - (b) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'une tournée de la WSL dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de la WSL.
- 14.05 **Équipement et planches de surf officiels de la WSL**. Aucune personne liée par la présente Politique ne doit apporter de modifications à l'équipement officiel de la WSL sans l'accord préalable

de la WSL. Par équipement officiel de la WSL, on entend le maillot, les appareils connectés fournis par la WSL et d'autres équipements spécifiquement désignés à l'avenir par la WSL. Pour éviter toute ambiguïté, la planche de surf d'un particulier n'est pas un équipement officiel de la WSL. Les personnes soumises à la présente Politique sont responsables des images ou des mots figurant sur leur planche de surf, qui sont dans tous les cas soumis à la présente Politique. Pour éviter toute ambiguïté, une personne liée par la Politique ne peut en aucun cas inclure un soutien direct à une personnalité politique ou à un parti politique sur sa planche de surf. Tout Surfeur qui enfreint cette Règle s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :

- (a) Amendes et disqualification. Les montants des amendes pour une infraction à cette Règle sont compris entre 1 000 USD et 50 000 USD par infraction.
- (b) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion du WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de la WSL.

14.06

Jeux d'argent, intérêts ou relations financières inappropriés et corruption : Aucune personne liée par la présente Politique ne doit :

- (a) participer à toute forme de pari, d'offre ou de prise de cote ou à toute autre forme de jeu en rapport avec le surf professionnel (y compris demander à d'autres de placer des paris en leur nom, ou bénéficier financièrement de paris placés par d'autres, ou les aider) ;
- (b) s'associer ou avoir des relations avec des personnes ou des organisations dont les activités, y compris les jeux d'argent, pourraient nuire à l'intégrité du surf professionnel ;
- (c) placer des paris illégaux sur un sport ou un Événement, y compris des paris placés auprès de bookmakers illégaux ou de sites ou d'applications de paris sportifs off-shore illégaux ;
- (d) solliciter ou accepter un pot-de-vin, un cadeau, un paiement ou une récompense ou toute autre chose de valeur dans le but d'influencer la compétition au cours d'un Événement ;
- (e) fournir des services, à quelque titre que ce soit, impliquant des paris sportifs pour un tiers (y compris, mais sans s'y limiter, la consultation ou le conseil sur des questions relatives aux paris sportifs, ou la publicité, la promotion ou l'approbation de produits ou de services liés aux paris sportifs) ;
- (f) tenter d'obtenir un avantage financier en utilisant toute information confidentielle qu'une personne possède en vertu de la position de cette personne par rapport à un Surfeur ou à un officiel de la WSL, qui peut être recherchée par des personnes qui souhaitent exploiter ces informations sur les marchés des paris ;
- (g) ne pas coopérer avec toutes les demandes du Directeur des sanctions disciplinaires de la WSL au cours d'une enquête portant spécifiquement sur des informations relatives à des jeux d'argent, des paris ou des avantages indus reçus par une personne dans le cadre du surf professionnel ; et

- (h) ne pas signaler au Directeur des sanctions disciplinaires de la WSL, dans les meilleurs délais, toute activité indiquant une infraction à la présente Règle 14.06.

Nonobstant toute disposition contraire de la présente Règle, les jeux gratuits de « Fantasy Surfing » ne constituent pas une infraction à la présente Règle, sauf pour les Surfeurs en compétition ou le personnel du Bureau des tournois et des compétitions, y compris les Juges.

Les personnes liées par la présente Politique peuvent placer des paris légaux sur des sports autres que le surf dans des juridictions où les paris sportifs sont légaux, à condition que la personne qui place le pari soit autorisée à le faire en vertu de la loi applicable. De même, les personnes liées par la présente Politique peuvent participer à des jeux fantasy légaux qui impliquent des paris relatifs à des sports autres que le surf.

Mesures disciplinaires

- (a) Amendes. En raison des répercussions incroyablement négatives sur le surf professionnel et l'intégrité des compétitions de la WSL, toute personne reconnue coupable d'infraction à la Règle 14.06 peut se voir infliger une amende monétaire de cinq (5) fois le montant le plus élevé pouvant être gagné grâce à l'activité en infraction, qu'un avantage ait été reçu ou non, ainsi qu'une amende supplémentaire déterminée à la discrétion de la Commission disciplinaire.
- (b) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un Événement ou du WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de tout WSL Tour.
- (c) Autres sanctions appropriées et assistance substantielle. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'autres sanctions appropriées imposées par la Commission disciplinaire et destinées à protéger l'intégrité du sport et des compétitions. Toute aide substantielle fournie par une personne dans le cadre d'enquêtes complémentaires et de la découverte d'autres infractions constituera un facteur considérable lors de la détermination des sanctions finales.

14.07 **Meilleurs efforts** : Tous les Surfeurs doivent concourir en fonction de leurs « meilleurs efforts » dans tous les Événements. Aux fins de la présente Règle, l'expression « meilleurs efforts » est définie comme l'effort d'un Surfeur de concourir au mieux de ses capacités pendant tous les Événements compétitifs. Tout Surfeur qui, ouvertement et intentionnellement, ne fournit pas le meilleur effort possible en compétition sera considéré comme ayant enfreint la présente Règle. Tout Surfeur qui enfreint cette Règle s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :

- (a) Amendes et disqualification.
 - (i) Toute infraction à la présente section lors d'une tournée autre que le CT : un minimum de 1 000 USD

(ii) En cas de Première infraction à la présente section, le Surfeur du CT est passible d'une amende conformément au barème suivant (basé sur la position la plus récente dans le classement WSL) :p

1 à 10	10 000 USD
11 à 25	5 000 USD
Plus de 26	2 500 USD

En cas de deuxième infraction à la présente section, le Surfeur du CT est passible d'une amende conformément au barème suivant (basé sur la position la plus récente dans le classement WSL) :

1 à 10	20 000 USD
11 à 25	10 000 USD
Plus de 26	5 000 USD

En cas de troisième infraction à la présente section, le Surfeur du CT est passible d'une amende conformément au barème suivant (basé sur la position la plus récente dans le classement WSL) :

1 à 10	50 000 USD
11 à 25	25 000 USD
Plus de 26	10 000 USD
Plus de 51	5 000 USD

- (b) Suspension et expulsion. En cas de trois (3) infractions à cette Règle au cours d'une ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour.

14.08

Agression verbale : Aucune personne soumise à la présente Politique ne doit agresser verbalement, directement ou indirectement, un Officiel de la WSL, un Juge, un Surfeur, un sponsor de l'Événement, un membre de la Direction de la WSL, un Représentant de la WSL ou un membre des médias. Pendant les Événements, cette Règle s'applique également aux spectateurs ou à toute autre personne se trouvant dans la zone désignée pour l'Événement. Aux fins de la présente Règle, l'agression verbale est définie comme toute déclaration orale concernant une ou plusieurs des personnes susmentionnées qui : menace de préjudice ; suscite la peur ; implique la malhonnêteté ; est désobligeante ; consiste en un blasphème ; ou est de toute autre manière très offensante. Les agressions verbales comprennent les déclarations faites en personne et les déclarations faites aux médias, à l'antenne ou sur les Médias sociaux. Toute personne impliquée dans un incident d'agression verbale fera l'objet des mesures disciplinaires suivantes :

- (a) Amendes et disqualification.

Première infraction : 1 000 USD

Deuxième infraction : 2 500 USD et possibilité de disqualification ou d'exclusion de l'Événement s'il s'agit de la deuxième infraction simultanée lors du même Événement.

Troisième infraction : 5 000 USD et possibilité d'exclusion ou de

disqualification de l'Événement s'il s'agit de la troisième infraction en une (1) saison.

- (b) Suspension et expulsion. En cas de trois (3) infractions à cette Règle au cours d'une ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour.

14.09 Aggression physique et combat mutuel Aucune personne soumise à la présente Politique ne doit agresser physiquement un officiel de la WSL, un Surfeur, un membre du Personnel de l'Événement (y compris un bénévole), un sponsor de l'Événement, un membre de la Direction de la WSL, un Représentant de la WSL, un membre des médias, un spectateur ou toute autre personne lors d'un Événement ou en relation avec celui-ci (par exemple, pendant le Créneau événementiel ou à proximité du site de l'Événement). Aux fins de la présente Règle, l'agression physique est définie comme toute voie de fait ou agression. Toute forme de bousculade, de lutte, de combat mutuel ou autre est considérée comme une infraction à cette Règle. Un acte considéré par le Directeur des sanctions disciplinaires comme un acte de légitime défense ne sera pas considéré comme une infraction à la présente Règle. S'il est immédiatement clair pour le Responsable des tournois et des compétitions ou le Juge principal quel(s) individu(s) a (ont) été l'agresseur initial de l'incident, cet individu sera disqualifié pour le reste de l'Événement compétitif ou, si le Surfeur a déjà été disqualifié suite à une défaite, le Surfeur sera suspendu pour le prochain Événement. Toute personne impliquée dans un incident d'agression verbale fera l'objet des mesures disciplinaires suivantes :

- (a) Amendes et disqualification.

Première infraction : 5 000 USD et disqualification automatique pour le reste de l'Événement. La disqualification peut être levée dans une situation de type « combat mutuel ».

Deuxième infraction : 10 000 USD et disqualification automatique pour le reste de l'Événement.

Troisième infraction : 15 000 USD et disqualification automatique pour le reste de l'Événement.

- (b) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour.

14.10 Discrimination, harcèlement sexuel ou abus : La WSL ne tolère aucune forme de discrimination, de harcèlement sexuel ou d'abus dans le surf professionnel. Toute personne soumise à la présente Politique qui se livre à des actes de discrimination, de harcèlement sexuel ou d'abus liés d'une manière ou d'une autre au surf professionnel s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :

- (a) Amendes et disqualification. Les montants des amendes pour une infraction à cette Règle sont compris entre 1 000 USD et 50 000 USD par infraction.
- (b) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au

cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de la WSL.

14.11 **Médias sociaux** : Les personnes liées par la présente Politique ne doivent pas adopter les comportements suivants en ce qui concerne l'utilisation des Médias sociaux :

- (a) Afficher ou transmettre un Contenu via les Médias sociaux qui pourrait raisonnablement être interprété comme une communication publique officielle de la WSL ou d'un WSL Tour sans avoir obtenu l'autorisation appropriée.
- (b) Afficher ou transmettre un Contenu contenant des informations confidentielles ou exclusives de la WSL ou de tout WSL Tour ou de leurs employés ou agents respectifs, y compris, par exemple, des informations financières, médicales, stratégiques, etc.
- (c) Afficher ou transmettre un Contenu qui pourrait raisonnablement être interprété comme faisant l'apologie de l'utilisation d'une substance interdite par la WSL ou l'AMA.
- (d) Afficher ou transmettre un Contenu qui met en doute l'impartialité d'un Juge ou d'une décision des juges, ou qui la dénigre d'une autre manière.
- (e) Afficher ou transmettre un Contenu désobligeant ou insensible à l'égard de personnes en raison de leur race, couleur, ascendance, sexe, orientation sexuelle, identité et expression de genre, origine nationale, âge, handicap ou religion, y compris, mais sans s'y limiter, des insultes, des plaisanteries, des stéréotypes ou d'autres remarques inappropriées.
- (f) Afficher ou transmettre un Contenu qui constitue un harcèlement à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes ou qui menace ou préconise l'usage de la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- (g) Afficher ou transmettre un Contenu contenant un langage, des images ou des actes obscènes ou sexuellement explicites.
- (h) Afficher ou transmettre un Contenu qui enfreint les lois ou réglementations locales, nationales, fédérales ou internationales en vigueur.

Toute personne liée par la présente Politique et qui enfreint cette Règle s'expose aux mesures disciplinaires suivantes :

- (i) Amendes et disqualification. Les montants des amendes pour une infraction à cette Règle sont compris entre 1 000 USD et 100 000 USD par infraction. Un contrevenant à cette Règle peut également faire l'objet d'une disqualification de l'Événement ou des Événements ultérieurs.
- (ii) Suspension et expulsion. Tout contrevenant à cette Règle peut faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion d'un WSL Tour dès la première infraction. En cas d'infractions multiples au cours d'une (1) ou de plusieurs saisons simultanées, démontrant un comportement inacceptable, le Surfeur peut également faire l'objet d'une suspension et/ou d'une expulsion de la WSL.

14.12 **Autres infractions et sanctions diverses** : Le tableau suivant est un guide général pour les infractions diverses qui peuvent ne pas être couvertes par les autres règles du chapitre 14. Toutefois, certaines infractions décrites ci-dessous peuvent également être considérées comme des infractions à la Règle 14.02 ou à la Règle 14.03, dans ce

cas, la pénalité pour infraction sera la plus élevée des deux (2) pénalités possibles. Les sanctions suggérées suivies d'un « * » indiquent les infractions pour lesquelles la suspension et/ou l'expulsion sont des sanctions possibles en raison de la gravité ou de la répétitivité de l'infraction.

Description de l'infraction	Amende/Mesure disciplinaire (en USD)						
Le Caddy du Surfeur surfe sur une vague	500 USD par vague						
Tout finaliste ou demi-finaliste qui ne se présente pas à la remise des Prize Money de l'Événement	<p>5 000 USD pour tout circuit autre que le CT</p> <p>Pour le CT, l'amende est calculée selon le barème suivant (en fonction de la position la plus récente dans le Classement WSL) :</p> <table border="1" data-bbox="605 696 838 857"> <tbody> <tr> <td data-bbox="605 696 712 748">1 à 10</td> <td data-bbox="712 696 838 748">20 000 USD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="605 748 712 800">11 à 25</td> <td data-bbox="712 748 838 800">10 000 USD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="605 800 712 857">Plus de 26</td> <td data-bbox="712 800 838 857">5 000 USD</td> </tr> </tbody> </table>	1 à 10	20 000 USD	11 à 25	10 000 USD	Plus de 26	5 000 USD
1 à 10	20 000 USD						
11 à 25	10 000 USD						
Plus de 26	5 000 USD						
Surf pendant la manche suivante ou précédente	500 USD par vague						
Ne pas quitter la Zone de compétition avant l'avertissement de deux (2) minutes précédant le début de la compétition	500 USD						
Ne pas assister à une conférence de presse si elle est demandée (y compris une interview après la manche)	<p>2 000 USD pour tout autre circuit que le CT</p> <p>Pour le CT, l'amende est calculée selon le barème suivant (en fonction de la position la plus récente dans le Classement WSL) :</p> <table border="1" data-bbox="605 1248 838 1409"> <tbody> <tr> <td data-bbox="605 1248 712 1300">1 à 10</td> <td data-bbox="712 1248 838 1300">10 000 USD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="605 1300 712 1352">11 à 25</td> <td data-bbox="712 1300 838 1352">5 000 USD</td> </tr> <tr> <td data-bbox="605 1352 712 1409">Plus de 26</td> <td data-bbox="712 1352 838 1409">2 500 USD</td> </tr> </tbody> </table>	1 à 10	10 000 USD	11 à 25	5 000 USD	Plus de 26	2 500 USD
1 à 10	10 000 USD						
11 à 25	5 000 USD						
Plus de 26	2 500 USD						
Ne pas participer/ne pas s'enregistrer pour le premier tour des Événements CT	5 000 USD						
Manquement à l'obligation d'assister aux réunions des Surfeurs (uniquement pour les classements CT)	1 000 USD						

Absence à la réunion d'orientation des Surfeurs du CT	5 000 USD Pas de discrétion ni d'excuses. Il s'agit d'une amende « administrative » qui s'applique automatiquement à tout Surfeur qui n'est pas présent à la réunion d'orientation des Surfeurs du CT.
Le Surfeur reste dans la Zone de compétition après deux (2) décisions d'interférence contre lui	1 000 USD
Abus d'équipement (y compris le propre équipement de la personne) lors de l'Événement et sur le site de l'Événement ; toutefois, aucune amende ne sera infligée si un Surfeur endommage ou casse sa planche de surf dans les vestiaires	Première infraction : 1 000 USD Deuxième infraction : 1 500 USD Troisième infraction : 5 000 USD*
Ne pas participer et ne pas concourir à des Événements non CT auxquels on s'est inscrit sans un certificat médical valide conformément à la Règle 2.18. Pour éviter toute ambiguïté, le Défaut de concourir comprend le fait de ne pas continuer à participer à l'Événement jusqu'à ce que vous soyez éliminé ou que vous gagniez l'Événement	PRIZE MONEY CLASSEMENT DANS LES TOURS Première infraction : 1 000 USD Deuxième infraction : 1 500 USD Troisième infraction : 5 000 USD*
La notification au Bureau régional de la WSL dans les sept (7) jours ou pendant l'Événement entraînera une réduction de 20 % de l'amende applicable (avant l'application de la Règle 14.12)	NON-PRIZE MONEY CLASSEMENT DANS LES TOURS Première infraction : 500 USD Deuxième infraction : 1 000 USD Troisième infraction : 1 500 USD*
Porter sciemment un maillot de compétition de manière incorrecte ou l'enlever avant de le rendre au Beach Marshall, y compris ne pas porter le maillot de compétition lors d'un entretien d'après-manche	1 000 USD
Surf libre dans la Zone de compétition pendant les manches	5 000 USD
Déchirer ou salir les feuilles de résultats imprimées	2 000 USD
Pénétrer dans la Zone d'arbitrage pour se plaindre ou protester sans l'autorisation du Juge principal ou du Bureau des tournois et des compétitions	Première infraction : 2 000 USD Deuxième infraction : 5 000 USD Troisième infraction : 10 000 USD

<p>Défaut de participation aux Événements CT inscrits avec avertissement mais sans certificat médical (à l'exclusion des wildcards)</p>	<p>Première infraction : 12 500 USD Deuxième infraction : 25 000 USD Troisième infraction : Suspension automatique pour trois (3) Événements ou le reste de l'année du circuit si ce dernier est inférieur, et interdiction de participer aux Événements de la Challenger Series pendant cette période.</p>
<p>Défaut de participation aux Événements CT inscrits sans avertissement ni certificat médical (à l'exclusion des wildcards)</p>	<p>Première infraction : 25,000 USD Deuxième infraction : 50 000 USD Troisième infraction : Suspension automatique pour trois (3) Événements ou le reste de l'année du circuit si ce dernier est inférieur, et interdiction de participer aux Événements de la Challenger Series pendant cette période.</p>
<p>Activité frauduleuse (y compris la fourniture d'informations trompeuses à la WSL ou à un Événement, en personne, par écrit ou sous toute autre forme)</p>	<p>Première infraction : 5 000 USD Deuxième infraction : 10 000 USD et suspension Troisième infraction : 20 000 USD et une suspension automatique pendant trois (3) Événements ou le reste de l'année du circuit si ce dernier est inférieur, et interdiction de participer aux Événements de la Challenger Series pendant cette période.</p>
<p>Ne pas se conformer aux instructions du personnel de la WSL concernant le respect de l'Accord d'athlète du Championship Tour, de l'Accord de Surfeurs BW ou de l'Accord d'athlète du World Longboard Tour</p>	<p>Montant monétaire reflétant le dommage/la perte réel(le) causé(e) à la WSL par l'infraction et un montant supplémentaire pouvant refléter un montant destiné à dissuader toute infraction future.</p>
<p>Commentaires publics (y compris sur les Médias sociaux) faits par le Surfeur au sujet d'une sanction imposée en vertu du présent Règlement sans le consentement du Directeur des sanctions disciplinaires</p>	<p>Doublement de la sanction initiale imposée.</p>

Divulgarion de quelque nature que ce soit (y compris sur les Médias sociaux) concernant un autre Surfeur soumis à un contrôle dans le cadre de la Politique Antidopage de la WSL	Minimum de 10 000 USD et suspension du prochain Événement CT, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du CT.
Après avoir été notifié par la WSL, un Surfeur permet à une personne de l'aider d'une manière qui n'est pas considérée comme étant dans l'esprit d'une compétition loyale (non couverte par la Règle 14.02) ou accepte activement l'aide d'une personne faisant l'objet d'une discipline/ordre en cours par la WSL.	Première infraction : 500 USD au minimum et 10 000 USD au maximum Infraction ultérieure (y compris une infraction dans la même manche/Événement) : (i) une amende supplémentaire ; (ii) la disqualification d'une manche ou d'un Événement déterminée par le Juge principal et le Directeur du circuit s'il est disponible et en fonction de la gravité de la situation.
Utilisation de blasphèmes lors de la diffusion de l'Événement ou d'une interview avec les médias lors de l'Événement	Une sanction pécuniaire de 10 000 USD sera examinée par le Directeur des sanctions disciplinaires
Participer, concourir, promouvoir ou soutenir activement de quelque manière que ce soit un circuit ou un Événement de surf qui n'est pas sanctionné par la WSL	Première infraction : 50,000 USD Deuxième infraction : amende minimale de 100 000 USD et disqualification pour un ou plusieurs Événements, selon la décision du Directeur des sanctions disciplinaires.
Violation du Plan de santé et de sécurité de la WSL pour un Événement	Première infraction : 1 000 USD Deuxième infraction : 2 500 USD Troisième infraction : 10 000 USD Quatrième infraction : 25 000 USD et disqualification pour un ou plusieurs Événements, selon la décision du Directeur des sanctions disciplinaires.
Violation du Plan de santé et de sécurité de la WSL pour un Événement qui aggrave directement ou indirectement une Question de réponse à une pandémie, des ajustements du calendrier des événements ou qui a d'autres conséquences négatives pour la WSL	25 000 USD et disqualification pour un ou plusieurs Événements ultérieurs, selon la décision du Directeur des sanctions disciplinaires
Non-respect de l'obligation de porter ou d'utiliser l'équipement officiel de la WSL	Première infraction : 1 000 USD Deuxième infraction : 5 000 USD

	Troisième infraction : 10 000 USD avec possibilité de suspension, selon la décision du Directeur des sanctions disciplinaires.
Violation des lignes directrices de la WSL en matière de saisie et d'utilisation des contenus	Première infraction : 500 USD Deuxième infraction : 1 000 USD Troisième infraction : 5 000 USD Quatrième infraction : 10 000 USD et disqualification pour un ou plusieurs Événements, selon la décision du Directeur des sanctions disciplinaires.

14.13 **Disqualification au cours d'un Événement.** Tout Surfeur qui enfreint les Règles 14.02 à 14.12 peut faire l'objet d'une disqualification au cours d'un Événement, en plus des autres mesures disciplinaires prévues par ces Règles.

14.14 **Amendes**

- (a) Toutes les amendes, qu'elles soient prévues dans le présent chapitre ou ailleurs dans le présent Règlement, doivent être payées AVANT de participer (ou d'assister) à l'Événement WSL suivant à compter de la date d'émission, faute de quoi le montant de l'amende sera déduit du Prize Money du Surfeur lors du ou des Événements suivants. Dans le cas où le montant total de l'amende est supérieur au montant minimum du Prize Money possible lors de l'Événement suivant, le Surfeur en infraction doit remettre le paiement en espèces de la différence entre les deux montants au Bureau régional de la WSL accueillant l'Événement suivant avant la Date de début de l'Événement. Si le paiement de l'amende n'est pas effectué avant la Date de début de l'Événement, le Surfeur sera disqualifié de l'Événement.
- (b) Toutes les amendes pécuniaires, qu'elles soient prévues dans le présent chapitre ou ailleurs dans le présent Règlement, sont déduites dans la monnaie locale.
- (c) Qu'elles soient payées directement par le Surfeur ou déduites par la Région WSL du Prize Money du Surfeur, toutes les amendes doivent être transmises à la WSL et seront utilisées pour l'administration courante du présent Règlement.
- (d) Les proportions suivantes s'appliquent à toutes les sanctions pécuniaires imposées conformément au présent chapitre :
 - (i) **Événements CT** : 100 % de la pénalité correspondante ;
 - (ii) **Événements QS5000 et plus** (y compris les Événements de la Challenger Series) et **Événements Big Wave** : 75% de la pénalité respective ;
 - (iii) **Événements classés en dessous de la QS 5000** : 50 % de la pénalité correspondante ;
 - (iv) **Événements du World Longboard Tour et du Championnat World Junior** : 75% de la pénalité respective ;
 - (v) **Événements Masters** : 50 % de la pénalité correspondante ;

- (vi) **Événements JQS** : 25 % de la pénalité correspondante ; et
- (vi) **Événements LQS** : 25 % de la pénalité correspondante.

14.15 : **Évaluation des infractions et imposition de mesures disciplinaires**

- (a) En cas d'infraction au présent Règlement, le Directeur des sanctions disciplinaires peut imposer des sanctions sous la forme d'un avertissement, d'une amende, d'une probation, d'une suspension, d'une expulsion, d'autres activités ordonnées appropriées ou d'une combinaison de ce qui précède, après consultation de la Commission disciplinaire.
- (b) Lorsqu'une infraction grave au Règlement de la WSL a été commise lors d'un Événement, qu'une décision de la Commission disciplinaire ne peut être prise parce qu'elle ne peut être contactée en temps utile et qu'une disqualification immédiate de l'Événement est raisonnable conformément au présent Règlement, le Directeur du WSL Tour, en consultation avec le Juge principal et d'autres représentants de la WSL (après avoir fait des efforts raisonnables pour obtenir une déclaration du Surfeur exposant sa défense et l'avoir examinée), peut disqualifier un Surfeur de l'Événement. Le Directeur des sanctions disciplinaires décidera de modifier, de ratifier ou d'annuler la disqualification du Surfeur dans les meilleurs délais, conformément à la présente Règle et au présent Règlement. La WSL ne sera pas responsable envers le Surfeur des dommages pour perte résultant de l'application de cette Règle.
- (c) Sous réserve de la Règle 14.15(e), avant qu'une sanction ne soit imposée par la Commission disciplinaire, la personne faisant l'objet de la discipline est informée de l'infraction et de la sanction qui serait imposée si elle ne soumettait pas au Directeur des sanctions disciplinaires une déclaration écrite conformément à la Règle 14.15(d).
- (d) À compter de la date de l'avis, l'individu dispose de dix (10) jours pour fournir une explication de l'infraction, un avis sur la sanction proposée dans l'avis, toute circonstance atténuante applicable, et des preuves à l'appui au Directeur des sanctions disciplinaires pour examen. Si une déclaration au titre de la présente Règle 14.15(d) n'est pas soumise, la sanction proposée dans la notification prend effet immédiatement.
- (e) Suite à la soumission d'une déclaration conformément à la Règle 14.15(d), la Commission disciplinaire examine tous les documents fournis en réponse à l'avis et notifie rapidement à l'individu toute sanction imposée.

14.16 **Recours contre les Mesures disciplinaires prises par le Directeur des sanctions disciplinaires de la WSL**

- (a) Une personne sanctionnée qui souhaite faire appel d'une Mesure disciplinaire prise par la Commission disciplinaire doit déposer un avis d'appel auprès du Directeur des sanctions disciplinaires dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle les sanctions sont devenues définitives. L'acte d'appel doit exposer toutes les raisons pour lesquelles la sanction disciplinaire imposée devrait être annulée ou réduite, ainsi que toute autre mesure demandée.
- (b) Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'appel par le Directeur des sanctions disciplinaires, la WSL fournira à la partie

appelante une liste de trois (3) arbitres indépendants. Dans les cinq (5) jours suivant la transmission de la liste par la WSL, la partie appelante choisit un arbitre sur cette liste pour instruire l'affaire et notifie ce choix à la WSL. Si aucun arbitre n'a été choisi par la partie appelante, la WSL choisira un arbitre sur la liste pour entendre l'affaire.

- (c) Dans les cinq (5) jours suivant le choix de l'arbitre, la WSL dépose sa réponse à l'acte d'appel de la partie requérante.
- (d) Les règles de procédure pour l'appel sont établies par l'arbitre, en reconnaissant qu'une résolution rapide de l'affaire est essentielle et que les règles judiciaires normales ne s'appliquent pas.
- (e) L'arbitre peut fixer une audience ou programmer des conférences de mise au rôle ou de mise en état s'il le juge approprié.
- (f) Une audience a lieu, soit en personne, soit par vidéoconférence, selon les instructions de l'arbitre, dans les quarante-cinq (45) jours suivant la nomination de l'arbitre.
- (g) Lors de l'audience, le requérant a le droit d'être représenté par un avocat, de citer des témoins et de présenter des documents et d'autres preuves pertinentes. La WSL a les mêmes droits. La partie requérante peut également faire appel aux services d'un interprète à ses propres frais. L'arbitre se prononcera sur la recevabilité des preuves, y compris sur l'admissibilité des preuves sous forme d'affidavits. Le requérant et un représentant de la WSL seront présents à l'audience afin de pouvoir être interrogés par l'autre partie.
- (h) Sauf décision contraire de l'arbitre, chaque partie est responsable de ses propres frais et honoraires d'avocat encourus dans le cadre de l'appel, et les frais et honoraires de l'arbitre sont répartis à parts égales entre les parties.
- (i) L'arbitre rendra une décision écrite dans les dix (10) jours suivant la date de l'audience.
- (j) La décision de l'arbitre est définitive et contraignante pour toutes les parties et ne peut faire l'objet d'un appel ou d'une quelconque forme de contrôle judiciaire.

14.17 : Confidentialité des procédures disciplinaires

- (a) Toutes les procédures disciplinaires, y compris les amendes ou les sanctions, et toutes les informations échangées au cours de ces procédures resteront confidentielles pour le(s) Surfeur(s) concerné(s), sauf si la loi l'exige.

ANNEXE A
ANNEXE A - RÉPARTITION DU PRIZE MONEY DU CT
MASCULIN ET FÉMININ

CT masculin 2024 (AVANT LE CUT)			
Prize Money		Montant total du Prize Money	Placement
80 000 USD	1	80 000 USD	1
50 000 USD	1	50 000 USD	2
32 000 USD	2	64 000 USD	3
21 500 USD	4	86 000 USD	5
16 000 USD	8	128 000 USD	9
14 360 USD	16	229 760 USD	17
13 525 USD	4	54 100 USD	33
Montant total du Prize Money par Événement		691 860 USD	

CT masculin 2022 (APRÈS LE CUT)			
Prize Money		Montant total du Prize Money	Placement
100 000 USD	1	100 000 USD	1
63 000 USD	1	63 000 USD	2
40 000 USD	2	80 000 USD	3
20 000 USD	4	80 000 USD	5
13 500 USD	8	108 000 USD	9
12 000 USD	8	96 000 USD	17
Montant total du Prize Money par Événement		527 000 USD	

CT féminin 2024 (AVANT LE CUT)			
Prize Money		Montant total du Prize Money	Placement
80 000 USD	1	80 000 USD	1
50 000 USD	1	50 000 USD	2
32 000 USD	2	64 000 USD	3
21 500 USD	4	86 000 USD	5
16 000 USD	8	128 000 USD	9
14 360 USD	16	28 780 USD	17
Montant total du Prize Money par Événement		436 720 USD	

CT féminin 2024 (APRES LE CUT)			
Prize Money		Montant total du Prize Money	Placement
100 000 USD	1	100 000 USD	1
63 000 USD	1	63 000 USD	2
40 000 USD	2	80 000 USD	3
20 000 USD	4	80 000 USD	5
13 500 USD	8	54 000 USD	9
Total du Prize Money par Événement		377 000 USD	

CT masculin 2024 Finale

200 000 USD

100 000 USD

75 000 USD

60 000 USD

40 550 USD

1

2

3

4

5

CT féminin 2024 Finale

200 000 USD

100 000 USD

75 000 USD

60 000 USD

40 500 USD

1

2

3

4

5

ANNEXE B POINTS DE CLASSEMENT

IMES

	CT	Challenger Series Hawaï	Challenger Series	QS 5000	QS 3000	QS 1000
Position	7	6	5	4	3	1
1	10 000	10 000	10 000	5 000	3 000	1 000
2	7 800	7 800	7 800	3 900	2 340	800
3	6 085	6 085	6 085	3 042	1 825	650
4	0	5 685	0	2 792	1 675	600
5	4 745	4 745	4 745	2 282	1 423	500
6	0	0	0	2 145	1 340	483
7	0	4 545	0	2 007	1 258	445
8	0	0	0	0	1 208	403
9	3 320	3 320	3 320	1 575	945	350
10	0	0	0	1 542	904	342
11	0	0	0	1 508	870	333
12	0	0	0	1 474	833	314
13	0	3 120	0	1 440	796	295
14	0	0	0	1 280	720	276
15	0	0	0	1 120	640	258
16	0	0	0	960	560	239
17	1 330	1 900	1 900	800	480	200
18	0	0	0	790	470	192
19	0	0	1 700	780	460	186
20	0	0	1 550	770	450	180
21	0	0	0	760	440	174
22	0	0	0	750	430	168
23	0	0	0	740	420	162
24	0	0	0	730	410	156
25	0	1 700	750	720	400	150
26	0	0	0	687	375	140

27	0	0	0	654	350	130
28	0	0	0	621	325	120
29	0	0	0	588	300	110
30	0	0	0	555	275	100
31	0	0	0	522	250	90
32	0	0	0	489	225	80
33	265	700	0	450	200	66
34	0	0	0	448	197	66
35	0	0	0	445	197	66
36	0	0	0	442	196	65
37	0	0	650	439	195	65
38	0	0	0	435	194	65
39	0	0	0	431	193	64
40	0	0	0	428	191	64
41	0	0	0	425	190	63
42	0	0	0	421	188	63
43	0	0	0	418	188	63
44	0	0	0	415	186	62
45	0	0	0	412	185	62
46	0	0	0	409	184	61
47	0	0	0	406	182	61
48	0	0	0	403	181	60
49	0	600	300	400	180	60
50	0	0	0	390	178	59
51	0	0	0	385	177	59
52	0	0	0	380	176	59
53	0	0	0	375	175	58
54	0	0	0	363	173	58
55	0	0	0	355	172	57
56	0	0	0	347	171	57
57	0	0	0	339	170	57
58	0	0	0	331	169	56
59	0	0	0	323	167	56
60	0	0	0	315	166	55

61	0	0	0	307	165	55
62	0	0	0	299	164	55
63	0	0	0	291	162	54
64	0	0	0	283	161	54
65	0	300	0	275	160	53
66	0	0	0	264	158	53
67	0	0	0	262	157	52
68	0	0	0	260	156	52
69	0	0	0	258	155	52
70	0	0	0	256	154	51
71	0	0	0	254	152	51
72	0	0	0	252	151	50
73	0	250	250	250	150	50
74	0	0	0	243	146	49
75	0	0	0	237	142	47
76	0	0	0	231	139	46
77	0	0	0	230	134	45
78	0	0	0	228	131	44
79	0	0	0	227	127	42
80	0	0	0	226	124	41
81	0	0	0	225	120	40
82	0	0	0	194	116	39
83	0	0	0	187	112	37
84	0	0	0	181	109	36
85	0	0	0	175	105	35
86	0	0	0	168	101	34
87	0	0	0	162	97	32
88	0	0	0	156	94	31
89	0	0	0	150	90	30
90	0	0	0	144	86	29
91	0	0	0	138	83	28
92	0	0	0	132	79	26
93	0	0	0	126	76	25
94	0	0	0	120	72	24

95	0	0	0	114	68	23
96	0	0	0	107	64	21
97	0	0	0	100	60	20
98	0	0	0	97	58	19
99	0	0	0	93	56	19
100	0	0	0	89	53	18
101	0	0	0	85	51	17
102	0	0	0	82	49	16
103	0	0	0	78	47	16
104	0	0	0	74	44	15
105	0	0	0	70	42	14
106	0	0	0	67	40	13
107	0	0	0	63	38	13
108	0	0	0	59	35	12
109	0	0	0	55	33	11
110	0	0	0	52	31	10
111	0	0	0	48	29	10
112	0	0	0	44	26	9
113	0	0	0	40	24	8
114	0	0	0	39	23	8
115	0	0	0	38	23	8
116	0	0	0	37	22	7
117	0	0	0	30	22	7
118	0	0	0	30	21	7
119	0	0	0	30	20	7
120	0	0	0	30	20	7
121	0	0	0	30	19	6
122	0	0	0	30	19	6
123	0	0	0	30	18	6
124	0	0	0	29	17	6
125	0	0	0	28	17	6
126	0	0	0	27	16	5
127	0	0	0	26	16	5
128	0	0	0	25	15	5

129	0	0	0	24	14	5
130	0	0	0	23	14	5
131	0	0	0	22	13	4
132	0	0	0	21	13	4
133	0	0	0	20	12	4
134	0	0	0	19	11	4
135	0	0	0	18	11	4
136	0	0	0	17	10	3
137	0	0	0	16	10	3
138	0	0	0	15	9	3
139	0	0	0	14	8	3
140	0	0	0	13	8	3
141	0	0	0	12	7	2
142	0	0	0	11	7	2
143	0	0	0	10	6	2
144	0	0	0	9	5	2
145	0	0	0	8	5	2
146	0	0	0	7	4	1
147	0	0	0	6	4	1
148	0	0	0	5	3	1
149	0	0	0	4	2	1
150	0	0	0	3	2	1
151	0	0	0	2	1	1
152	0	0	0	1	1	1
153	0	0	0	1	1	1
154	0	0	0	1	1	1
155	0	0	0	1	1	1
156	0	0	0	1	1	1
157	0	0	0	1	1	1
158	0	0	0	1	1	1
159	0	0	0	1	1	1
160	0	0	0	1	1	1
161	0	0	0	1	1	1
162	0	0	0	1	1	1

IMES

Position	CT	Challenger Series Hawaiï	Challenger Series	QS5000	QS3000	QS1000
	7	6	5	4	3	1
1	10 000	10 000	10 000	5 000	3 000	1 000
2	7 800	7 800	7 800	3 900	2 340	800
3	6 085	6 085	6 085	3 042	1 825	650
4	0	5 685	0	2 792	1 675	600
5	4 745	4 745	4 745	2 282	1 423	500
6	0	0	0	2 145	1 340	483
7	0	4 545	0	2 007	1 258	445
8	0	0	0	1 988	1 208	403
9	2 610	3 320	3 320	1 575	945	350
10	0	0	0	1 542	904	342
11	0	0	0	1 508	870	333
12	0	0	0	1 474	833	314
13	0	3 120	0	1 440	796	295
14	0	0	0	1 280	720	276
15	0	0	0	1 120	640	258
16	0	0	0	960	560	239
17	1045	1 900	1 900	800	480	200
18	0	0	0	790	470	192
19	0	0	1 700	780	460	186
20	0	0	1 550	770	450	180
21	0	0	0	760	440	174
22	0	0	0	750	430	168
23	0	0	0	740	420	162
24	0	0	0	730	410	156
25	0	1 700	1 700	720	400	150
26	0	0	0	687	375	140
27	0	0	0	654	350	130
28	0	0	0	621	325	120
29	0	0	0	588	300	110

30	0	0	0	555	275	100
31	0	0	0	522	250	90
32	0	0	0	489	225	80
33	0	700	700	450	200	66
34	0	0	0	448	197	66
35	0	0	0	445	197	66
36	0	0	0	442	196	65
37	0	0	0	439	195	65
38	0	0	0	435	194	65
39	0	0	0	431	193	64
40	0	0	0	428	191	64
41	0	650	0	425	190	63
42	0	0	0	421	188	63
43	0	0	0	418	188	63
44	0	0	0	415	186	62
45	0	0	0	412	185	62
46	0	0	0	409	184	61
47	0	0	0	406	182	61
48	0	0	0	403	181	60
49	0	0	600	400	180	60
50	0	0	0	390	178	59
51	0	0	0	385	177	59
52	0	0	0	380	176	59
53	0	0	0	375	175	58
54	0	0	0	363	173	58
55	0	0	0	355	172	57
56	0	0	0	347	171	57
57	0	0	0	339	170	57
58	0	0	0	331	169	56
59	0	0	0	323	167	56
60	0	0	0	315	166	55
61	0	0	0	307	165	55
62	0	0	0	299	164	55
63	0	0	0	291	162	54

64	0	0	0	283	161	54
65	0	0	0	275	160	53
66	0	0	0	264	158	53
67	0	0	0	262	157	52
68	0	0	0	260	156	52
69	0	0	0	258	155	52
70	0	0	0	256	154	51
71	0	0	0	254	152	51
72	0	0	0	252	151	50
73	0	0	0	250	150	50
74	0	0	0	243	146	49
75	0	0	0	237	142	47
76	0	0	0	231	139	46
77	0	0	0	230	134	45
78	0	0	0	228	131	44
79	0	0	0	227	127	42
80	0	0	0	226	124	41
81	0	0	0	225	120	40
82	0	0	0	194	116	39
83	0	0	0	187	112	37
84	0	0	0	181	109	36
85	0	0	0	175	105	35
86	0	0	0	168	101	34
87	0	0	0	162	97	32
88	0	0	0	156	94	31
89	0	0	0	150	90	30
90	0	0	0	144	86	29
91	0	0	0	138	83	28
92	0	0	0	132	79	26
93	0	0	0	126	76	25
94	0	0	0	120	72	24
95	0	0	0	114	68	23
96	0	0	0	107	64	21
97	0	0	0	100	60	20

98	0	0	0	97	58	19
99	0	0	0	93	56	19
100	0	0	0	89	53	18
101	0	0	0	85	51	17
102	0	0	0	82	49	16
103	0	0	0	78	47	16
104	0	0	0	74	44	15
105	0	0	0	70	42	14
106	0	0	0	67	40	13
107	0	0	0	63	38	13
108	0	0	0	59	35	12
109	0	0	0	55	33	11
110	0	0	0	52	31	10
111	0	0	0	48	29	10
112	0	0	0	44	26	9
113	0	0	0	40	24	8
114	0	0	0	39	23	8
115	0	0	0	38	23	8
116	0	0	0	37	22	7
117	0	0	0	30	22	7
118	0	0	0	30	21	7
119	0	0	0	30	20	7
120	0	0	0	30	20	7
121	0	0	0	30	19	6
122	0	0	0	30	19	6
123	0	0	0	30	18	6
124	0	0	0	29	17	6
125	0	0	0	28	17	6
126	0	0	0	27	16	5
127	0	0	0	26	16	5
128	0	0	0	25	15	5
129	0	0	0	24	14	5
130	0	0	0	23	14	5
131	0	0	0	22	13	4

132	0	0	0	21	13	4
133	0	0	0	20	12	4
134	0	0	0	19	11	4
135	0	0	0	18	11	4
136	0	0	0	17	10	3
137	0	0	0	16	10	3
138	0	0	0	15	9	3
139	0	0	0	14	8	3
140	0	0	0	13	8	3
141	0	0	0	12	7	2
142	0	0	0	11	7	2
143	0	0	0	10	6	2
144	0	0	0	9	5	2
145	0	0	0	8	5	2
146	0	0	0	7	4	1
147	0	0	0	6	4	1
148	0	0	0	5	3	1
149	0	0	0	4	2	1
150	0	0	0	3	2	1
151	0	0	0	2	1	1
152	0	0	0	1	1	1
153	0	0	0	1	1	1
154	0	0	0	1	1	1
155	0	0	0	1	1	1
156	0	0	0	1	1	1
157	0	0	0	1	1	1
158	0	0	0	1	1	1
159	0	0	0	1	1	1
160	0	0	0	1	1	1
161	0	0	0	1	1	1
162	0	0	0	1	1	1

ANNEXE C
PRIZE MONEY DES ÉVÉNEMENTS DE LA QS/CHALLENGER
SERIES 2023

Si le format d'un Événement de la QS ou de la Challenger Series change par rapport au format spécifié dans le présent Règlement, il peut s'avérer nécessaire d'ajuster le montant du Prize Money afin de garantir l'égalité du Prize Money entre les hommes et les femmes.

PRIZE MONEY DES ÉVÉNEMENTS DES SÉRIES QS ET CHALLENGER 2023			2024 TARIFS FEMMES 1 contre 1 Tour à 16		
CHALLENGER	Format à 80	Hommes	CHALLENGER	Format à 48	Femmes
167 600 USD	Prize Money	Un contre un	128 800 USD	Prize Money	Un contre un
1er	20 000 USD	20 000 USD	1er	20 000 USD	20 000 USD
2e	10 000 USD	10 000 USD	2e	10 000 USD	10 000 USD
3e	5 000 USD	10 000 USD	3e	5 000 USD	10 000 USD
5e	3 500 USD	14 000 USD	5e	3 500 USD	14 000 USD
9e	2 500 USD	20 000 USD	9e	2 500 USD	20 000 USD
17e	2 100 USD	16 800 USD	17e	2 100 USD	16 800 USD
25e	2 000 USD	16 000 USD	25e	2 000 USD	16 000 USD
33e	1 500 USD	24 000 USD	33e	1 500 USD	12 000 USD
49e	1 250 USD	20 000 USD	41e	1 250 USD	10 000 USD
65e	1 100 USD	8 800 USD			
73e	1 000 USD	8 000 USD			
	Total=	167 600 USD		Total=	128 800 USD

les Prize Money du QS 2024, pour les Événements régionaux masculins et féminins, seront les suivants : QS 1000 - 10 000 USD / QS 3000 - 30 000 USD / QS 5000 - 50 000 USD. Les Régions peuvent verser le Prize Money en monnaie locale, avec l'accord du Bureau des tournois et des compétitions.

ANNEXE D

DÉFINITIONS

USD désigne dollars dans la monnaie des États-Unis. Tous les montants décrits s'entendent hors taxes

Air désigne lorsque le Surfeur est sur un Ride, sa planche s'envole et il effectue la manœuvre.

Suppléants désigne des Surfeurs qui remplacent un Surfeur dans l'Événement lorsque l'occasion se présente, par exemple lorsqu'un Surfeur confirmé ne se présente pas.

Amateur désigne un Surfeur qui participe à des compétitions sous l'égide d'une organisation amateur ou qui s'identifie comme un Surfeur amateur, se soumettant ainsi au fait que des dispositions spécifiques seront prises pour le paiement de tout Prize Money gagné.

Beach Marshall désigne l'officiel de la WSL choisi par le Directeur de l'Événement pour informer les Surfeurs des horaires des manches, des formats, de l'horaire de l'Événement, de la Priorité, du choix des gilets, etc. et qui rend compte au Juge principal et au Directeur du WSL Tour.

Points de base du classement sont les points que les Surfeurs reçoivent au début de chaque année, tels qu'ils sont calculés dans la partie correspondante du présent Règlement.

Inscription sur la plage désigne un Surfeur qui souhaite s'inscrire à un Événement sur le site de l'Événement avant le début des manches.

Saison du BW désigne du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Caddy (également appelé *Caddies*) désigne une personne désignée par le Surfeur pour fournir tout équipement supplémentaire directement au Surfeur pendant la compétition et qui doit agir conformément aux Règles de la WSL et se conformer aux lignes directrices de la WSL à tout moment, sinon le Surfeur sera responsable et pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires en vertu du présent Règlement pour les actions du Caddy.

Prononcer une Interférence désigne que la majorité des Juges a estimé qu'un Surfeur a interféré avec l'autre en raison d'un effet sur le potentiel de score d'un autre Surfeur.

Challenger Series désigne la série d'Événements présentant un aperçu général de Surfeurs prometteurs et de Surfeurs qui ont été relégués du Championship Tour et qui cherchent à se qualifier pour le Championship Tour.

Saison de la Challenger Series désigne les Événements qui constituent la Challenger Series au cours d'une Saison de surf.

Accord d'athlète du Championship Tour désigne l'accord signé par tous les Surfeurs du CT, applicable à chaque Saison de surf et aux conditions d'inscription, y compris toute renonciation ou tout consentement lié à cet accord.

Événement combiné désigne les Événements combinés des séries de qualification masculines et féminines.

Zone de compétition est la zone de surf qui a été officiellement désignée par le Juge principal et qui peut être indiquée par des bouées, des drapeaux ou des bannières comme étant la zone où les Surfeurs peuvent prendre des vagues qui peuvent être notées comme un Ride.

Directeur de la compétition désigne l'individu nommé d'une liste approuvée par avance par le Représentant des Surfeurs du CT.

Questions en matière de compétition désigne toute question concernant le CT ou les Événements CT, y compris les classements et les systèmes de notation, le format, le protocole de qualification, les systèmes de jugement, les spécifications en matière d'équipement, la sécurité et le bien-être des Surfeurs lors des Événements CT.

Protocole de commotion cérébrale [].

Entreprise de combinaisons de plongée grand public désigne une entreprise qui fabrique régulièrement des combinaisons de plongée destinées à la vente aux consommateurs (par exemple, Billabong, Quiksilver, Roxy, Patagonia, Body Glove, Buell, Vissla, XCEL, AXXE, Roxy, Sistrevolution, ROARK, Outerknown, O'Neill, Hurley), telle que déterminée par la WSL.

Contenu désigne tout ce qui est publié sur les Médias sociaux, y compris les liens vers d'autres sites Web.

CT désigne le Championship Tour tel que désigné par la WSL.

Classements CT désigne les classements des Surfeurs provenant exclusivement des Événements CT ou des Événements CT féminins

Classés du CT sont des Surfeurs qui ont été classés dans un Événement et qui sont actuellement sur le CT.

Surfeur du CT désigne tout Surfeur qui s'est qualifié pour chaque Événement CT au cours d'une Saison de surf (c'est-à-dire qui n'est pas une Wildcard ou un Remplaçant).

Le Représentant des surfeurs désigne le représentant nommé à partir d'une liste (comportant au moins trois (3) options) pré-approuvée par la WSL.

Vague défectueuse est une vague clairement inférieure à la majorité des vagues fournies par un WS pour les autres compétiteurs pendant le tour.

Mesure disciplinaire désigne les sanctions, les avertissements verbaux, les avertissements écrits, la probation, la suspension ou l'expulsion d'un Événement, les sanctions pécuniaires (amendes), les sanctions non pécuniaires ou une combinaison de ce qui précède.

Commission disciplinaire désigne une commission de personnes qualifiées (qui peut inclure le Responsable du Bureau des tournois et des compétitions) sélectionnées par la WSL à tout moment.

Directeur des sanctions disciplinaires désigne la personne ou les personnes désignées par le Responsable des tournois et des compétitions pour enquêter sur les infractions des règles et ayant le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires conformément au chapitre 14.

Infraction disciplinaire désigne une infraction de quelque nature que ce soit des règles du présent Règlement, que cette infraction soit intentionnelle ou non, qu'elle ait fait l'objet d'une conspiration ou d'une participation de la part d'autres personnes.

Double interférence désigne lorsque les Juges décident qu'une double interférence s'applique et que les deux (2) Surfeurs partagent la responsabilité de la collision ou d'une autre interférence entre eux.

Double qualification désigne un Surfeur du CT qui se qualifie pour la Saison de surf du CT de l'année suivante (i) comme l'un des vingt-deux (22) premiers hommes du Classement actuel du CT à la fin de la Saison de surf en cours et l'un des dix (10) premiers hommes du classement de la CS à la fin de la Saison de surf en cours ou (ii) l'une des dix (10)

premières femmes du Classement actuel du CT à la fin de la Saison de surf en cours et l'une des cinq (5) premières femmes du Classement de la QS à la fin de la Saison de surf en cours.

Droits d'inscription désigne des sommes qui doivent être payées en totalité avant qu'un Surfeur puisse s'inscrire à un Événement de la WSL.

Événement Cela comprend un Événement de l'un des circuits de la WSL, un Événement spécial ou des Événements qui sont organisés pour déterminer le nombre de Surfeurs qui participeront à l'Événement principal.

Planificateurs d'événements désigne les documents et les lignes directrices qui sont publiés chaque année à l'intention des organisateurs d'Événements pour leur indiquer ce que l'on attend d'eux.

Site de l'Événement désigne le site décrit dans le contrat de licence correspondant, où l'Événement doit avoir lieu. Le Site de l'Événement comprend, sans s'y limiter, la Zone de compétition dans le surf, toutes les structures et infrastructures entourant les zones adjacentes à la Zone de compétition et toute autre zone ou structure dont on peut raisonnablement supposer qu'elle est associée à l'organisation ou à la gestion de l'Événement.

Date de début de l'Événement désigne le premier jour du Créneau de l'Événement.

Créneau de l'Événement désigne le temps alloué à un Événement pour commencer et terminer toutes les manches et les finales conformément au Calendrier de la WSL.

Événement de Force Majeure désigne tout Événement affectant l'exécution d'une obligation résultant ou attribuable à des actes, des événements, des omissions ou des accidents échappant au contrôle raisonnable d'une partie, y compris, mais sans s'y limiter, une inondation, la foudre, une tempête, un incendie, une explosion, un tremblement de terre, une épidémie ou toute autre catastrophe ou Événement physique naturel, une guerre, des opérations militaires, une émeute, une action terroriste, une menace d'action terroriste, des troubles civils (ou une menace raisonnable de l'un de ces éléments), l'annulation d'un vol, des accidents de la route, une grève, une grève patronale ou d'autres perturbations du travail (dans tous les cas par une personne autre que moi-même, d'autres Surfeurs WSL, ou toute autre personne avec qui un Surfeur est affilié). L'Événement de Force majeure s'appliquant à un Événement, il comprendra l'incapacité de la WSL/du Détenteur de la licence pour l'Événement à organiser un Événement pour des raisons commerciales ou budgétaires, à la seule discrétion de la WSL.

Autorité gouvernementale désigne tout gouvernement international, étranger, fédéral, étatique ou local, ou toute subdivision politique de celui-ci, ou toute organisation ou autorité, ou toute autorité, agence ou commission habilitée à exercer une autorité ou un pouvoir administratif, exécutif, judiciaire, législatif, de police, réglementaire, de surveillance, quasi gouvernemental ou fiscal, toute cour ou tout tribunal (ou tout département, bureau ou division de celui-ci), ou tout arbitre ou organisme d'arbitrage.

Juge principal désigne[-].

Responsable de tournois et des compétitions désigne la personne ayant l'autorité mentionnée dans le présent Règlement ou autrement

accordée par le Bureau des tournois et des compétitions, et qui peut déléguer cette autorité selon les besoins.

Position intérieure est une position dans le line up qui, en anticipant les vagues entrantes, permet au surfeur d'être le plus proche du pic d'une vague déferlante.

Interférence est le fait pour un Surfeur d'empêcher un autre Surfeur de maximiser son potentiel de score en surfant sur une vague.

Surfeurs internationaux sont des Surfeurs inscrits auprès d'un Bureau régional qui n'est pas le Bureau régional organisant l'Événement.

Juge désigne une personne qui a été approuvée par la WSL en tant que personne qualifiée pour faire partie d'un panel de juges lors d'un Événement de la WSL.

Feuille du juge désigne la feuille papier ou électronique sur laquelle les juges enregistrent leur score et tout ce qui doit être enregistré.

JQS désigne la série de qualification junior

Absence de surf désigne que les vagues sur le site de l'Événement ne sont pas d'une taille, d'une direction ou d'une qualité suffisantes, telles que déterminées par le Bureau des tournois et des compétitions, pour que l'Événement puisse se dérouler avec succès.

Dernier tour aux fins du classement désigne le tour le plus élevé (c'est-à-dire le plus éloigné du début de l'Événement) où le classement d'un Surfeur dans un Événement détermine sa place dans le tour.

Droits de licence désigne les frais exigés dans l'Accord de licence concerné à payer à la WSL pour le droit d'organiser un Événement.

Région d'octroi de licences désigne le Bureau régional de la WSL qui a octroyé une licence pour l'Événement en question dans sa Région et qui est autorisé à agir au nom de la WSL dans la Région désignée.

Membres à vie désigne les personnes ayant rempli les conditions d'adhésion à vie à la WSL. Ce service n'est fourni que par la WSL.

LQS désigne Longboard Qualification Series (série de qualification en longboard) organisée par les Bureaux régionaux de la WSL.

Malibu désigne une planche de surf d'une longueur supérieure à neuf (9) pieds et dont le nez est arrondi.

Feuilles manuscrites des Juges désigne les feuilles de papier utilisées par les Juges de la WSL pour noter et enregistrer les points obtenus par les Surfeurs lors d'un Événement.

Cut de Mi-Saison désigne la réduction des championnats masculins et féminins de 36 et 18 à 24 et 12, respectivement, à la Mi-saison de surf.

Date de mi-saison désigne la date spécifiée par le Bureau des tournois et des compétitions.

Bureau des tournois et des compétitions désigne le département de la WSL qui a l'autorité de régir les règles et l'intégrité des Événements et des circuits de la WSL.

Zone officielle désigne toute partie du site de l'Événement qui n'est pas accessible au grand public.

Chevauchement des manches désigne que des Surfeurs de deux manches distinctes sont dans l'eau en même temps lors d'un Événement.

Question de réponse à une pandémie désigne tout Événement, fait, circonstance ou occurrence découlant directement ou indirectement d'une pandémie mondiale ou nationale (p. ex, le nouveau coronavirus communément appelé « COVID-19 »), toute apparition ultérieure d'une telle pandémie ou toute mutation, adaptation ou variation de celle-ci, toute quarantaine, tout « refuge sur place », tout « télétravail », toute

réduction d'effectifs, toute distanciation sociale, toute fermeture, tout séquestre ou toute autre loi, directive, politique, action ou recommandation applicable par une autorité gouvernementale ou un groupe de travail de l'UE, ou toute autre loi, directive, politique, action, ligne directrice ou recommandation applicable émanant d'une autorité gouvernementale ou de la WSL en rapport avec ce qui précède ou en réponse à ce qui précède (y compris l'annulation, le report, le déplacement ou la reprogrammation de tout Événement ou la tenue de tout Événement sans spectateurs présents ou avec une capacité de spectateurs réduite), ou toute autre conséquence en matière de santé publique, économique, sociale ou autre en rapport avec ce qui précède.

Personne désigne une personne physique, une organisation ou une autre entité qui est liée au présent Règlement et doit s'y conformer, y compris, mais sans s'y limiter, les Surfeurs et le Personnel d'encadrement. Le contexte déterminera si une personne morale, une personne physique ou les deux s'appliquent à une situation donnée.

Photographe désigne tout photographe autorisé à filmer ou à prendre des photos conformément aux procédures établies par la WSL ou au processus d'accréditation des médias de l'Événement.

Système Plus/Moins désigne un système utilisé si un Événement n'utilise pas le système de notation par ordinateur, dans lequel chaque Juge désigne la position de chacun des Surfeurs les uns par rapport aux autres, de un (1) à quatre (4). S'il y a cinq (5) Juges, par exemple, les positions cumulées du Surfeur sont comparées les unes aux autres et un gagnant est déclaré.

Zone de départ principale désigne la zone du line up qui est considérée comme la zone principale pour les Surfeurs pour commencer leur Ride dans la Zone de compétition, tel que déterminé par le Juge de priorité.

Priorité désigne qu'un Surfeur a le droit inconditionnel de passage pour prendre la vague de son choix. Les autres Surfeurs de la vague peuvent pagayer et attraper la même vague, mais seulement s'ils ne gênent pas le potentiel de score du Surfeur ayant la Priorité

Attribution de la Priorité désigne que le Juge de priorités détermine qui est le Surfeur ayant la Priorité (et les autres positions ayant la Priorité) pendant une manche d'un Événement.

Disque de priorité désigne un cube coloré (ou tout autre système d'affichage approuvé) placé dans la Zone des juges et clairement visible de n'importe quel point de la Zone de compétition. Le but de ce disque est d'indiquer quel Surfeur a la Priorité sur la prochaine vague disponible.

Juge de priorité désigne le Juge chargé de déterminer la Priorité lors d'un Événement.

Surfeur ayant la Priorité désigne le Surfeur qui a un droit de passage inconditionnel sur n'importe quelle vague par rapport aux autres Surfeurs (ou aux Surfeurs ayant une Priorité inférieure à la leur).

Prize Money désigne l'argent reçu par un Surfeur pour avoir atteint un certain tour d'un Événement.

Le Tour de Prize Money désigne le tour d'un Événement où les Surfeurs reçoivent le Prize Money à partir de ce point.

Position couchée désigne que le Surfeur est allongé sur le ventre sur la planche de surf.

Protester désigne faire un rapport formel concernant un incident ou une décision conformément au présent Règlement.

QS désigne la série d'Événements de qualification de la WSL (y compris les Événements de la Challenger Series), dont les résultats sont pris en compte pour déterminer les points QS d'un Surfeur donné.

Points QS désigne les points décrits à l'annexe B et sont obtenus en participant aux Événements des séries QS/Challenger.

Classement QS est le classement fourni à un Surfeur à partir des points QS accumulés à un moment donné.

Points du classement QS sont basés sur une combinaison des Points du classement final QS de l'année précédente et des Points du classement QS actuel obtenus jusqu'à la Date de mi-saison déterminée par la WSL. À partir de la Date de mi-saison, les Points du classement QS actuels seront les Points du classement QS du Surfeur.

Région désigne le domaine désigné du monde qu'un Bureau régional particulier contrôle en relation avec les opérations de la WSL, tel que décidé par la WSL de temps à autre.

Champion régional désigne le Surfeur qui a le plus grand nombre de points au Classement régional à la fin de la Saison de surf précédente.

Bureau régional est l'entité et les représentants de la WSL agissant au nom de la WSL dans leur Région respective. Ils sont le point de contact de la WSL pour tous les Surfeurs de leur Région et pour tous les Événements organisés dans leur Région. Les coordonnées des personnes à contacter figurent à l'annexe E du présent Règlement.

Événement régional de qualification désigne un Événement de la Série de qualification qui se déroule dans une Région.

Classement régional désigne le classement calculé conformément à la Règle 2.10.

Événements CT de la Saison régulière désigne tous les Événements CT de la Saison régulière qui ont lieu pendant une Saison de surf et avant la Finale WSL.

Événements CT de la Saison régulière désigne tous les Événements CT de la Saison régulière qui ont lieu pendant une Saison de surf et avant la Finale WSL.

Événements WLT de la Saison régulière désigne tous les Événements WLT qui ont lieu pendant une Saison de surf et avant la Finale WLT

Vague de remplacement désigne lorsqu'un Juge principal détermine qu'une vague produite par un WS est une Vague défectueuse, et que le Surfeur a la possibilité de surfer une autre vague dans la même direction et du même type (le cas échéant).

Surfeur retraité désigne un Surfeur qui a concouru l'année précédente sur le CT et qui a informé la WSL par écrit de sa retraite avant le début de l'année civile au cours de laquelle il souhaite prendre sa retraite, ou un Surfeur qui est décédé.

Ride désigne le moment où les mains du Surfeur quittent les rails de sa planche de surf et dure jusqu'à ce que le Surfeur tombe de sa planche ou sorte de la vague.

Droit de passage désigne le droit qu'a un Surfeur d'exploiter la vague qu'il surfe pour maximiser son potentiel de score.

Run désigne une vague de gauche et de droite.

Juge de notation désigne un Juge du panel des Juges qui note la descente d'un surfeur.

Avantages liés au classement désigne qu'un surfeur est classé dans un Événement et ils ne sont disponibles que s'il remplit toutes les conditions auprès du Bureau WSL concerné et s'il a payé tous les frais requis.

Ordre du classement déterminera contre qui un Surfeur se mesurera lors d'un Événement.

Médias sociaux désigne toute forme de média en ligne ou interactif, y compris, mais sans s'y limiter, les profils, les commentaires, les écrits, les photographies, les images, les logos et les fichiers audio ou vidéo publiés sur des supports tels que Facebook, Instagram, Snapchat, X (anciennement connu sous le nom de Twitter), TikTok, Threads, les blogs, les podcasts, les tableaux d'affichage et les sites Web.

Comité spécial désigne un comité composé de deux (2) membres : (1) un Représentant des Surfeurs du CT nommé par les Surfeurs du CT à partir d'une liste restreinte (comprenant au moins trois (3) options) approuvée à l'avance par la WSL et (2) un Directeur de compétition nommé par la WSL à partir d'une liste restreinte approuvée par les Surfeurs du CT.

Événements spéciaux désigne des Événements qui ne font pas partie d'un circuit particulier de la WSL mais qui sont autorisées par la WSL en tant qu'Événement unique.

Conduite sportive désigne comme suit, sans toutefois s'y limiter : le respect des sponsors du WSL Tour et de l'Événement, des Juges, des adversaires, des membres de la Direction de la WSL, des Représentants de la WSL, des spectateurs, des membres des médias ou de toute autre personne se trouvant sur le site désigné de l'Événement ; le respect des installations, des privilèges et des procédures opérationnelles lors des Événements ; l'utilisation de la courtoisie et des bonnes manières lors des Événements ; agir de manière responsable et mature lors des Événements ; s'abstenir de tout geste visible qui est généralement considéré comme désobligeant, blasphématoire et/ou hautement offensant, ou qui indiquerait un acte sexuellement explicite ; s'abstenir de montrer et/ou d'exposer intentionnellement et délibérément de la nudité ; et s'abstenir d'utiliser : (a) d'un langage blasphématoire ou abusif sur les lieux de l'Événement (dans n'importe quelle langue) ; (b) de consommer de l'alcool de manière illégale (par exemple, en tant que mineur) ou immodérée sur les sites de l'Événement de la WSL ; et c) de consommer des drogues illégales.

Supérieure désigne la direction qui a le potentiel de score le plus élevé, déterminé par chaque Juge au moment du départ.

Personnel d'encadrement désigne, sans s'y limiter, tout entraîneur, formateur, manager, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou para-médical travaillant avec ou traitant un Surfeur pour participer ou se préparer à concourir à un Événement.

Surf Off désigne que deux (2) Surfeurs ou plus surfent l'un contre l'autre dans un format prescrit dans le présent Règlement ou décidé par le Bureau des tournois et des compétitions ou son représentant compétent.

Surfeur désigne une personne qui satisfait aux exigences de la WSL pour participer à des Événements.

Zone des surfeurs désigne la zone du site de l'Événement à laquelle les Surfeurs ont un accès exclusif et où ils peuvent se préparer à la compétition tout en regardant les autres Surfeurs surfer pendant

l'Événement.

Représentant des Surfeurs désigne une personne désignée par les Surfeurs lors de l'Événement. Ce représentant est désigné à l'amiable par les Surfeurs présents ou disponibles lors de l'Événement. Si cette décision ne peut être prise, le Surfeur le plus haut placé prendra une décision unilatérale à l'égard du Représentant, à condition que le Surfeur accepte la décision.

Directeur de surf aura les rôles et les responsabilités requis par le Bureau des tournois et des compétitions ou prescrits dans le présent Règlement. En plus de ce qui précède, pour les Événements non-CT, cette personne doit être contactée en premier lieu pour toute obligation due par le Détenteur de la licence pour l'Événement.

Saison de surf désigne tous les Événements qui composent le Circuit concerné dans lequel la Règle s'applique ou auquel le Surfeur participe. Le calendrier de la WSL est un bon guide pour savoir quels Événements sont inclus dans chaque Saison de surf. Elle se déroule généralement au cours de l'année civile, mais il existe de rares exceptions.

Tabulateur est une personne désignée par l'Événement pour vérifier les scores manuels des Juges par rapport à l'imprimé de l'ordinateur à la fin de chaque manche.

Throwaway désigne l'Événement pour lequel le Surfeur a obtenu le moins de points au cours de l'année de la tournée.

Épreuves désigne une compétition organisée par le Détenteur de la licence ou le promoteur d'un Événement dans le but de sélectionner les Surfeurs qui participeront à l'Événement en question.

Avertissement verbal désigne un avertissement verbal donné sur place à la personne en infraction et qui doit être consigné par le Représentant de la WSL auprès de la Commission des règles et de la discipline de la WSL, par écrit, à des fins de référence, dès que possible. La répétition d'un tel avertissement peut entraîner d'autres Mesures disciplinaires.

Intérêt direct désigne avoir un intérêt personnel (par exemple, financier, commercial, etc.) autre que dans le cadre de la capacité de l'individu à agir dans ce Règlement (par exemple, un Juge qui agit également en tant qu'actionnaire ou même au sein du Conseil d'administration d'une entité commerciale qui est affiliée de quelque manière que ce soit à un Surfeur).

Espace bar VIP désigne un espace situé dans la zone officielle où la consommation d'alcool est autorisée, sous réserve des conditions applicables au lieu ou à l'Événement en question.

AMA désigne l'Agence mondiale antidopage et, le cas échéant, sa liste de substances interdites.

Événements Wave System désigne des Événements qui se déroulent dans un bassin artificiel où toutes les forces qui créent la vague sont artificielles.

Wildcard désigne la wildcard sélectionnée par la WSL dans le cadre d'un processus prescrit ou, à défaut, à la discrétion de la WSL pour le ou les Événements particuliers décrits dans le contexte décrit et à moins qu'elle ne soit définie ailleurs dans le présent Règlement.

WJC désigne le championnat World Junior, qui peut faire partie du World Junior Tour.

WLT désigne le World Longboard Tour.

Événements WLT sont des Événements exclusifs, d'élite, organisés dans des lieux idylliques, qui réunissent les meilleurs Surfeurs et Surfeuses de

longboard du monde et dont les résultats déterminent les champions incontestés de la WLT.

Classements WLT désigne les classements des Surfeurs exclusivement à partir des Événements WLT.

Le CT féminin désigne l'Événement exclusif et d'élite organisé dans des lieux idylliques, auquel participent les seize (16) meilleures Surfeuses du monde et dont les résultats sont pris en compte dans le Classement du CT féminin de la WSL et du CT féminin de la WSL.

Classement du Women's World Junior désigne les classements des Surfeuses du circuit Women's World Junior de la WSL.

Classement du Women's World Longboard désigne les classements des Surfeuses du circuit Women's World Longboard de la WSL.

Titre mondial féminin désigne les points accumulés au cours d'une Saison de surf qui contribuent au classement de la Surfeuse en vue de l'obtention du Titre de championne du monde féminin de la WSL, qui ne sont calculés qu'à partir des Événements CT féminins de la WSL.

Le World Championship Tour (ci-après dénommé "CT") désigne des événements exclusifs et d'élite organisés dans des lieux idylliques, auxquels participent les trente-quatre (34) meilleurs surfeurs masculins du monde et dont les résultats déterminent le champion du monde incontesté de la WSL.

Classement du World Junior désigne les classements des Surfeurs du circuit World Junior de la WSL.

Événements du circuit World Junior désigne des Événements exclusifs, d'élite, organisés dans des lieux idylliques, qui réunissent les meilleurs Surfeurs et Surfeuses junior du monde et dont les résultats déterminent les Champions World Junior de la WSL.

Classement du World Longboard désigne les classements des Surfeurs du circuit World Longboard de la WSL.

WSL désigne l'Association of Surfing Professionals LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware (États-Unis) qui fonctionne sous le nom de World Surf League dans ses diverses fonctions à travers le monde dans les Régions. Certaines responsabilités de la WSL en matière de frais peuvent être attribuées ou déléguées à d'autres Entités régionales de la WSL.

Application WSL désigne l'application appartenant à la WSL pour l'Apple Watch qui fournit le temps, le score et les données de priorité aux Surfeurs pendant les Événements.

Approbation de la WSL désigne l'approbation reçue par écrit et signée par le représentant compétent de la WSL agissant sous l'autorité du Bureau des tournois et des compétitions pour toutes les activités qui sont indiquées comme nécessitant une telle approbation. L'approbation écrite doit indiquer l'Événement/activité exact(e) que la WSL approuve.

Représentant de l'Événement WSL désigne la personne désignée par le Bureau régional de la WSL compétent pour chaque Événement.

Coordinateur médical de la WSL désigne la personne désignée et autorisée par la WSL à agir en tant que coordinateur médical.

Représentant régional de la WSL désigne la personne autorisée à agir au nom d'un Bureau régional de la WSL. L'autorité du Représentant est déterminée par l'accord conclu entre le Bureau régional de la WSL et l'individu.

Représentant de la WSL désigne toute personne ayant un pouvoir autorisé en vertu du présent Règlement ou d'un autre document conclu, adopté ou

ratifié par la WSL, y compris les Surfeurs de la WSL, les Juges, les officiels, les employés et les bénévoles de l'Événement.

Règles de la WSL désigne les règles contenues dans le présent Règlement, ainsi que toute mise à jour périodique, telles qu'elles sont publiées sur le site Web de la WSL, mais par la WSL.

Plan de sécurité de la WSL désigne le plan de sécurité élaboré pour un Événement.

Calendrier de la WSL désigne le calendrier des Événements de la WSL qui indique les dates, le classement, le statut, le lieu et d'autres informations relatives à chacun des Événements pour l'année concernée, et qui peut être consulté sur le site Web de la WSL de temps à autre, tel qu'il est mis à jour à l'entière discrétion de la WSL.

Directeur du WSL Tour désigne la personne employée par la WSL pour assurer la liaison avec les surfeurs et les Événements à tout moment de l'année et pour remplir ses diverses obligations lors des Événements de son circuit respectif. Par exemple, le Responsable du WSL Tour masculin a les responsabilités susmentionnées pour les Surfeurs du CT masculin de la WSL.

Représentant du WSL Tour désigne un représentant de la WSL qui a été spécifiquement désigné pour agir conformément au présent Règlement par le directeur du WSL Tour.

WSL Tours désigne le CT, les Événements QS, les Masters Series, la WLT, la LQS, la WJC ou les Regional Junior Series, pour les hommes et les femmes, le cas échéant.

Site Web de la WSL désigne www.worldsurfleague.com

Wildcard de la WSL désigne les Surfeurs sélectionnés par le Bureau des tournois et des compétitions pour participer aux Événements de la Saison de surf en tant que wildcards.

ANNEXE E

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA WSL

Afrique		L'Europe	
Poste	PO Box 1033, Eppingdust Cape Town, Afrique du Sud, 7475	Poste	86 Avenue de la fare - BP26, 40150, Hossegor, France
E-mail	africa@worldsurfleague.com	E-mail	europa@worldsurfleague.com
Téléphone	+27 21 534 5738	Téléphone	+33 558 776 517
Fax	+27 21 534 5738	Fax	
Adresse		Adresse	86 Avenue de la fare - BP26, 40150, Hossegor, France
Amérique du Sud		Amérique du Nord	
Poste	Pca. Bento Silverio, 121, sala 6 Lagoa da Conceição CEP : 88062-000 Florianopolis, SC Brésil	Poste	PO Box 309 Huntington Beach, CA 92648, USA
E-mail	southamerica@worldsurfleague.com	E-mail	northamerica@worldsurfleague.com
Téléphone	+55 48 2321009	Téléphone	+714 536 3500
Fax	+55 48 2321576	Fax	+714 536 4482
Adresse	Pca. Bento Silverio, 121, sala 6 Lagoa da Conceição CEP : 88062-000 Florianopolis, SC Brésil	Adresse	
Hawaii/Tahiti Nui			
Poste	PO Box 223 Haleiwa HI USA 96712		
E-mail	hawaii@worldsurfleague.com		
Téléphone	Admin : +18084928551 Membres : +18084971167		
Fax			
Adresse	66-250 Suite D200, Kamehameha Hwy, Haleiwa HI USA 96712		
Asie-Pacifique (APAC)		Siège international	
Poste	PO Box 1095, Coolangatta QLD 4225, Australie	Poste	2201 Rosecrans Avenue, El Segundo, California, 90245 USA
E-mail	australasia@worldsurfleague.com	E-mail	support@worldsurfleague.com
Téléphone	+61 7 5599 1550	Téléphone	+1 310-450-1212
Fax	+61 7 5599 3550	Fax	+1 310-399-2152
Adresse	Suite 213, Level E, Showcase on the Beach, 72-80 Marine Parade Coolangatta, QLD 4225, Australie	Adresse	2201 Rosecrans Avenue, El Segundo, California, 90245 USA

